



2019

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Sommaire

Introduction	4
L'essentiel	5
L'histoire	7
Chiffres Clés	9
CHAPITRE 1 PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES	12
1.1 Le Marché	13
1.2 Objectifs et Stratégie	14
1.3 Description des activités	24
1.4 Une implantation mondiale	31
1.5 Organisation	33
CHAPITRE 2 FACTEURS DE RISQUES ET CONTROLE INTERNE	35
2.1 Facteurs de risques et maîtrise des risques	36
2.2 Politique d'assurance et couverture des risques	41
2.3 Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	42
CHAPITRE 3 PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	DPEF 47
CHAPITRE 4 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	71
4.1 Présentation de la gouvernance	72
4.2 Rémunérations et avantages	82
CHAPITRE 5 CAPITAL ET ACTIONNARIAT	90
5.1 Actionnariat	91
5.2 Données boursières	94
5.3 Communication avec les actionnaires	97
5.4 Dividendes	97
5.5 Programme de rachat d'actions	98
5.6 Informations sur le capital	99
CHAPITRE 6 COMMENTAIRE SUR L'EXERCICE	RFA 101
6.1 Rapport de gestion du groupe	102
6.2 Evénements postérieurs à la clôture	107
6.3 Evolution et perspectives	107
6.4 Rapport de gestion de la société	108

CHAPITRE 7 ÉTATS FINANCIERS	RFA	112
------------------------------------	------------	------------

7.1 Comptes consolidés	113
7.2 Comptes sociaux	160

CHAPITRE 8 ASSEMBLEE GENERALE		182
--------------------------------------	--	------------

8.1 Ordre du jour	183
8.2 Texte des résolutions	184

CHAPITRE 9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		196
--	--	------------

9.1 Renseignements sur la société	197
9.2 Contrôleurs légaux des comptes	198
9.3 Documents accessibles au public	198
9.4 Personnes responsables	198
9.5 Attestation du responsable	199
9.6 Glossaire	200
9.7 Tables de concordances	200



Déclaration de Performance Extra-Financière



Rapport Financier Annuel



Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 27 avril 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129 sans approbation préalable, conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé de tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel sont disponibles auprès de la Société, sur le site internet de la Société www.delfingen.com, et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Introduction

Entretien avec Gérald STREIT, Président-Directeur Général



Depuis juin 2018, Gérald STREIT assure la Présidence et Direction Générale du Groupe DELFINGEN. Présent au sein du groupe depuis 2011, Gérald STREIT nous livre sa vision de l'année écoulée, du marché, et de l'alignement de la stratégie du Groupe DELFINGEN.

Quel regard portez-vous sur l'année réalisée, en 2019, par le Groupe DELFINGEN?

Malgré le ralentissement de l'automobile au niveau global, l'année 2019 a été un très bon cru pour l'entreprise, notamment grâce aux deux relais de croissances que constituent les textiles techniques pour la protection des réseaux, d'une part, et les tubes techniques pour transferts de fluides, d'autre part.

Dans ce monde de plus en plus mouvant et incertain, la régionalisation engagée depuis 2016 montre tout son intérêt face, notamment à la crise du COVID-19, en adaptant rapidement nos activités grâce à des centres de décision proches du

terrain, dans toutes les zones géographiques dans lesquelles le Groupe est implanté.

Justement, à travers ce prisme, comment s'annonce, pour vous, l'année 2020?

Au niveau mondial, ce début d'année fait prendre conscience de forts besoins, comme la protection sanitaire, mais aussi la protection environnementale. Ce dernier point a un impact sur le marché automobile, notamment sur les modes de propulsion des véhicules.

Dans ce contexte, nous accélérons le développement de nos produits spécifiques pour les véhicules électriques, notamment nos gaines textiles, mais aussi pour les véhicules autonomes, à travers nos tubes techniques pour transfert des fluides (lavage des capteurs).

Nous définissons aussi de grandes orientations afin de diminuer notre impact environnemental sur tous nos sites, en termes de consommation de matières plastiques, d'eau et d'énergie.

Dans ce contexte, qu'apportent les valeurs du Groupe?

Les Valeurs historiques du Groupe sont une arme pour sa robustesse, dans l'environnement dans lequel il évolue. Une des forces de l'entreprise est son intelligence collective, qui repose sur des principes anciens de valeurs humaines que nous travaillons et renforçons au quotidien.

Nous avons tenu compte du développement de l'implantation du Groupe en Asie, et dans le monde, en général. Nous devons adapter nos modes de pensée à l'ensemble des collaborateurs qui nous rejoignent, et revisiter les valeurs qui nous animent, au contact de ces cultures.

C'est pourquoi nous mettons l'accent sur le travail et la définition de ces valeurs, ainsi que leur implication au quotidien dans le management du Groupe afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de toujours mieux apporter de la valeur à nos clients.

Le plan stratégique "Vision 2020" arrivera à son terme en fin d'année, quelles orientations allez-vous donner au nouveau plan?

Le prochain plan est déjà bien entendu en cours de réalisation, en tenant compte du nouveau paradigme mondial. A l'avenir, nous allons continuer d'accélérer dans notre stratégie de développement, tout en gardant fortement ancré dans les actions du Groupe la protection de notre environnement et le renforcement de notre culture d'entreprise.

DELFINGEN Industry : une présence mondiale, un partenaire de proximité engagé aux côtés des constructeurs automobiles, équipementiers et industriels

L'ESSENTIEL

65 ANS D'HISTOIRE



DELFINGEN Industry est un équipementier automobile mondial, leader dans les solutions de protection des réseaux embarqués et les tubes pour le transfert de fluides.

DELFINGEN Industry développe des solutions innovantes afin de répondre pleinement aux attentes de ses clients.

DELFINGEN EN CHIFFRES

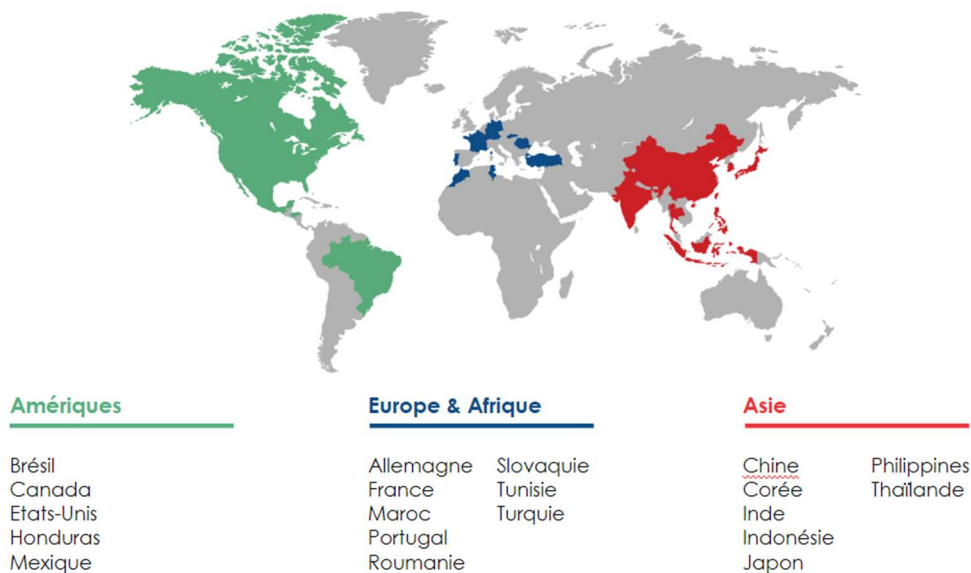


- ▶ Une entreprise Familiale depuis
3 GÉNÉRATIONS
- ▶ Créée en **1954**
- ▶ **+ 2800** Collaborateurs
- ▶ **2 BUSINESS UNITS**
Systèmes de protection
Transfert de fluides
- ▶ Présent dans
20 PAYS
- ▶ **230**
Millions d'euros de chiffre d'affaires
- ▶ BOURSE DE PARIS
Euronext Growth

Une présence mondiale

39 implantations dans le monde dédiées au développement des produits, à l'innovation, à la production, à la logistique et à la commercialisation, réparties dans 20 pays sur 4 continents.

Acteur global, DELFINGEN Industry accompagne le déploiement des équipementiers et constructeurs automobiles dans leurs stratégies de plateformes mondiales.



Un partenaire de proximité

Au-delà de la proximité géographique de ses usines et centres d'ingénierie, la proximité reflète le sens de la relation construite avec ses clients. DELFINGEN Industry est à leurs côtés par la réactivité de ses équipes, la flexibilité de son organisation industrielle et le co-développement des produits et process.

DELFINGEN Industry s'engage

Pour relever les défis de la filière automobile, DELFINGEN Industry s'engage avec ses clients équipementiers ou constructeurs, grâce à :

- un réseau mondial ;
- une logistique de proximité ;
- l'innovation pour participer à la construction de la voiture de demain ;
- une implantation sur les marchés en forte croissance ;
- la compétitivité.

D'une entreprise familiale à un groupe industriel mondial... une formidable aventure humaine

1950



1954 - Émile Streit, originaire de Radelfingen en Suisse, crée SOFANOUE à Anteuil, France.

SOCIÉTÉ DE FABRICATION NOUVELLE
SOFANOUE

1970



1973 - Bernard Streit, fils d'Émile, rejoint SOFANOUE en 1973 et prend la direction en 1984.

1980



1983 - Arrêt de la production de sacs plastiques, l'entreprise passe à l'ère industrielle et se spécialise dans les gaines de protection des faisceaux électriques automobiles.

1990



1992 - Premiers pas à l'étranger (Espagne). Déploiement de la croissance en Europe.

2000



2000 à 2006 - Développement à travers le monde : nouvelles implantations en Afrique du Nord, Europe de l'Est, Amérique du Sud et Asie.

2010



2013 - Nouvelles implantations en Chine et en Inde

2015



2015 - Gérald Streit, fils de Bernard, qui a rejoint le groupe en 2011, prend la direction générale

2016

2016 - Delfingen construit son plan Vision 2020 martelant son ambition de croissance sans sacrifier sa prospérité, sa liberté et ses valeurs.

2017

2017 - Implantation au Canada

2007



2007 - SOFANOUE devient DELFINGEN

2008 à 2010

2008 à 2010 - Expansion sur le continent américain et positionnement sur les marchés émergents au Brésil et en Chine.

2014



2014 - Acquisitions de Langendorf et MBG en Allemagne

1998



1998 - Acquisitions aux Etats-unis (APTC, Truesdell, Markel, Jenisco)

Les RACINES

Tout commence dans le petit village suisse de Radelfingen, début 1900. Sans grande richesse, Christian STREIT, paysan, décide d'aller créer son travail en France. Son audace est alors guidée, comme pour tant d'hommes dans le monde, par le devoir de faire vivre sa famille.

Son fils Emile sera donc paysan. Très vite il fait preuve d'habileté et de dextérité avec les outils. Il répare, fabrique, se passionne pour la mécanique et exerce son art dans les entreprises de la région.

Le destin de la famille est marqué par le handicap de Jeannette. Ses deux frères, Emile et René, créent pour elle une petite activité de production de pochettes plastiques. D'abord l'entraide et la solidarité, c'était en 1954.

Emile goûte à l'esprit d'entreprise, la production s'étend à la fabrication de sachets plastiques pour Peugeot. SOFANO est née.

La première extrudeuse est achetée en 1958 et sera installée à Anteuil, dans la maison familiale. Puis l'entreprise s'agrandit dans un garage et dans un premier atelier en 1964.

Bernard, fils d'Emile, rejoint l'entreprise à son retour du service militaire en 1973. Autodidacte, il écoute et apprend. En 1984, Bernard prend les rênes de l'entreprise et engage un virage qui s'avèrera stratégique. Après 30 ans d'ère artisanale, SOFANO entre dans l'ère industrielle. S'ouvre une formidable période de mutation de la filière automobile. Devenir un spécialiste, diversifier son portefeuille clients et grandir. L'entreprise s'oriente alors dans l'extrusion de gaines annelées pour la protection des faisceaux électriques embarqués.

Une STRATÉGIE DE CROISSANCE

Trois plans ambitieux seront mis en place pour donner à l'entreprise une dimension mondiale:

- A partir de 1986, en Europe (acquisition des sociétés Felicio - Portugal et Plastico Simo - Espagne);
- Fin des années 90, jusqu'en 2008, pour le marché américain (APTC, TRUESDELL, MARKEL, JENISCO, M&Q Plastics), pour se positionner en tant que leader sur le marché américain;
- Dans les années 2000, en accompagnant ses clients en Afrique du Nord (Tunisie et Maroc), puis en Europe de l'Est (Slovaquie, Roumanie), mais aussi vers les Philippines, le Honduras et le Mexique.

Ces plans seront supportés par les partenaires financiers et une introduction à la bourse de Paris en 1996.

Les Années 2000 verront le Groupe DELFINGEN se positionner sur des pays émergents (Brésil, Chine, Inde, Thaïlande), avec l'objectif de poursuivre son déplacement en Asie, un des principaux défis de DELFINGEN Industry pour continuer à oser, à bouger et à entreprendre.

En 2007, toutes les entités du Groupe s'unissent autour du nom DELFINGEN, clin d'œil à l'histoire d'un Groupe mondial né dans un petit village suisse.

A partir de 2015, le Groupe DELFINGEN démontre son engagement à relever les défis de la croissance en ouvrant d'autres sites : Cavite (PH), Hebi, Chongqing et Tianjin (CN), Tanger (MA) et Chennai (IN).

De NOUVEAUX marchés, et de nouvelles activités

En 2014, l'acquisition des sociétés allemandes LANGENDORF et MBG renforce la présence de DELFINGEN Industry auprès des équipementiers et constructeurs allemands, ainsi que son contenu technologique dans les gaines textiles, offrant la gamme la plus complète sur le marché de la protection des faisceaux électriques et durites de fluides.

Désireux de diversifier ses produits, le Groupe DELFINGEN lance en 2010 une nouvelle activité dans les transferts de fluides, qui a fait de l'entreprise un acteur référent dans l'environnement réservoir à carburant. Du fait des nouveaux modes de transmission des véhicules (électrification, hybridation), qui nécessitent notamment un refroidissement des batteries, cette activité occupe aujourd'hui une place encore plus stratégique pour le Groupe DELFINGEN.

En 2017, le Groupe DELFINGEN fait l'acquisition du groupe DROSSBACH North America, spécialisé dans la fabrication et la distribution de solutions de protection de câblage à destination des marchés du transport, de l'industrie, de l'environnement et de la robotique.

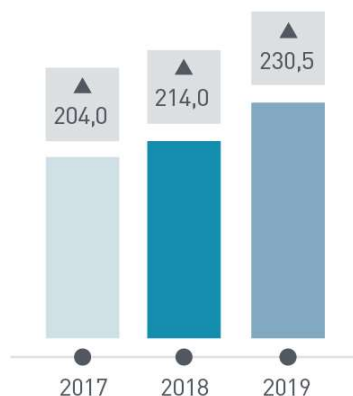
Une GOUVERNANCE robuste

L'année 2015 marque un tournant historique pour DELFINGEN Industry, mûrement réfléchi et préparé par la famille STREIT et le Comité Exécutif : après plusieurs années à travailler ensemble, Bernard STREIT a décidé de confier la Direction Générale à son fils, Gérald STREIT. Cette évolution est le prolongement naturel du parcours de Gérald STREIT au sein de l'entreprise. Depuis 2007, il a en effet exercé différentes missions et responsabilités au sein de DELFINGEN Industry. Bernard STREIT transmettra ensuite la présidence du Conseil d'administration en juin 2018. Gérald STREIT devient alors Président Directeur Général.

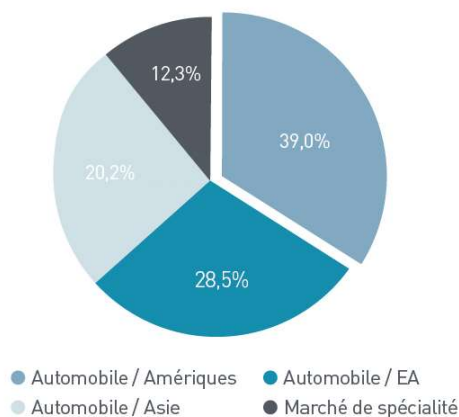
CHIFFRES CLÉS

Après première application
IFRS 16 au 01/01/2019

CHIFFRE D'AFFAIRES (M€) ⁽¹⁾



CA PAR SECTEUR (M€) ⁽¹⁾



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (M€) ⁽¹⁾



RÉSULTAT NET PART GROUPE (M€) ⁽¹⁾



RATIO ENDETTEMENT FINANCIER NET /
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE



Se reporter à la note 34-2 de l'annexe des états financiers consolidés pour la définition du ratio endettement financier net

CAFICE ET INVESTISSEMENTS
INDUSTRIELS (M€)

CAFICE : capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier net

	CAFICE ⁽¹⁾	INVESTISSEMENTS
2017	17,8	8,7
2018	17,2	8,4
2019	26,8	10,1

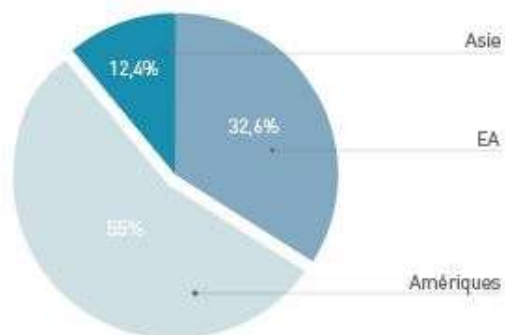
Les investissements correspondent aux «acquisitions d'actifs non courants» tels que présentés dans la note 9-2 des annexes aux comptes consolidés.

(1) Retraité des activités abandonnées

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



EBITDA (M€)



ENDETTEMENT FINANCIER NET (M€)



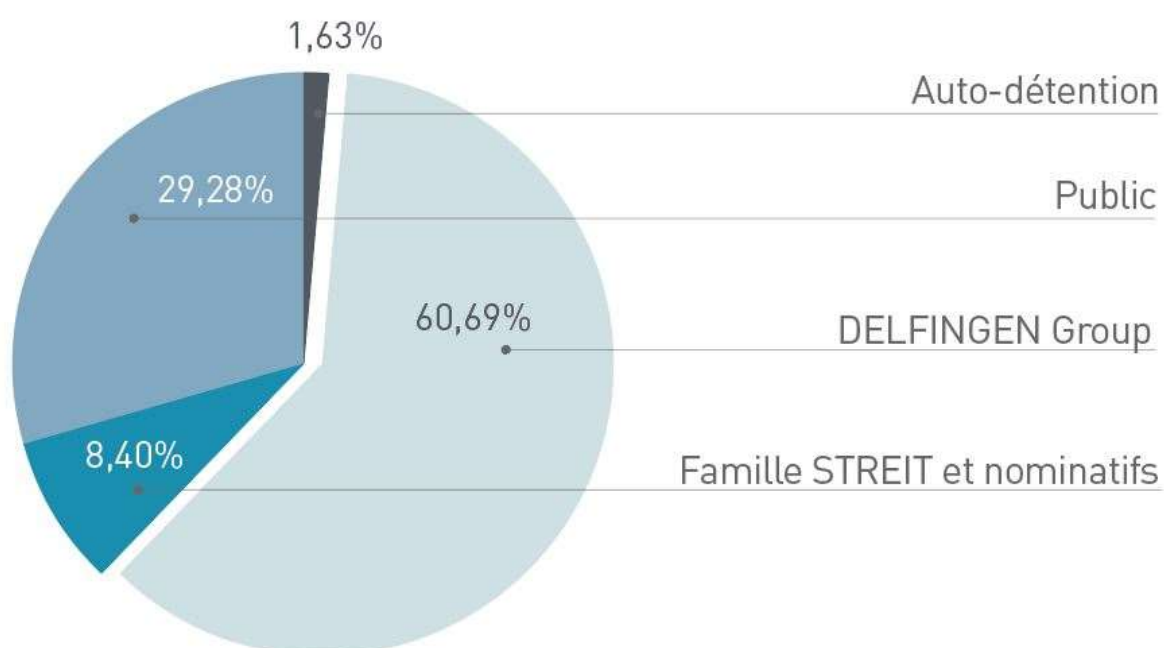
LEVERAGE RATIO



CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (M€)



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2019



CHIFFRES EXTRA-FINANCIERS



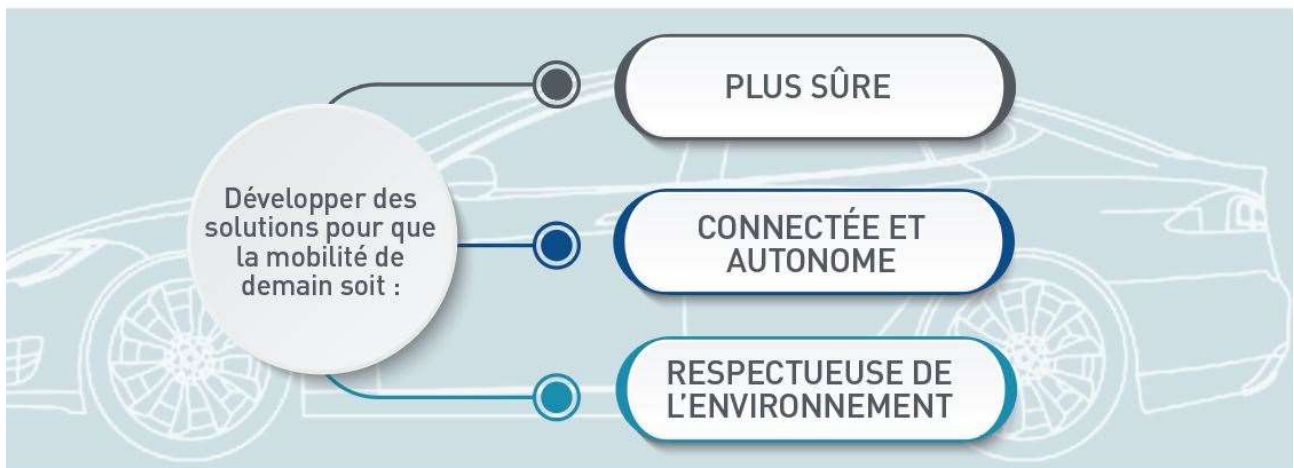
1

Présentation du Groupe et de ses activités

1.1 Le Marché	13
1.2 Objectifs et Stratégie	14
1.2.1 Une vision : l'homme au centre	14
1.2.2 Un positionnement stratégique qui répond aux enjeux du secteur	15
1.2.3 L'innovation un enjeu majeur	19
1.2.4 L'excellence opérationnelle, un impératif	21
1.2.5 Objectifs financiers et extra financiers	23
1.3 Description des activités	24
1.3.1 Marché automobile	24
1.3.1.1 Système des réseaux embarqués	24
1.3.1.2 Tubes techniques pour les transferts de fluides	25
1.3.1.3 Fixations pour garnitures d'intérieur	26
1.3.1.4 Services logistique et assemblage	27
1.3.2 Marché industriel	28
1.3.2.1 Sangles et ceintures techniques	28
1.3.2.2 Gaines d'isolation	29
1.3.2.3 Tubes de protection	30
1.4 Une implantation mondiale	31
1.5 Organisation	33
1.5.1 Structure juridique	33
1.5.2 Relations intra-groupe	34

1.1 Le Marché

NOTRE VISION



La tendance long terme de l'industrie automobile est une augmentation du nombre de véhicules. Cette tendance est contrebalancée par la congestion des grands centres urbains.

Elle est aussi assortie d'une forte automatisation pour diminuer le risque d'accident dû à des facteurs humains et réduire l'impact de l'automobile sur l'environnement.

Les éléments de personnalisation vont continuer de s'amplifier dans les véhicules, nécessitant une adaptation de nos outils de développement et de production, en lien avec les technologies de l'industrie 4.0 (diminution des temps logistiques d'approvisionnement, optimisation des *supply chain*, customisation tardive, ...).

L'industrie 4.0 est donc un axe majeur dans le développement de l'industrie automobile.

1.2 Objectifs et Stratégie

1.2.1 Une vision : l'homme au centre

■ Les chiffres parlent,
mais c'est le **moteur humain** qui fait **DELFINGEN**.

94 % de collaborateurs heureux de travailler chez DELFINGEN (Enquête satisfaction 2019)



DELFINGEN est une aventure humaine et industrielle qui dure depuis plus de 65 ans. Que de chemin parcouru. Le Groupe DELFINGEN se renouvelle en permanence pour anticiper les exigences des marchés et des clients : mouvement, dynamisme, croissance.

C'est pourquoi au-delà de la qualité de ses produits, de l'excellence de son organisation industrielle et de sa capacité d'innovation, le Groupe DELFINGEN a investi depuis de nombreuses années dans les Hommes, ces Hommes qui sont capables de comprendre leur environnement et de s'y adapter individuellement et collectivement en permanence pour répondre aux défis qui chaque jour se dressent devant eux.

Talents, Valeurs, Liens, Échanges donnent du sens à notre action et contribuent à faire de DELFINGEN une entreprise pérenne, une entreprise pas comme les autres.

1.2.2 Un positionnement stratégique qui répond aux enjeux du secteur

Une stratégie à 4 piliers basée sur deux axes (stratégiques et produits)



Asie

Le plus gros bassin de population mondial, avec une forte croissance du marché automobile, en termes de ventes et de production, est un enjeu incontournable pour tout acteur du secteur



Allemagne

Leader incontesté du segment premium et haut de gamme, les constructeurs continuent leur croissance en termes de volumes et de technologies. Ces constructeurs resteront de formidables précurseurs de nouvelles technologies embarquées (feux xénon, assistances à la conduite, ...)



Gaines textiles

Présence croissante dans les véhicules hybrides et électriques, notamment au sein des moteurs même. Ces technologies anciennes sont sources de nouvelles applications et d'innovation permanente. C'est un relai de croissance pour le futur sur des problématiques technologiques complémentaires aux gaines plastiques



Tubes techniques

Nous capitalisons sur nos savoir-faire en extrusion sur un marché en forte demande technologique pour des transferts de fluides: carburants, nettoyage, caloporteurs, ...

Une organisation pour soutenir la croissance



Clients

Orientation "*customer centric*", au plus près des besoins du client



Hommes et Femmes

Une organisation locale fortement basée sur des valeurs communes et tenant compte des spécificités de chaque région



Robustesse

L'intégration complète des démarches qualité dans tous nos processus



Profits

L'amélioration de nos performances économiques, garantie de notre pérennité

Une orientation prometteuse

Alignée avec les problématiques de son marché, DELFINGEN Industry est labélisée “Vitrine Industrie du Futur” par L’alliance Industrie du Futur



L'Alliance Industrie du Futur (AIS) a décerné le label « Vitrine Industrie du Futur » à DELFINGEN Industry, qui rejoint ainsi les 75 autres emblèmes de la transformation industrielle œuvrant pour la redynamisation du tissu industriel français.

Le projet Industrie du Futur de DELFINGEN Industry

Le projet de transformation de l'entreprise repose sur une approche pragmatique s'intégrant dans les processus d'excellence opérationnelle du Groupe avec 3 piliers :

- La liberté d'initiative des collaborateurs comme moteur de l'innovation au sein de l'entreprise ;
- La collaboration étroite avec l'écosystème pour gagner en agilité, frugalité et créativité ;
- Un système d'information ouvert, intégrateur, scalable, favorisant la convergence des réseaux informatiques (IT) et des réseaux industriels (OT).

Pour relever ces défis, DELFINGEN Industry a su mobiliser les compétences nécessaires pour mettre en place des actions concrètes, telles que la prise en compte de la dimension humaine dans la performance industrielle par des actions RH innovantes (The Annex, DELFINGEN Lab, Academy) et une forte culture d'entreprise (valeurs de l'entreprise, charte du travail décent, fondation d'entreprise).

L'intégration au sein de différents écosystèmes, par l'intermédiaire de partenariats (start-ups, écoles et universités, consortiums, etc.), a été et est toujours source d'échanges très riches.

Enfin, le Groupe DELFINGEN a su mettre en place une démarche IT originale dans un environnement en pleine évolution technologique, tout en gérant la complexité d'une très forte internationalisation, par exemple en déployant des terminaux mobiles pour chaque collaborateur. Marc LEMKE, Directeur des Systèmes d'Information du Groupe : « Nous voulons que la transformation numérique soit inclusive en permettant à tous les collaborateurs du Groupe DELFINGEN de bénéficier de celle-ci ».

L'Alliance Industrie du Futur labellise DELFINGEN Industry pour son plan industriel utilisant des briques de l'industrie du futur en réponse à un positionnement marché tiré par l'international et la mobilité du futur, mais aussi en y intégrant un volet humain prépondérant ainsi qu'un lien fort avec le tissu local.



Carte des entreprises labélisées « Vitrines du Futur »



75
Vitrines
Industries du Futur

#IndustrieDuFutur



Com Next - Nombre de Vitrines Industrielles du Futur à janvier 2020

1.2.3 L'innovation, un enjeu majeur

L'innovation revêt un enjeu majeur pour DELFINGEN Industry qui fonde sa stratégie de développement sur la diversification de son portefeuille de produits et de technologies. Pour accélérer sa croissance, DELFINGEN Industry réalise des investissements importants afin d'être à la pointe des évolutions technologiques dans le cadre du développement de nouveaux produits et de l'optimisation de ses process de production.

L'innovation : créativité et codéveloppement

Le processus d'innovation

L'animation de l'innovation se traduit au quotidien par une interaction forte au sein d'équipes pluridisciplinaires, qui dépasse le cadre de la R&D et implique les équipes marketing, ventes, achats, qualité, industrialisation et production.

Ces échanges réguliers, véritables laboratoires d'idées, créent une dynamique et favorisent l'émergence de nouveaux concepts.

Le développement de partenariats avec des acteurs stratégiques tels que les Centres de Recherche, les Pôles de Compétitivité, les Écoles d'Ingénieurs et les Universités, permet l'élargissement du champ des connaissances.

Pour DELFINGEN, l'innovation doit se nourrir et répondre aux besoins exprimés et non-exprimés du client. Une équipe spécifique d'*advance engineering* a été dédiée à la recherche de nouveaux produits / matières / process.

DELFINGEN a aussi créé son propre "DELFINGEN Lab". Son objectif est d'offrir un lieu physique permettant aux projets issus de la plateforme d'idéation interne (*The Annex*) de se développer. C'est un lieu qui permet à tous (y compris dans le futur à des personnes externes), de tester des nouvelles technologies et, pourquoi pas, de travailler sur certains produits DELFINGEN du futur. Enfin, ce lieu met à disposition des moyens représentatifs des futures technologies et permet de commencer à les utiliser, notamment en réalisant des prototypes, pour accélérer les projets.

La R&D s'organise autour de pôles de compétences :

- Transformation des matières plastiques ;
- Textile technique & enduction ;
- Technologies de formage, d'assemblage & nouveaux process.

L'équipe R&D est structurée en réseau avec des équipes réparties à travers le monde : en France (Anteuil), en Allemagne (Marktrodach, Münchberg), au Portugal (Porto), aux USA (Rochester Hills, Niagara Falls), au Mexique (Celaya), aux Philippines (Cebu) et en Inde (Pune).

L'expérimentation et l'amélioration continue s'appliquent au processus d'innovation :

- Des ateliers dédiés afin de répondre efficacement aux besoins de prototypage et de validation de faisabilité ;
- Des laboratoires d'essais et de métrologie pour tester les solutions aux limites des performances et mener des plans d'expérience ;
- Un processus de développement conforme à la norme ISO/TS 16949 et qui intègre une validation technico-économique à chaque étape clé du projet : de l'idée à l'industrialisation ;
- Une équipe d'*advance engineering* ;
- Le DELFINGEN Lab.

Anticiper et répondre aux besoins de ses clients guident en permanence les travaux et réflexions des groupes d'innovation de DELFINGEN Industry.

Pour ce faire, DELFINGEN Industry assure une veille technologique sur ses domaines d'activité et de compétences : évolution des normes, matières premières, nouvelles technologies, dépôts de brevets...

L'atout de DELFINGEN Industry : son expertise technique unique très étendue :

- développement de solutions complètes et innovantes, plastiques et/ou textiles ;
- ingénierie simultanée produits/process ;
- développement de machines spéciales adaptées à ces nouveaux process ;
- développement et qualification de nouvelles formulations matières ;
- *sourcing* de matières au niveau mondial ;
- certification ISO 14001 : recyclage et réduction de l'empreinte écologique des produits et des process ;
- maîtrise du niveau de propreté : production en salle à environnement contrôlé.

Le co-développement des produits avec ses clients est également un facteur clé de succès, essentiel à toute nouvelle mise sur le marché. L'association des équipes DELFINGEN Industry avec celles de ses clients, et leur engagement sur le long terme, renforcent la coopération et contribuent à l'atteinte d'objectifs communs.

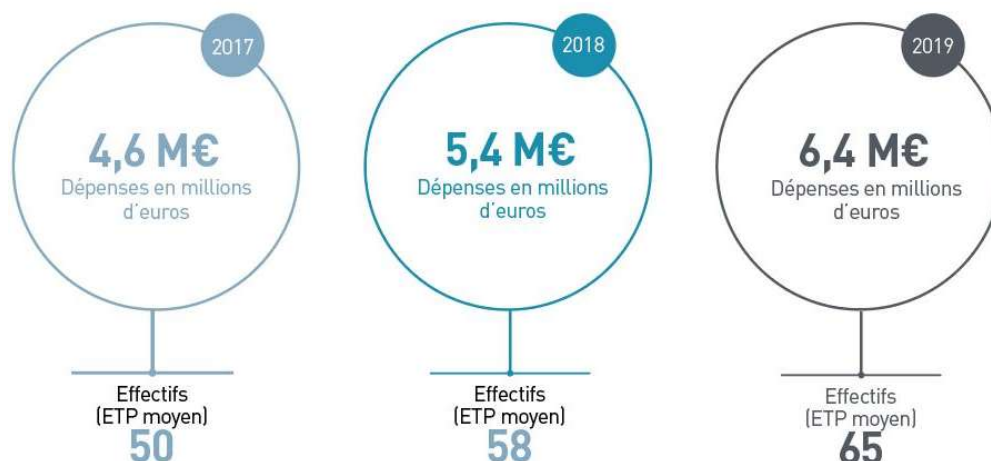
Recherche et développement en quelques chiffres

Le Groupe poursuit ses efforts de recherche et développement, avec une enveloppe de dépenses annuelle de 6,4 M€, à comparer à 5,4 M€ en 2018. Cet effort concerne majoritairement les équipes dédiées aux projets de transfert de fluides.

Ces dépenses comprennent l'ensemble des frais de recherche et de développement, à l'exclusion :

- des frais directs de brevets, modèles et marques qui sont immobilisés ;
- des frais de développement qui sont immobilisés.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



1.2.4 L'excellence opérationnelle, un impératif

Excellence, proximité, réactivité, pour répondre à ses clients dans le monde entier

Une organisation industrielle mondiale

DELFINGEN Industry décline son dispositif d'excellence opérationnelle à tous les stades de son organisation en faisant partager cet état d'esprit aussi bien à ses collaborateurs qu'à ses clients.

Afin d'être au plus près des organisations, d'une part, et des équipes du Groupe DELFINGEN, d'autre part, la Direction s'est réorganisée afin de mettre en place un centre de décision par région (Amérique, Europe/Afrique et Asie). A la tête de chaque région, un membre du Comité Exécutif pilote une équipe d'experts opérationnels, commerciaux, ...

Enfin, l'organisation entre les différents marchés se structure aussi. En effet, suite à l'acquisition du groupe DROSSBACH North America en 2017, DELFINGEN Industry, en 2020, réorganise son marché industriel sous la marque DROSSBACH, qui jouit d'une véritable reconnaissance sur ce marché.

DELFINGEN Industry est un acteur « global et local »

Global car son déploiement international permet à DELFINGEN Industry de servir le client là où sont ses besoins avec le même niveau de qualité et d'excellence.

Local car implanté au plus près des équipementiers, constructeurs et industriels, DELFINGEN Industry apporte des solutions personnalisées et de proximité en termes de délai et de conditionnement.

Proche de ses clients

Avec 39 implantations, dans 20 pays, DELFINGEN Industry est présent dans les principales zones de production automobile. Les usines de production et d'assemblage de DELFINGEN Industry sont situées à proximité des usines de ses clients, assurant une livraison en juste-à-temps, dans des délais très courts à compter de la réception de la commande.

Réactivité et implication

Au-delà de la proximité physique de ses usines, l'étroite collaboration avec les équipes de ses clients, la volonté permanente de toujours mieux les servir, la standardisation de son outil de production et l'homogénéisation de ses méthodes, permettent à DELFINGEN Industry de s'adapter en temps réel aux demandes de ses clients, notamment dans les situations d'urgence.

Amélioration Continue

L'Amélioration Continue est au cœur du fonctionnement de DELFINGEN Industry. Déployé dans tous les sites, suivant les mêmes méthodes, le Plan d'Amélioration Continue contribue à l'efficacité et à la performance des processus internes à DELFINGEN Industry et à l'optimisation du QCDR (Qualité, Coûts, Délais, Réactivité) pour le client.

La performance industrielle

Au sein de DELFINGEN Industry, l'outil de production s'organise autour de ses expertises métiers :

- la transformation des matières plastiques (extrusion, injection, formage...) ;
- le textile technique (tressage, tissage, tricotage et enduction) ;
- les technologies d'assemblage et les nouveaux process.

La performance « supply chain »

Un modèle intégré

Un enjeu opérationnel qui est déterminant dans une industrie en juste-à-temps à l'échelle mondiale. Anticiper les fluctuations d'activités, éviter les ruptures d'approvisionnement et de livraisons, maîtriser les stocks, réduire les coûts de transport, sont autant de challenges que relèvent au quotidien les équipes DELFINGEN Industry.

Le processus de *Supply Chain* intègre à la fois les compétences et le savoir-faire liés à son management :

- planification des approvisionnements ;
- appels de livraison clients ;
- gestion des stocks ;
- management des données ;
- *sourcing* des achats ; et
- management de la relation fournisseurs.

DELFINGEN Industry s'est dotée d'un centre logistique basé en France (Anteuil) qui permet notamment de rationaliser les flux inter-usines en Europe et Afrique du nord.

Conscient de l'impact de l'activité *Supply Chain* sur les enjeux environnementaux, DELFINGEN Industry fait évoluer ses indicateurs et souhaite intégrer à côté des indicateurs financiers (coût de transport, coût de stockage) et opérationnels (niveau de stock, taux de service, lead time) des indicateurs tels que la mesure de l'empreinte CO2.

La performance qualité

Un état d'esprit

La qualité est une exigence des industriels et équipementiers. La mise en œuvre de la démarche qualité au sein de DELFINGEN Industry dépasse les méthodes et outils, pour s'ancrer dans la culture d'entreprise. Ainsi la démarche qualité s'inscrit-elle dans les valeurs partagées par l'ensemble des collaborateurs du Groupe DELFINGEN.

Il s'agit en effet, non pas de s'astreindre aux contingences normatives, mais de dynamiser le système de management de la qualité en orientant les activités de l'entreprise vers la satisfaction des exigences et des attentes des clients internes ou externes. L'implication des collaborateurs est donc un élément fondamental.

L'amélioration continue des process, des méthodes et de l'organisation contribue à réduire les incidents qualité. Toutefois, DELFINGEN Industry s'engage à la plus grande réactivité en cas de survenance de problèmes. Les équipes, formées, développent des démarches QRQC (*Quick Response Quality Control*) et 8D afin de résoudre les problèmes avec efficacité. Leur action se fait au plus près du terrain et intègre une composante pluridisciplinaire (*Maintenance, Supply Chain...*).

D'autre part, la capitalisation et la transversalisation, étapes essentielles du 8D, sont indispensables à DELFINGEN Industry pour servir ses clients mondialement avec le même degré d'exigence.

DELFINGEN Industry partage un comportement environnemental responsable et respecte les réglementations locales tout en contrôlant ses déchets, ses rejets et en optimisant ses consommations de ressources naturelles et énergétiques.

La préservation de l'environnement est au cœur de son action.

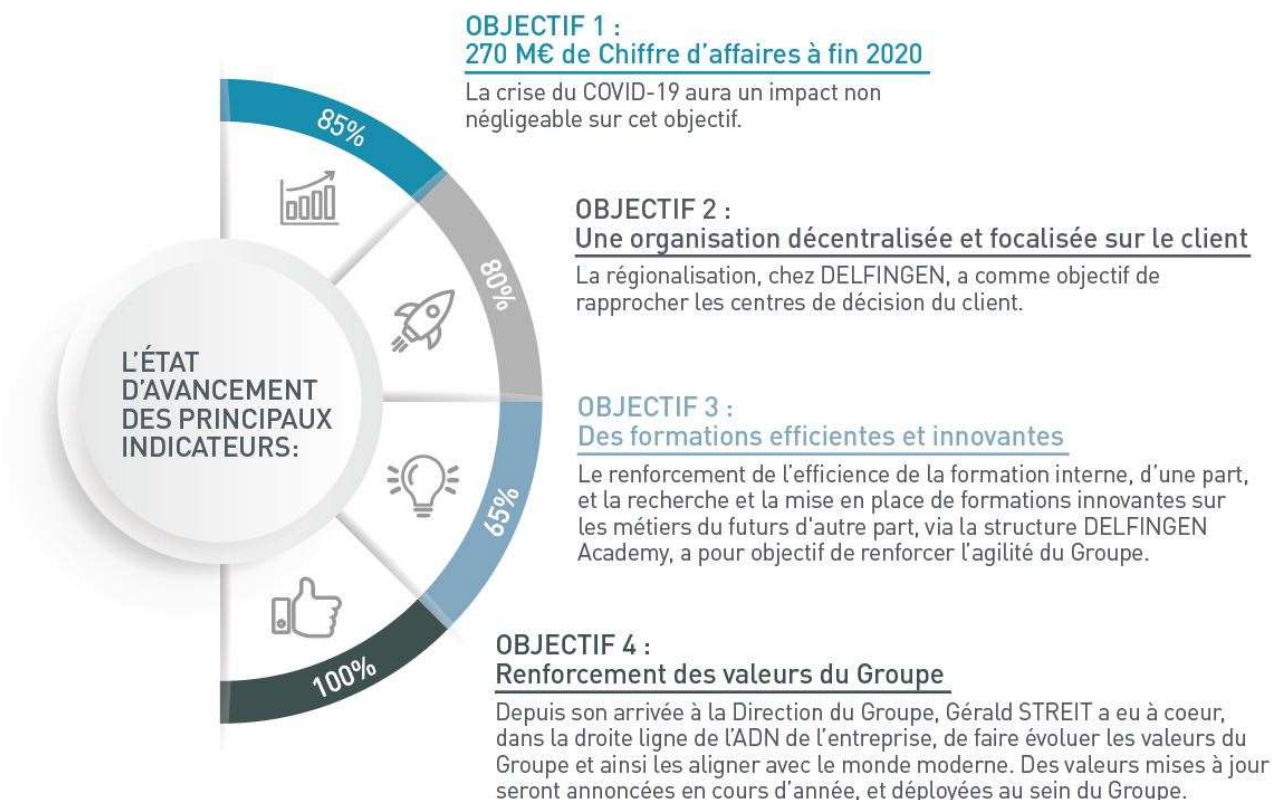
1.2.5 Objectifs financiers et extra financiers

Le Groupe DELFINGEN a mis en place un plan stratégique ambitieux en 2016, avec des objectifs à horizon fin 2020.

Ce plan a pour objectifs principaux de démultiplier la croissance du Groupe, en conservant ancrés les fondamentaux issus des valeurs historiques du Groupe.

Pour des informations plus précises sur la stratégie "marché" et "produits", voir paragraphe 1.2.2 ci-dessus.

Ci-dessous l'état d'avancement des principaux indicateurs:



Fin 2020, un nouveau plan stratégique sera présenté par la Direction. Il sera tourné vers les Femmes et les Hommes du Groupe, les technologies du futur et la robustesse financière.

1.3 Description des activités

1.3.1 Marché automobile

1.3.1.1 Système des réseaux embarqués

58 % du chiffre d'affaires



Sécurité, confort, aide à la conduite, réduction des émissions, etc... les innovations ne cessent de se multiplier.

Le développement des propulsions hybrides et électriques, la quantité grandissante de capteurs dans les véhicules, génèrent une complexification des systèmes et architectures des véhicules.

Notre savoir-faire : protéger les réseaux électriques et de fluides dans des environnements très contraignants.

Nous proposons des solutions performantes et fiables de protection des réseaux électriques et de fluides pour l'industrie et l'automobile.

Que ce soit par des tubes plastiques, ou des gaines textiles, nous offrons un large choix de solutions pour protéger des environnements les plus exigeants : abrasion, température, radiation, bruit, vibration, nuisances électromagnétiques....

La gamme des produits de protection est enrichie par des produits de cheminement, de fixation et de dérivation, de manière à offrir des solutions complètes aux clients.

Les réseaux électriques et de fluides sont de véritables systèmes nerveux du véhicule. Avec l'enrichissement des contenus média, des fonctions de sécurité, de confort, d'autonomie et le développement des motorisations hybrides et électriques, l'architecture de ce système nerveux se complexifie. Grâce à notre expérience et nos savoir-faire nous proposons les solutions les plus adaptées, répondant aux attentes du secteur automobile en termes de qualité et de performance.

DELFINGEN Industry est le seul acteur à proposer à la fois des solutions de protection par des tubes plastiques et des gaines textiles. Sur le marché de la protection par des tubes plastiques, les principaux concurrents sont FRW et Schlemmer. DELFINGEN Industry est le leader sur les Amériques, co-leader en Europe et challenger sur la région Asie. Concernant le marché de la protection par des gaines textiles, le numéro 1 mondial est l'américain Fédéral Mogul, challengé par DELFINGEN Industry et Relats.

1.3.1.2 Tubes techniques pour les transferts de fluides

17 % du chiffre d'affaires



L'hybridation et l'utilisation de biocarburants entraînent une évolution des réservoirs et des systèmes liés (augmentation des pressions, propriétés physiques des matériaux).

Le challenge : répondre à ces contraintes physico-chimiques tout en assurant une montabilité et une longévité de ses produits.

Forts de notre expertise dans l'extrusion et la transformation des matières plastiques, nous concevons et réalisons, en étroite collaboration avec nos clients, des solutions dédiées pour répondre à leurs besoins de transfert de fluides dans les véhicules. Intégrés dès la conception, nous proposons aux constructeurs et équipementiers, des tuyaux et systèmes pour l'acheminement, le remplissage, l'évacuation, le transfert et la distribution des fluides basse pression.

- **Environnement réservoir carburant** : nous accompagnons l'évolution de l'environnement autour du réservoir carburant tant en terme de définition technique que de rapidité d'exécution. Nos solutions de tubes internes ou externes au réservoir, véhiculant du liquide ou des vapeurs, intègrent les réponses produit (*i.e.* matières) et process (*i.e.* extrusion annelée multi-couche) assurant efficacité et qualité pour nos clients.
- **Système sous capot moteur** : dans un environnement contraint, comme l'est la zone sous capot moteur, les exigences techniques sont diverses et nombreuses. Au travers de nos solutions éprouvées, nous répondons aux attentes de fonctions variées telles que la commande hydraulique d'embrayage, l'évacuation de condensats et d'acide batterie ou les lignes de purge *canister*.
- **Système de lavage** : c'est un élément important dans la sécurité d'un véhicule, nos solutions de lavage acheminent le liquide depuis la tubulure de remplissage, jusqu'aux gicleurs sur le véhicule. La diversité des matières utilisées pour les tubes ainsi que les connectiques associées répondent idéalement aux besoins de la fonction de nettoyage des pare-brises, projecteurs et capteurs.

Sur ce marché, DELFINGEN Industry se positionne comme un acteur de niche, expert dans la conception et la réalisation de tubes très techniques pour le compte de clients tels que Delphi, TI Automotive, Contitech, Hutchinson, Inergy, YAPP... La concurrence est très fragmentée, le leader étant FRW.

1.3.1.3 Fixations pour garnitures d'intérieur

2 % du chiffre d'affaires



La personnalisation des composants visibles du siège, qui améliorent le confort des occupants (coiffes, appuie-têtes), joue un rôle essentiel dans l'attractivité du véhicule à travers la qualité perçue et l'agrément de vie à bord.

Invisibles et pourtant indispensables, les profilés et composants de fixation DELFINGEN Industry pour les sièges et les garnitures d'intérieur automobile sont le résultat d'une grande expérience. En co-développement avec ses clients, DELFINGEN Industry propose des solutions individuelles parfaitement adaptées pour un design moderne et précis, une mise en œuvre facile, une couture et un temps d'assemblage optimisé ainsi qu'un grand degré de confort pour les coiffes et garnitures de sièges en cuir et textile.

- **Profilés de siège** : l'expertise DELFINGEN Industry en extrusion, la conception intégrée des outillages spécifiques, la customisation et coupe à longueur permettent de proposer des solutions sur-mesure et économiques :
 - profilés plastiques d'accrochage sur armatures (forme en J, en flèche, en harpon) ;
 - profilés bi-matière : PP/non-tissé, prédécoupés, pré-percés ;
 - profilés formés, etc.
- **Feutrine et produits spécifiques** : DELFINGEN Industry propose une gamme complète de solutions pour la fixation et l'assemblage des garnitures d'intérieur :
 - profilés spéciaux pour appui-tête, aumônière de siège, accoudoir ;
 - plaques et inserts plastiques ;
 - entretoises de calage (glissières de sièges).

Avec cette activité, DELFINGEN Industry n'adresse que le marché local indien, dont elle en est leader.

1.3.1.4 Services logistique et assemblage

4 % du chiffre d'affaires



Une richesse de prestations associées à nos solutions pour favoriser l'agilité et la performance de nos clients.

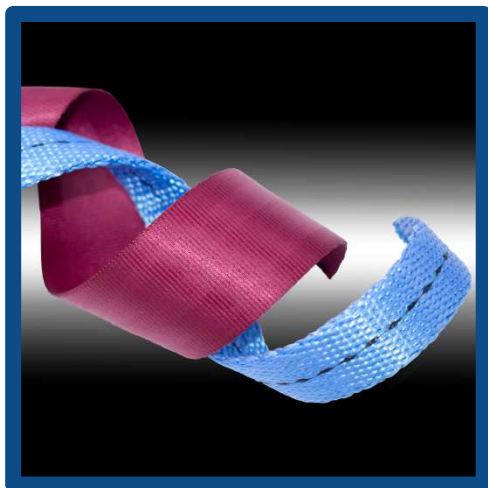
Nous accompagnons nos clients dans leur recherche permanente d'optimisation de leurs processus et de leur chaîne logistique. Forts de notre réseau d'implantations mondiales et de notre savoir-faire dans le management de la *supply chain*, nous apportons à nos clients plus que des produits et des solutions, mais aussi des services associés :

- les assemblages manuels et semi-automatiques ;
- la localisation des processus et optimisation ;
- la gestion des composants ;
- l'assurance qualité.

1.3.2 Marché industriel

1.3.2.1 Sangles et ceintures techniques

5 % du chiffre d'affaires



Avec l'intégration des sociétés Jenisco (US), MBG et Langendorf (Allemagne) DELFINGEN Industry est riche d'une expérience plus que centenaire dans la conception et la fabrication de sangles et de ceintures techniques.

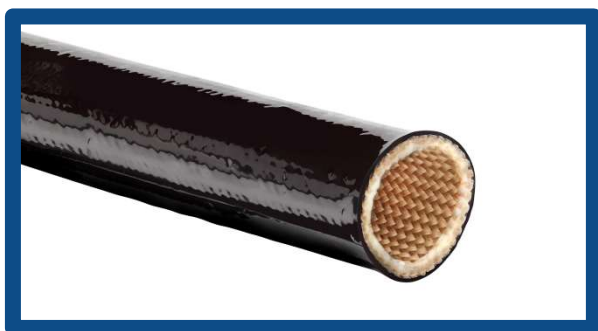
Par la mise en œuvre de matériaux et de procédés toujours plus élaborés, nous apportons des innovations au service de la sécurité, de la durabilité et du confort de nos produits. Nos compétences et savoir-faire s'étendent à tous les types de construction textile (tissage, tressage, tricotage) mais aussi à l'enduction, la teinture, permettant ainsi de proposer un large éventail de solutions, touchant des domaines très variés :

- **Le levage et l'arrimage** : nos produits sont utilisés pour la production de sangles de levage, d'élingues, de ceintures d'arrimage ou des filets de chargement.
- **La sécurité et confort** : ce sont deux des aspects les plus importants du transport de passagers. Nous produisons des ceintures de haute qualité pour répondre aux exigences de ces domaines.
- **L'équipement de protection individuelle** : ces équipements sont utilisés pour l'escalade et l'alpinisme et pour la sécurité opérationnelle comme la protection antichute ou pour des travaux d'accès par corde.
- **Le sport et les loisirs** : les applications dans ce domaine sont très diverses, allant de la poignée de sac à dos à la ceinture de course à pied en passant par les sangles de casque.

DELFINGEN Industry adresse principalement les marchés Allemand et Européen. La concurrence est atomisée, avec la présence de nombreux acteurs de taille modeste.

1.3.2.2 Gaines d'isolation

4 % du chiffre d'affaires



De la sidérurgie à l'électromécanique, de l'armoire électrique à l'électroménager, du transformateur au circuit électronique, les besoins d'isolation électrique, thermique et de protection mécanique sont nombreux.

DELFINGEN Industry conçoit et fabrique une large gamme de gaines d'isolation standards et sur-mesure pour l'industrie :

- câblage interne de machines tournantes et statiques, transformateurs, générateurs ;
- câblage d'éléments chauffants ;
- gainage de faisceaux de câbles ;
- appareils électrodomestiques et luminaires...

Des solutions DELFINGEN Industry pour toutes les situations :

- nu-sleeve : gaines d'isolation en fibre de verre enduite répondant aux exigences électriques, mécaniques et thermiques, avec d'excellentes propriétés diélectriques ;
- nu-flex : gaines en fibre de verre tressées non enduites et saturées de résine pour l'isolation haute température, supportant les opérations de vernis d'imprégnation dans les équipements électriques ;
- nu-guard : gaines monofilaments expansibles et produits auto-refermables pour la protection mécanique ;
- gaines spéciales : thermorétractable, sur-tressée, tube isolant extrudé silicone...

Qualifiées par les plus grands constructeurs, les gaines DELFINGEN Industry répondent aux normes et standards les plus exigeants.

Les gaines d'isolation DELFINGEN Industry sont utilisées par ABB, Alstom, Baldor, Emerson, General Electric, Leroy Somer, Schneider Electric, Siemens, Toshiba...

Avec cette activité, DELFINGEN Industry n'adresse que le marché local nord américain. Ses principaux concurrents sont les sociétés Varflex et Atkins & Pearce.

1.3.2.3 Tubes de protection

10 % du chiffre d'affaires



Fondé en 1980, le groupe DROSSBACH North America est spécialisée dans la fabrication et la distribution de solutions de protection de câblage à destination des marchés du transport, de l'industrie, de l'environnement et de la robotique.

L'acquisition, au 1^{er} janvier 2017, des sociétés DROSSBACH Inc (USA) et DROSSBACH NA (Canada), permet à DELFINGEN Industry :

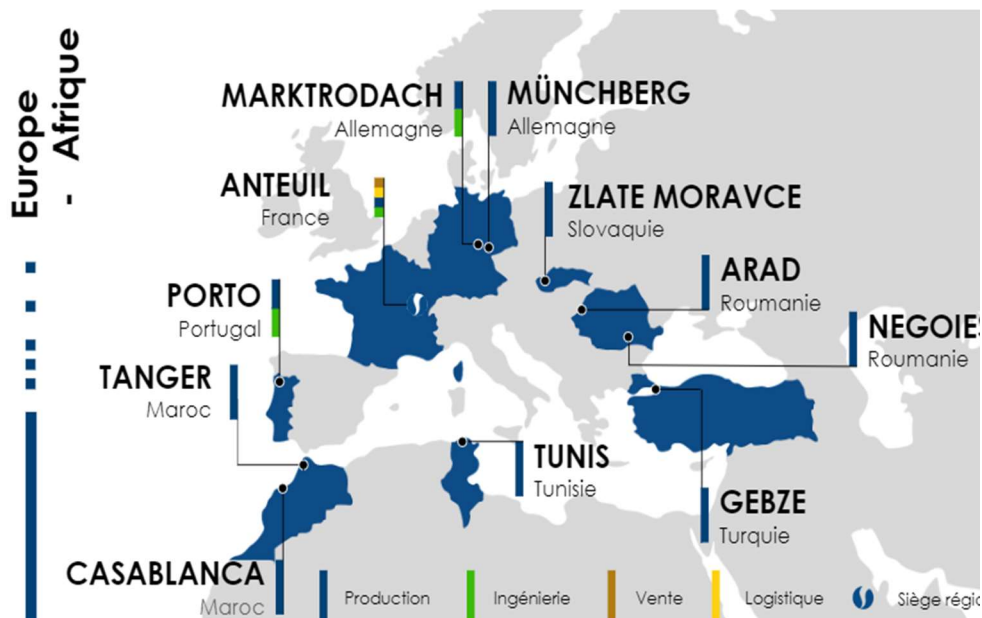
- de renforcer ses positions sur le continent américain, où il réalise déjà environ 53 % de ses ventes ;
- d'adresser des nouveaux clients et marchés hors secteur automobile ;
- d'intégrer de nouveaux savoir-faire notamment dans le management des câblages pour la robotique.

1.4 Une implantation mondiale

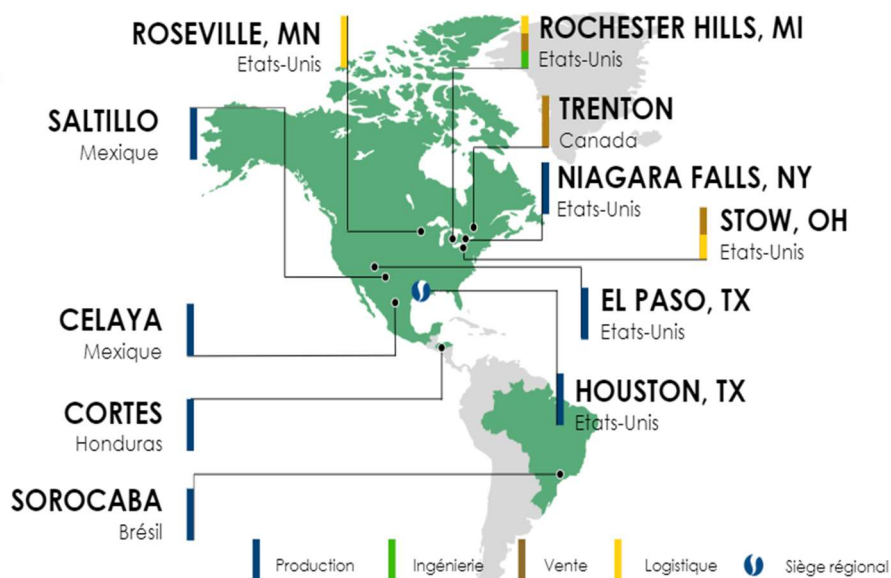
Cartographies par régions (au 31/12/2019)

La région Europe/Afrique, région historique de la présence du Groupe, s'est aujourd'hui développée au fil des années, autour du siège social du Groupe, situé à ANTEUIL.

L'un des faits marquants de l'exercice est la décision de fermer le site Turc, fortement impacté par la situation économique locale, qui a entraîné un retrait de la majorité des sous-traitants automobiles du pays.



Amériques



La région Amériques, la première région à l'échelle du Groupe DELFINGEN, de par sa taille et le Chiffre d'affaires qui y est généré, est piloté depuis HOUSTON (TX). La région met en œuvre de nombreuses compétences, à grande échelle, comme le site d'EL PASO (TX), spécialisé dans la protection des câblages, et le site de CELAYA (Mexique), dans la protection des fluides. Ces deux sites sont parmi les 5 plus importants du Groupe.

La région "Asie" est pilotée depuis BANGKOK (Thaïlande), centre névralgique du continent, par son positionnement géographique et l'émulation technologique dont elle est le berceau, notamment.



Au sein de la région "Asie", la Chine est une région dans la région. Pays-continent, son marché, son gigantisme géographique, et sa croissance en font l'un des objectifs de développement du Groupe.

1.5 Organisation

1.5.1 Structure juridique

Schéma des sociétés consolidées détenues par DELFINGEN Industry au 31/12/2019



1.5.2 Relations intra-groupe

Relations société-mère/filiales

Le Groupe comprend 40 entités juridiques, toutes consolidées (cf. note 5 de l'annexe aux états financiers consolidés pour une information plus détaillée sur les filiales et leur pays d'immatriculation). Le nombre d'entités juridiques est principalement lié à l'organisation du Groupe : un marché mondial et une présence locale.

DELFINGEN Industry fournit à ses différentes filiales des services qui peuvent être regroupés en deux volets : un volet financier et un volet d'assistance.

Volet financier

DELFINGEN Industry finance les activités d'un grand nombre de ses filiales. Au 31 décembre 2019, environ 86 % des passifs financiers sont portés par DELFINGEN Industry. Elle a vocation à assurer une part significative des financements du Groupe, directement ou indirectement, par des prêts grâce à son accès aux réseaux bancaires.

Toutefois, par exception, dans la zone « dollar », une partie du financement est portée directement par DELFINGEN US-Holding, filiale détenue à 100 % par DELFINGEN Industry.

Par ailleurs, des financements sont directement souscrits par certaines des filiales consolidées, principalement en Allemagne.

Dans le cadre de la régionalisation des opérations du Groupe, la consolidation et la gestion de trésorerie quotidienne des filiales de la région Europe/Afrique est assurée par DELFINGEN Industry, de la région Asie, par DELFINGEN Asia Pacific Holding, et de la région Amériques par DELFINGEN US-Holding.

Volet assistance

DELFINGEN Industry assiste ses filiales soit directement en matière de directions opérationnelles (Direction Générale, Commerciale, *Supply Chain*...), soit indirectement en matières administrative, financière, de ressources humaines, juridique, des systèmes d'information et communication, par son intermédiaire ou par l'intermédiaire de personnels mis à disposition par DELFINGEN Group (cf. chapitre N de l'annexe aux états financiers consolidés).

Il est à noter que les brevets et savoir-faire industriels sont la propriété de DELFINGEN FR-Anteuil, filiale de DELFINGEN Industry. DELFINGEN FR-Anteuil concède les droits d'utilisation de ses brevets et savoir-faire aux filiales du Groupe.

2

Facteurs de risques et contrôle interne

2.1	Facteurs de risques et maîtrise des risques	36
2.1.1	Synthèse des principaux risques	36
2.1.1.1	Matrice des risques majeurs identifiés	37
2.1.1.2	Facteurs de risques	38
2.2	Politique d'assurance et couverture des risques	41
2.3	Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	42
2.3.1	Description de l'environnement de contrôle interne du Groupe DELFINGEN	42
2.3.2	Les organes de contrôle du Groupe DELFINGEN	44
2.3.2.1	Le Conseil d'administration	44
2.3.2.2	Le Comité d'audit	44
2.3.2.3	La cellule d'audit interne	45
2.3.2.4	Les contrôleurs externes	46
2.3.2.5	Le référentiel de contrôle interne du Groupe	46

2.1 Facteurs de risques et maîtrise des risques

Introduction

Conformément aux exigences de la nouvelle réglementation dite « Prospectus 3 », applicable depuis le 21 juillet 2019, la présentation du chapitre « Facteurs de Risques » du présent Document a été revue afin d'en améliorer la lisibilité. Seuls les risques significatifs et spécifiques à la Société sont présentés dans le présent chapitre.

La cartographie des risques établie par la Direction de la Société a été revue par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 27 avril 2020.

Dans le cadre de la démarche de gestion des risques de la Société, l'ensemble de ces risques identifiés est régulièrement analysé.

2.1.1 Principaux facteurs de risques

Le Groupe DELFINGEN exerce ses activités dans un environnement en constante évolution.

Il est, dès lors, exposé à des risques dont la matérialisation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière, son image et ses perspectives. Ce chapitre présente les risques les plus significatifs auxquels le Groupe DELFINGEN estime être exposé.

Toutefois, le Groupe DELFINGEN ne peut fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination totale des risques. Le dispositif de contrôle interne, dont la mise en œuvre est assurée par la Direction Générale et les équipes du Groupe DELFINGEN, a pour objectif de les identifier, de les qualifier et d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel sur le Groupe.

Enfin, au vu de la situation vécue à l'échelle mondiale à la date de parution du présent Document d'Enregistrement Universel, ces risques sont susceptibles de varier en intensité et en probabilité.

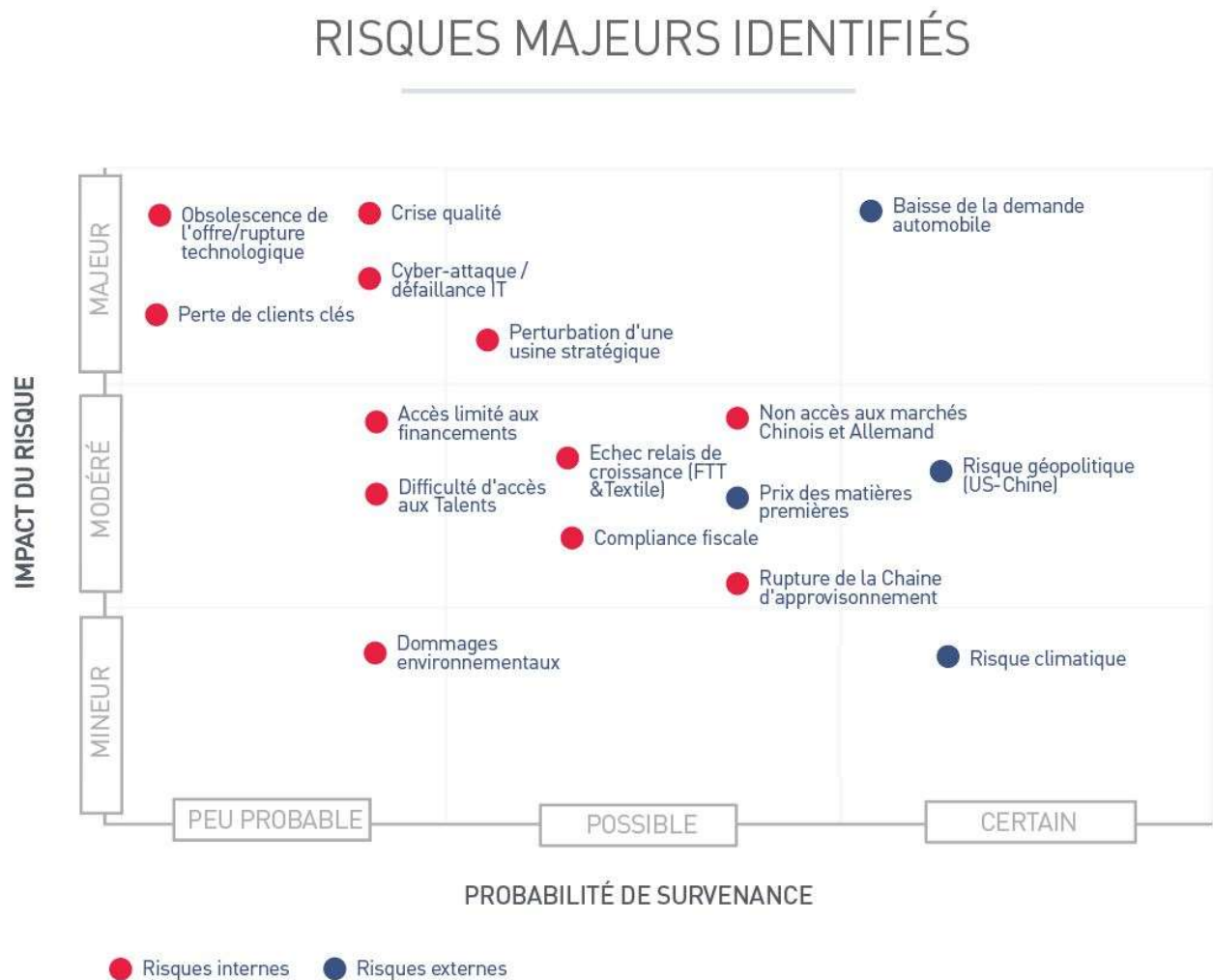
COVID-19

Face à la pandémie de COVID-19, le Groupe DELFINGEN prend les dispositions les plus adaptées à cette situation exceptionnelle afin d'assurer au mieux la protection de l'ensemble de ses collaborateurs, dans le respect des mesures prises par les gouvernements des différents pays dans lesquels le Groupe DELFINGEN est présent. Le marché automobile est particulièrement touché par cette crise, avec de nombreuses fermetures d'usines de la part des constructeurs et équipementiers partout à travers le monde. Par conséquent, la production automobile est en forte baisse, et le Groupe DELFINGEN anticipe que cette situation puisse durer.

Dans ce contexte de marché difficile, le Groupe DELFINGEN adapte en permanence le niveau d'activité de ses sites, dont certains ont été partiellement voire totalement fermés. Des mesures ont immédiatement été prises afin de limiter les effets négatifs sur le résultat opérationnel et le cash-flow. Le Groupe DELFINGEN a mis en place, avec le soutien de son pool bancaire et de Bpifrance, des outils de financement afin de faire face aux aléas de cette crise.

2.1.1.1 Matrice des risques majeurs identifiés

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les risques les plus significatifs pesant sur les activités du Groupe, qu'ils soient d'origine interne ou externe.



2.1.1.2 Facteurs de risques

Risques internes					
Facteurs de risque	Détail	Impact	Probabilité	Criticité résiduelle	Mesures de gestion
Positionnement stratégique, relation client, intensité concurrentielle	Risque que nos produits et services ne répondent plus aux attentes du marché automobile, dans un contexte de disruption technologique	Majeur	Peu probable	Faible	Co-développement avec les clients Conduite d'une étude de marchés par un cabinet externe Cellule d'advance enginnering , veille et innovation
	Ne pas être en mesure de nourrir la pérennité par de nouveaux relais de croissance (Transfert de fluide, Gaines textiles)	Modéré	Possible	Modéré	Efforts commerciaux Efforts R&D (6,4 m€ en 2019) Acquisition de savoir-faire Lancement réussi de nouveaux produits FTI et Textile Auto avec une croissance respective de 29% et 18% en 2019
	Ne pas avoir une présence significative sur deux des plus importants marchés automobile (Allemagne et Chine)	Majeur	Possible	Modéré	Acquisitions réalisées en 2013 en Chine et en 2014 en Allemagne pour prendre pied sur ces marchés Implantations locales (industrielles, commerciales et enginnering) Régionalisation des centres de décision Recherche de cibles pour rattraper le retard sur la concurrence
	Perte de parts de marché du fait de la non-satisfaction des clients ou de la pression concurrentielle (gammes, prix, ...)	Majeur	Peu probable	Faible	Réduction de l'exposition clients : le plus gros client représente moins de 12% des ventes (les 5 plus importants : 43%) Qualité et service "best-in-class" dans le secteur Effort continu d'amélioration de l'excellence opérationnelle Compétitivité de notre offre
Qualité	Crise qualité sur les produits fabriqués par le Groupe DELFINGEN et pouvant générer des rappels constructeurs	Majeur	Possible	Modéré	Renforcement des process et plan qualité depuis le développement jusqu'à la livraison client Conduite d'audits internes et externes Certification IATF sur l'ensemble du périmètre Mise en place des couvertures d'assurance adéquates

Dépendances à certains sites de production	Perturbation dans le fonctionnement de certaines usines considérées comme critiques du fait de leur taille (El Paso) et ou de leurs spécificités métiers (Celaya, Marktrodach)	Majeur	Possible	Modéré	Mise en place de plan de prévention des risques (PRA) Audit des sites stratégiques par des tiers
Approvisionnement	Rupture dans la chaîne d'approvisionnement du fait de la défaillance d'un fournisseur ou de tensions sur l'accès à certaines matières	Modéré	Possible	Faible	Réduction de l'exposition fournisseurs : le premier fournisseur représente moins de 7% des achats (les 5 plus importants 23%) Qualification /évaluation des fournisseurs Multisourcing des matières stratégiques et évaluation des besoins en amont Constitution de stocks de sécurité
Accès aux financements	Limitation ou refus de l'accès au financement, désintérêt des investisseurs du fait du niveau de la dette	Majeur	Peu probable	Modéré	Mise en place de facilités de crédit pluri-annuelles Diversification des sources de financement (emprunts classiques, EuroPP, BPI France, ...) Fidélisation de nos partenaires financiers dans la durée Qualité de signature de nos partenaires financiers Historique de la performance financière depuis 2015
Défaillance numérique ou cyber attaque	Arrêt de certaines opérations (fabrication, ordonnancement, livraison, facturation...) Piratage et/ou altération des données	Majeur	Possible	Modéré	Mise en place d'une politique globale de sécurité des systèmes d'information Sensibilisation et formation du personnel Audits de sécurité par des prestataires externes Renforcement de la gouvernance des systèmes d'information Recours aux technologies à "l'état de l'art" Sécurisation des accès au système et plan de continuation
Difficulté d'engager et retenir les "Talents"	Ne pas avoir accès aux Talents, ne pas avoir des hommes et des femmes engagées	Modéré	Possible	Faible	Mise en place de politiques d'attractivité de l'entreprise Création d'une Academy Interne pour développer les compétences Agir en toute circonstance en adéquation avec nos Valeurs Importance accordée à la prévention des risques

					physiques et psychologiques 94% des collaborateurs satisfaits de travailler chez DELFINGEN (enquête interne)
Environnement	Porter atteinte à l'environnement (pollution, surconsommation de ressources, ...)	Modéré	Possible	Faible	Mise en œuvre d'une démarche responsabilisante : consommation des ressources, gestion des déchets, ... Utilisation de matières non polluantes ou à forte recyclabilité Réduction des flux de transport internationaux Activités peu impactantes sur l'environnement
Fiscalité	Ne pas respecter les législations locales dans le cadre d'une gestion de groupe	Modéré	Possible	Faible	Application des règles OCDE Analyse par un cabinet tiers des politiques de prix de cessions internes, prix de transfert et des rémunérations de services de groupe Existence d'auditeurs dans chaque entité

Risques externes

Facteurs de risque	Détail	Impact	Probabilité	Criticité résiduelle	Mesures de gestion
Risques géo-politiques et notamment tension dans les relations USA / Chine	Hausse des coûts Limitation de la liberté de circulation des marchandises	Modéré	Certain	Modéré	Delfingen , acteur global et local : approvisionnement, production et vente sur une même zone géographique Limitation des flux inter-region
Evolution du prix des matières premières, dont le pétrole	Hausse significative du coût des matières plastiques	Majeur	Possible	Modéré	Avoir une part de marché significative pour renforcer notre position de négociation Développer une offre produit à plus forte valeur ajoutée Mise en place de tableaux de bord de suivi des impacts
Evolution du taux de change	-Exposition à l'évolution de la parité €/\$, une part significative des ventes et des actifs étant en zone USD	Modéré	Possible	Modéré	Delfingen , acteur global et local : approvisionnements, production et ventes sur une même zone monétaire Mise en place de couverture à terme, sur la base de taux budget
Risques climatiques	Certains sites sont confrontés à des risques climatiques (typhons...)	Modéré	Certain	Faible	Mise en place de plans de continuité et de reprise d'activité validés avec les clients

2.2 Politique d'assurance et couverture des risques

Les risques majeurs identifiés par le Groupe DELFINGEN bénéficient de couvertures d'assurances dans le cadre de programmes internationaux.

Le schéma d'assurance du Groupe DELFINGEN pour 2019 repose sur le principe suivant :

La politique d'assurance est générale à l'ensemble des sites : la nature et les niveaux de garanties sont définis par la Direction Juridique du Groupe. Chaque site souscrit des polices locales conformément à la réglementation du pays. Une police dite « master » est souscrite au niveau du Groupe et vient compléter les garanties locales, tant en termes de garanties que de limites, si les garanties locales sont insuffisantes.

La gestion des risques est conduite avec l'appui d'un courtier d'assurances, qui est un acteur spécialisé dans la couverture des grands risques, auprès d'assureurs reconnus dans le secteur de l'assurance des risques industriels et qui bénéficie d'un réseau international pour couvrir l'ensemble des sites. Cette gestion des risques se matérialise, chaque année, par la visite au sein des sites industriels de DELFINGEN Industry d'experts et d'ingénieurs des assureurs. À l'issue de ces visites, des rapports sont émis, contenant des recommandations visant à adapter les procédures et conditions de sécurité des sites. Le Groupe DELFINGEN, en relation avec lesdits experts, s'efforce d'élever, chaque année le niveau de sécurité de ses sites, tant sur le plan matériel que sur le plan humain, en travaillant à la sécurité de ses collaborateurs.

Les principales polices d'assurance sont les suivantes :

Assurance dommages

L'assurance Multirisques couvre les dommages aux biens du Groupe, le risque locatif (bâtiments propres ou loués, installations, équipements et matériels) ainsi que la perte d'exploitation, lors d'événements tels qu'incendie, tempête et dégât des eaux.

Le contrat « master » prévoit un plafond global de garantie dommages par sinistre de l'ordre de 49 M€.

Assurance Responsabilité Civile

Cette police garantit la société et ses filiales contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité dans tous les cas où elle viendrait à être recherchée du fait de dommages corporels (atteintes physiques ou morales et préjudices immatériels en découlant), dommages matériels, dommages immatériels consécutifs ou non (dommages ou préjudices tels que, notamment, privation de jouissance, immobilisation, perte de production, perte de bénéfice) causés à des tiers dans le cadre des activités de la société et de ses filiales.

La garantie « Master » couvre la responsabilité civile d'exploitation et la « responsabilité civile produits », avant et après livraison et/ou réception.

Les plafonds de garantie « Master » (couverture mondiale) sont de l'ordre de :

- Responsabilité civile exploitation : 20 M€ ;
- Responsabilité civile produits : 20 M€.

Il est à noter que DELFINGEN Industry a doublé, depuis 2017 sa couverture Responsabilité civile exploitation/produits, en la passant de 10 M€ à 20 M€, afin de s'adapter aux besoins du marché ainsi qu'à la haute technicité de ses produits.

Assurance Responsabilité Civile des dirigeants

Cette garantie a pour objet le règlement par l'assurance des conséquences pécuniaires des sinistres résultant de réclamations introduites à l'encontre des dirigeants (mandataires sociaux et Administrateurs) ou mettant en jeu leur responsabilité civile individuelle et imputable à toute faute professionnelle réelle ou alléguée.

Elle garantit les dirigeants de l'ensemble des sociétés du Groupe. Le plafond des garanties est de 15 M€.

De plus, DELFINGEN Industry a adopté une politique de prévention des risques et de protection qui lui permet d'identifier, d'évaluer et de réduire les risques grâce :

- à l'audit des sites opérationnels par la Direction Juridique ainsi que par les assureurs/courtiers ;
- à l'expertise annuelle des valeurs en risque ;
- au suivi des recommandations d'organisation/d'équipements de ses assureurs ;
- à la formation du personnel ;
- à la mise en place de plans de secours appropriés.

2.3 Procédure de contrôle interne et de gestion des risques

2.3.1 Description de l'environnement de contrôle interne du Groupe DELFINGEN

DELFINGEN Industry a mis en place des outils et des procédures dans le cadre de son contrôle interne. Le contrôle interne comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société et du Groupe pris dans son ensemble.

Le système de contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Il doit permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Périmètre du contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe, le Groupe étant défini comme la société mère DELFINGEN Industry ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Environnement de contrôle

Le système de contrôle est construit autour d'une organisation basée :

1. Sur une Direction Opérationnelle qui regroupe l'ensemble des filiales des trois régions (Amériques, Europe/Afrique, Asie), sous la responsabilité d'un Directeur de Région.

La Direction Générale et les Directeurs de région s'appuient sur :

- les Directions Commerciales ;
- la Direction Recherche et Développement ;
- des Directions Centrales Opérationnelles (Qualité, Achats, Supply Chain, Gestion des données et Direction Industrielle).

2. Sur une Direction Centrale qui s'appuie sur les métiers de la Finance, des Ressources Humaines, du Juridique, de la Communication et des Systèmes d'Information.

Pour chacune de ces entités, le Groupe a défini sa mission, son organisation, sa contribution aux décisions critiques, la mesure de sa performance et ses échanges avec les autres entités.

Le Groupe est fortement attaché aux valeurs d'intégrité et d'éthique qui s'expriment dans les valeurs fondamentales du Groupe de responsabilité, de partage, de liberté et d'amélioration continue. Ce cadre de valeur fournit une référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes et a notamment pour objectif de promouvoir un comportement équitable et honnête dans la conduite des affaires et envers les clients, les fournisseurs, les salariés, les actionnaires... Tous les salariés ont pour responsabilité de s'y conformer.

Évaluation et gestion des risques

L'identification et l'analyse des risques relèvent de la responsabilité du Comité Exécutif du Groupe.

La Direction des Opérations suit plus spécifiquement les risques opérationnels, notamment les risques industriels et les risques liés aux matières premières à la sécurité et à l'environnement.

La Direction Juridique gère les risques juridiques du Groupe, notamment ceux liés à la propriété industrielle, et aux actions en responsabilité.

La Direction des Ressources Humaines s'assure de la bonne application des législations sociales locales, et du respect de nos valeurs.

La Direction Financière gère les risques liés aux activités financières du Groupe, en particulier la conformité des états financiers aux normes comptables locales, les risques de change, de taux, de liquidité, fiscaux et de fraude.

La Direction des Systèmes d'Information s'assure de la répliquabilité des informations stockées, mais aussi de la gestion des risques cyber, notamment.

La prise en compte de l'exposition au risque fait partie intégrante des processus décisionnels et opérationnels.

Activités de contrôle

Dans le cadre du système qualité de DELFINGEN Industry, les processus de l'entreprise sont décrits. Des procédures et instructions fixent les responsabilités de chacun et précisent les modes opératoires et les contrôles associés. Dans le cadre de ce système, des audits sont organisés pour vérifier la conformité aux normes du Groupe. Des auditeurs qualifiés sont formés à cet effet. À ces audits internes s'ajoutent les certifications attribuées par les organismes externes, les clients et les fournisseurs.

Les activités de contrôle, conduites à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels, reposent sur des normes et procédures contribuant à garantir la mise en œuvre des orientations émanant de la Direction

Information et communication

Les informations issues des systèmes de gestion sont analysées et diffusées auprès des managers concernés qui disposent ainsi de tableaux de bord pour gérer leurs activités.

Chaque Directeur est responsable de son activité et de ses performances financières et opérationnelles, conformément au plan d'actions et au budget prévisionnel discutés et approuvés par le Conseil d'administration.

Le suivi et le contrôle des performances sont basés sur un processus de reporting. Dans ce cadre, chaque société du Groupe prépare :

- Un reporting mensuel concernant l'ensemble des informations financières et opérationnelles (indicateurs RH, analyse du chiffre d'affaires, analyse des créances échues...) ;
- Un reporting mensuel sur la trésorerie réelle et prévisionnelle ;
- Un cycle annuel budgétaire.

Ces éléments, définis au niveau du Groupe, sont consolidés et diffusés auprès du Comité Exécutif et des différents responsables. Ils constituent des outils essentiels dans le pilotage de l'activité du Groupe et dans le choix de ses orientations stratégiques. Ils permettent d'identifier, analyser et traiter toute dérive éventuelle au plus tôt.

La Direction Opérationnelle effectue une revue avec chaque Directeur de Site pour analyser l'évolution des résultats et de la performance du site, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues s'effectuent sur une base mensuelle au niveau local et bimensuelle au niveau régional.

La Direction Financière, au travers du Contrôle de gestion, analyse et valide les reportings mensuels intégrés dans la consolidation.

Le Comité Exécutif se réunit chaque mois pour analyser l'évolution des résultats financiers et de la performance du Groupe, et proposer des plans d'actions en vue de les améliorer. Ces revues s'effectuent sur une base mensuelle. Des revues supplémentaires sont également réalisées préalablement à chaque séance de travail du Conseil d'administration.

2.3.2 Les organes de contrôle du Groupe DELFINGEN

2.3.2.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, assisté par le Comité d'audit dans son rôle de surveillance, s'assure de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

2.3.2.2 Le Comité d'audit

Le Comité d'Audit et des Risques a notamment pour mission, conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce et au règlement intérieur, d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance afin que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

En matière de risques, le Comité a pour attributions principales :

Gestion des risques et du contrôle interne :

Le Comité examine et évalue la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne permettant de garantir la qualité de l'information financière ;

A ce titre, il s'assure de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et assure le suivi de leur efficacité avec le concours de l'audit interne ;

Il s'assure du bon suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;

Le Comité doit s'assurer que les principaux risques sont identifiés et à ce titre il est chargé de prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants et, à la demande du Conseil, d'examiner les opérations majeures envisagées par le Groupe ;

Le Comité est chargé d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés.

Audit interne et externe :

Le Comité est régulièrement informé des travaux d'audit, il examine le rapport d'audit interne et les autres rapports (commissaires aux comptes, rapport annuel, etc.) ;

Le Comité est également chargé d'examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes.

Au cours de ses réunions, le Comité d'Audit et des Risques a notamment :

- entendu la Direction Financière sur la politique financière du Groupe ;
- revu et analysé le rapport de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe sur les principaux risques des systèmes d'information, sur la mise en œuvre des plans d'action, sur la gouvernance des systèmes d'information ainsi que sur la Sécurité des Systèmes d'Information et la cybersécurité ;
- revu et analysé le rapport du Comité d'Ethique du Groupe sur le programme Éthique et Compliance du Groupe (notamment Sapin 2 et devoir de vigilance) ;
- réalisé le suivi des couvertures de change ;
- réalisé le suivi du projet de renforcement du contrôle interne ;
- revu et analysé les principaux risques et opportunités.

En particulier, pour l'exercice 2019, les membres du Comité d'audit ont fait les demandes ci-dessous au management, en matière de risques:

- Risques fiscaux au Maroc (sites de Casablanca et Tanger) ;
- Impacts d'éventuels incidents qualité sur la Business Unit "Transfert de Fluides" ;
- Risques RH au niveau du Groupe ;
- Processus d'audit des auditeurs locaux ;
- Revue précise des risques anti-corruption / remontées d'alertes.

2.3.2.3 La cellule d'audit interne

Le système de contrôle interne est piloté conjointement par la Direction Générale « des services supports » et la Direction Générale « Industrielle » avec l'appui de la Direction Financière.

En accord avec le Comité d'audit, un plan pluriannuel de visites des filiales, basé sur l'analyse des risques généraux du Groupe et des risques spécifiques à chaque filiale, a été défini et mis en œuvre. Les constatations faites lors de ces missions font l'objet de recommandations aux entités opérationnelles auditées, qui doivent alors mettre en place des plans d'actions appropriés.

Des missions ponctuelles sur des problématiques spécifiques sont également mises en œuvre.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et états financiers consolidés

La Direction Financière est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces procédures sont mises en place au niveau local.

Elle assure le suivi de l'évolution des normes et l'homogénéité des principes comptables et, en liaison avec le Contrôle de Gestion, un suivi régulier de la correcte traduction comptable des opérations.

Le responsable de la consolidation a la responsabilité de l'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels selon les normes IFRS. Il définit des instructions de clôture détaillées, comprenant notamment le calendrier de clôture, les mouvements de périmètre, le classement et les flux des principaux postes de bilan ainsi que le processus de réconciliation des transactions entre les sociétés du Groupe.

Des comptes sociaux et consolidés sont établis mensuellement dans des conditions similaires à celles des clôtures semestrielles et annuelles.

Le Contrôle de Gestion analyse la pertinence et la cohérence des informations reportées au niveau de chaque filiale, il mesure leur performance ainsi que la performance économique du Groupe. Il prépare une synthèse des indicateurs de gestion à l'attention de la Direction Générale. Les analyses effectuées portent notamment sur les ventes, les marges, les dépenses, la masse salariale et le résultat opérationnel par zones géographiques et/ou marchés.

Les variations mensuelles sont analysées, ainsi que les écarts par rapport au budget et/ou à l'exercice précédent. Ces éléments sont examinés mensuellement par le Comité Exécutif.

La Direction Financière du Groupe est en charge de concevoir et diffuser l'ensemble de la communication financière à destination des marchés financiers :

- Document d'Enregistrement Universel ;
- communiqués à caractère financier ;
- documents utilisés lors des rencontres avec les analystes financiers et investisseurs.

La conception du Document d'Enregistrement Universel est partagée entre la Direction Financière et la Direction Juridique, revue par la Direction des Services Support et validée par le Conseil d'administration. Sa rédaction fait appel à de nombreux intervenants, experts dans leur domaine et contribuant à la richesse et à la qualité des informations données.

Les informations financières communiquées sont systématiquement revues par la Direction des Services Support. Les annonces des résultats sont également revues par le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

Démarche d'analyse et perspectives

L'objectif du Groupe est :

- de poursuivre l'amélioration du processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière, et à l'identification et l'analyse des risques ;
- d'adapter en permanence ces outils de gestion et de contrôle à l'évolution du Groupe.

L'ambition du Groupe est de se doter de dispositifs de contrôle interne pertinents et performants à chaque niveau de responsabilité :

Basés sur :

- un ensemble de procédures plus exhaustif ;
- la responsabilisation de l'ensemble des opérationnels qui sont au cœur des processus ;
- la mise en place d'une plateforme comptable et financière commune à tous les sites ;

Permettant de :

- contrôler et renforcer l'application des méthodes comptables et financières adoptées pour l'établissement des comptes ;
- mieux contrôler et renforcer le suivi des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières et comptables transmises ;
- limiter les risques.

L'ensemble de cette démarche est soutenu activement par la Direction Générale du Groupe ainsi que par le Comité d'audit et le Conseil d'administration.

2.3.2.4 Les contrôleurs externes

Cette organisation est complétée par les travaux des Commissaires aux comptes qui attestent au 30 juin et certifient au 31 décembre, les états financiers consolidés du Groupe. L'examen des états financiers des sociétés concourant à l'établissement des comptes consolidés est réalisé de manière concertée entre les Commissaires aux comptes de la société mère et les auditeurs locaux. Cette concertation se concrétise par l'envoi d'instructions d'audit, l'établissement et l'exploitation de questionnaires d'audit, l'envoi par les auditeurs locaux d'un rapport d'examen limité au 30 juin et d'un rapport d'audit au 31 décembre et d'une communication sur des points particuliers.

Les travaux d'audit des Commissaires aux comptes de la société mère sont enrichis par des visites réalisées, chaque année, sur plusieurs sites du Groupe.

2.3.2.5 Le référentiel de contrôle interne du Groupe

Le système de contrôle interne mis en place fournit une assurance raisonnable de la maîtrise des opérations au regard des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- le respect des instructions et orientations fixées par la Direction ;
- la sauvegarde des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes ;
- la fiabilité, l'exhaustivité et la qualité de l'information produite, notamment l'information financière.

Par essence, le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques ont été totalement éliminés. Il a pour objectif d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

Dans le cadre du Groupe, la société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales. Ces dispositifs sont adaptés aux caractéristiques propres des filiales et aux relations entre société mère et sociétés consolidées.

3

Performance extra-financière

Modèle d'affaires	48
Déclaration de Performance Extra-Financière	49

Tendances du secteur de l'industrie automobile

Vers des véhicules toujours plus **connectés, autonomes et électrifiés**
Des évolutions **sociétales** et **techniques** de plus en plus rapides
Un marché asiatique **en croissance**

Nos ressources

Capital financier

Un actionariat familial stable
Une cotation sur Euronext Growth
(Bourse de Paris)



Capital humain

Une charte du travail décent
Des valeurs fortes
Plus de 2800 collaborateurs
Une démarche QSE centralisée



Capital industriel

39 implantations dans 21 pays
sur 4 continents



Capital intellectuel

6,4 millions d'euros d'effort en innovation
65 personnes en Recherche & Développement
au sein de 9 centres de R&D



Capital environnemental

Une empreinte environnementale maîtrisée
avec 21 sites certifiés ISO 14001



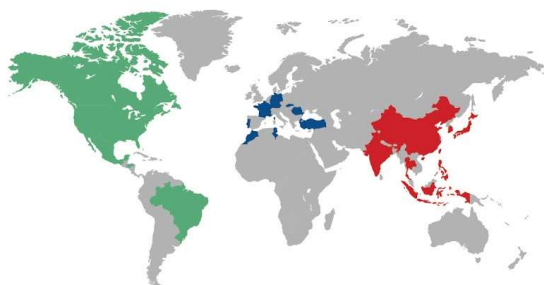
Capital sociétal et relationnel

La Fondation DELFINGEN pour une mondialisation solidaire
Une stratégie d'achats responsables
Un ancrage territorial fort et historique



Une stratégie basée sur les Hommes, l'expertise,
la proximité, l'innovation et la réactivité

Une présence mondiale



Excellence opérationnelle

au service de nos clients sur nos deux marchés

Marché automobile

- Systèmes de protection
- Transfert de fluides
- Fixations pour garnitures d'intérieur
- Service de logistique avancée



81% du chiffre d'affaires

Marchés Industriel

- Sangles et ceintures techniques
- Gaines d'isolation



19% du chiffre d'affaires

Création de valeur



Capital financier

Résultat opérationnel d'activité **15,4 m€**
Résultat net **8,5 m€**
EBITDA **28,4 m€**
Résultat net par action **3,5 €**
Dividende net par action (2018) **-0,57 €**
Une transmission de la 2^{nde} à la 3^{ème} génération



Capital humain

+25% de nouveaux collaborateurs sur les deux
dernières années
2,0 m€ du résultat net de DELFINGEN Industry
partagés avec l'ensemble des collaborateurs
94% de collaborateurs heureux de travailler chez
DELFINGEN Industry



Capital industriel

Une majorité de sites certifiés ISO/TS16949
et ISO 9001
Pour un million de pièces livrées, en moyenne
6,6 pièces rejetées par nos clients
La quantité de tubes et gaines produites par
an équivalait à 30 fois le tour de la terre



Capital intellectuel

Plus de 30 brevets déposés
Des co-développements avec les clients
Développement de partenariats avec des écoles
d'ingénieurs locales (UTBM notamment)



Capital environnemental

4 nouveaux sites certifiés ISO 14001



Capital sociétal et relationnel

Des fournisseurs répartis dans plus de 30 pays
Une charte éthique déployée dans toutes les langues du Groupe
Un comité d'éthique en charge de la ligne d'alerte
Vers une régionalisation de la Fondation

Déclaration de performance extra-financière

DELFINGEN Industry S.A.

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 - art. 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposés la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières¹.

Cette DPEF s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par DELFINGEN Industry afin de maîtriser les conséquences sociales, sociétales et environnementales de son activité. Elle prend tout son sens dans le cadre de la publication du Rapport Financier Annuel de DELFINGEN Industry, où est présentée l'approche par les risques déployée au sein du Groupe. Les facteurs de risques ne sont donc pas repris dans la DPEF et sont présents :

- dans la partie « Procédure de contrôle interne et de gestion des risques » du Rapport Financier Annuel ;
- dans la partie « Facteurs de risques », au chapitre 2 du présent Document.

Préambule

Créée en 1954, DELFINGEN Industry est une entreprise familiale depuis trois générations. En juin 2018, la gouvernance a été renouvelée dans la continuité. Gérald STREIT est en effet devenu Président-Directeur Général, succédant à son père, Bernard STREIT.

Une nouvelle page s'ouvre mais les fondamentaux de la culture d'entreprise restent les mêmes : **Notre croissance et notre développement international s'inscrivent dans le plus profond respect des personnes. Groupe international, DELFINGEN Industry s'investit de façon concrète en faveur d'une mondialisation solidaire. Groupe industriel, DELFINGEN Industry agit pour la préservation de l'environnement.**

Notre vision

La stratégie RSE de DELFINGEN Industry est construite sur la conviction que les dimensions sociales et sociétales de la RSE sont traitées simultanément car elles s'irriguent l'une l'autre et ne peuvent exister l'une sans l'autre, compte tenu de la manière dont elles sont vécues et déclinées au sein de DELFINGEN Industry. La gouvernance RSE est organisée autour d'un comité RSE composé du Directeur QSE, de la responsable du Pacte Social, du Directeur Juridique et du Directeur des Achats. La démarche est portée par Gérald STREIT, Président-Directeur Général.

Cartographie des enjeux RSE

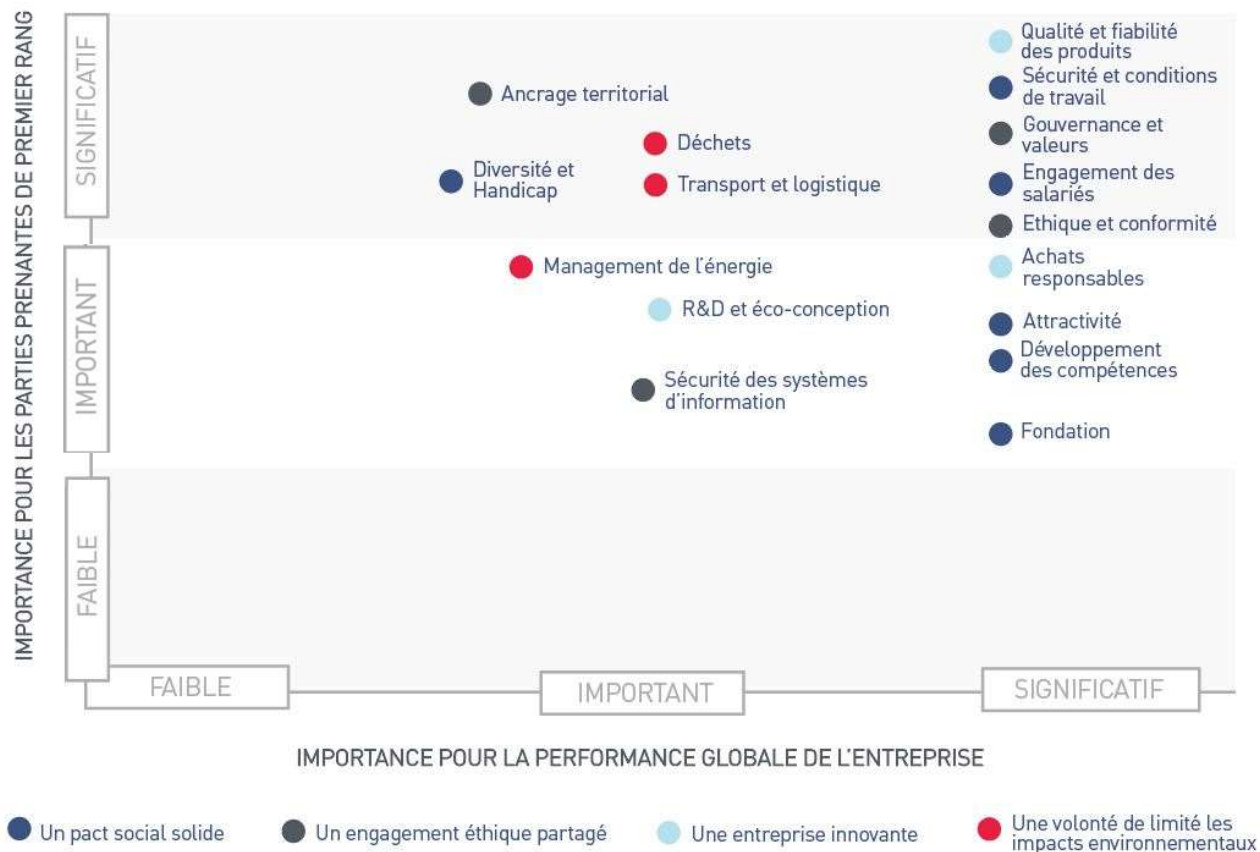
Méthodologie d'élaboration

Les enjeux ont été identifiés en suivant la méthode proposée par le Décret N° 2017/1265 relatif à la DPEF, et en analysant les travaux réalisés dans le cadre de l'obtention des certifications ISO 14 001, le résultat de l'enquête auprès des collaborateurs et les questionnaires clients et fournisseurs.

Ces enjeux ont été croisés avec ceux de SASB's Materiality Map® disponibles sur le site <https://materiality.sasb.org/> et correspondant au secteur d'activité suivant Transportation/Auto parts.

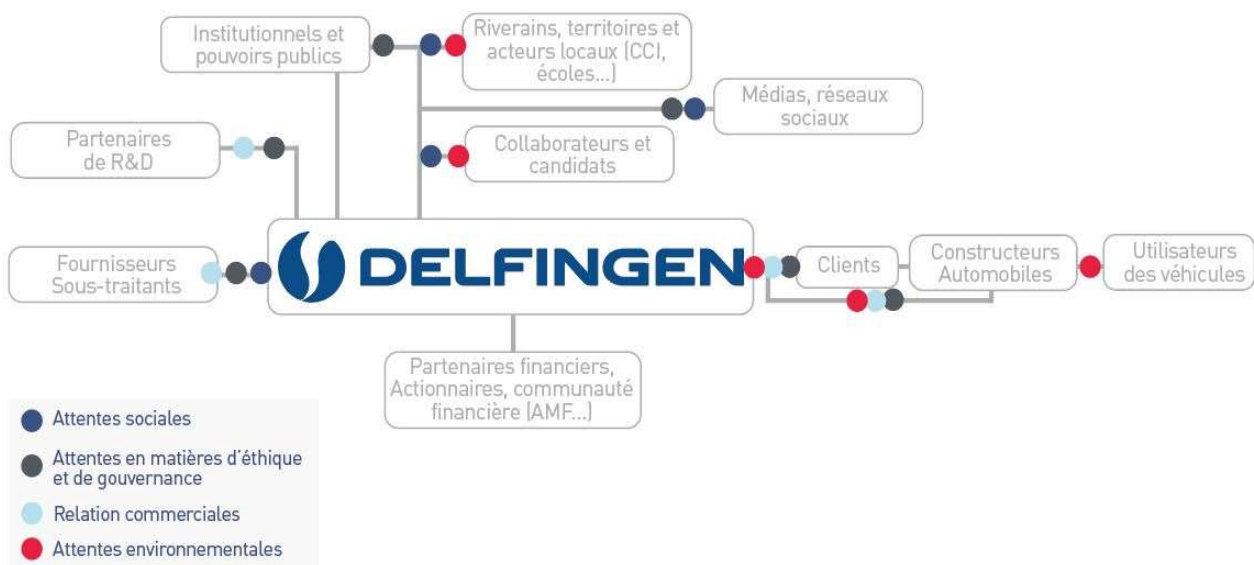
Les enjeux ont ensuite été placés dans la matrice de matérialité suivante. Les enjeux considérés comme non matériels ne sont pas représentés sur cette matrice.

¹ De par ses activités DELFINGEN Industry a peu d'impact sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, ainsi que la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable. Par ailleurs, les activités de DELFINGEN Industry n'ont pas d'impact direct sur le bien-être animal.



Cartographie des parties prenantes

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES



Actualité 2019

Le site d'Anteuil de DELFINGEN Industry a décroché le prix Vitaines Industrie du Futur, en 2019, décerné par le comité de l'Alliance Industrie du Futur. Son ancrage local a été salué : « Il y a trois ans, nous avons voulu changer petit à petit la culture du site d'Anteuil, mais aussi que cela vienne de nos 260 collaborateurs présents sur place et se fasse au sein de notre écosystème : l'UTBM, le Pôle Véhicule du Futur (PVF), le Campus des métiers et des qualifications... », explique Christophe CLERC, Vice-Président en charge des services "supports". Cette volonté d'inscrire les activités de DELFINGEN Industry dans l'écosystème local est ainsi reconnue.

Alignement des enjeux RSE de DELFINGEN Industry avec les objectifs de développement durable

Pour la première année, DELFINGEN Industry a souhaité mettre en perspective ses enjeux RSE avec le référentiel le plus utilisé dans son écosystème, à savoir les Objectifs de Développement Durable (ODD). Pour rappel, les ODD ont été adoptés par l'Organisation des Nations Unies. Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'éradiquer la pauvreté et de garantir la prospérité pour tous.

	Thématiques matérielles	ODD concernés
Un pacte social solide	Des améliorations continues des conditions de travail	   
Une formation tout au long de la vie	DELFINGEN Academy	
Un engagement solidaire	Fondation DELFINGEN	  
Un engagement éthique partagé	Ethique et conformité Gouvernance et valeurs Ancrage territorial	 
Une entreprise innovante	Achats responsables R&D et éco-conception Sécurité des Systèmes d'information Qualité et fiabilité des produits	   
Une volonté de limiter les impacts environnementaux	Déchets Transport et logistique Management de l'énergie	 

Un ADN imprégné d'une vision sociétale forte

Groupe engagé et citoyen fondé par la famille STREIT, en solidarité avec une tante atteinte de la poliomyélite, DELFINGEN Industry porte dans son ADN des valeurs fortes qui impactent au quotidien la conduite de ses activités.

Partout où il est implanté, le Groupe participe à la création de valeur et d'emplois par sa croissance et sa rentabilité.

Sa croissance est conduite :

- en limitant les impacts environnementaux de ses activités ;
- en favorisant le développement et l'autonomisation de ses collaborateurs et leurs bonnes conditions de vie ;
- en partageant la richesse créée avec ses collaborateurs.

Sa Fondation d'entreprise entreprend des actions pour améliorer les conditions de vie et de santé des territoires où il opère.

DELFINGEN Industry s'est développé dans le monde entier en faisant le choix de s'approvisionner, produire et vendre localement, autant que faire se peut. La crise du COVID-2019 a montré qu'il était fondamental d'inscrire ses activités avec des *supply chain* moins interdépendantes les unes des autres.

Le Groupe est implanté essentiellement dans les grandes zones de production de câblage automobile. Le câblage étant une activité à très forte intensité de main d'œuvre, les sites de production des câbleurs sont souvent localisés dans des pays principalement émergents, aux salaires historiquement bas (ce qui tend à changer).

DELFINGEN Industry contribue à la création de richesses par l'emploi et la formation, et aussi par les initiatives de sa Fondation d'entreprise en faveur de l'amélioration des conditions de vie. Ces actions sont mises en œuvre dans le respect de la Charte du travail décent en vigueur dans l'ensemble des sites du Groupe depuis 2007, et amendée en 2017 pour prendre en considération les situations liées au handicap.

La politique du Groupe est historiquement bâtie sur des convictions déterminantes :

- les hommes et les femmes de DELFINGEN Industry constituent, partout dans le monde, son premier capital ;
- depuis sa création, le Groupe revendique et assume sa responsabilité sociale partout où il est implanté ;
- la mondialisation est une chance pour tous dès lors qu'elle est solidaire.

Elles sous-tendent les actions conduites à travers les valeurs du Groupe, sa Charte du travail décent et la Fondation d'entreprise DELFINGEN.

Les valeurs DELFINGEN

Les valeurs du Groupe sont le socle des fondamentaux du « travailler » et du « vivre ensemble » des collaborateurs de DELFINGEN Industry. Créé en Franche-Comté (France), DELFINGEN Industry s'est développé à l'international dans 20 pays, intégrant en son sein de multiples cultures. Ces valeurs communes unissent les hommes et les femmes de DELFINGEN Industry dans le monde.

Les valeurs, historiquement présentes mais re-précisées en 1984, n'ont de sens que si elles sont partagées par tous. Ce sont les collaborateurs eux-mêmes, riches de leurs différences et de leurs cultures, qui ont défini, à partir des convictions du créateur du Groupe, le corps de valeurs de DELFINGEN Industry et les comportements en découlant.

Depuis, l'empreinte du Groupe s'est accentuée en Asie et le Comité exécutif, sous l'impulsion de Gérard STREIT, a décidé de lancer en 2019 une réflexion de fond sur le sujet qui devrait s'achever en 2020. Ce travail va se déployer sur tous les sites afin d'associer les attitudes aux valeurs, en respect des contextes locaux. Ce cadre doit aider au management et au vivre ensemble, partout dans le monde. Il servira de socle à la formalisation de la raison d'être de DELFINGEN Industry.



LIBERTÉ

S'exprimer librement. Respecter les différences. Décider et agir dans le cadre des valeurs et de l'organisation du Groupe et en informer les services compétents.

PARTAGE

Partager les informations, le savoir-faire, les bonnes pratiques, les efforts et les bénéfices.



AMÉLIORATION CONTINUE

S'engager à grandir personnellement, à améliorer sa fonction et la performance du Groupe. Optimiser nos pratiques, oser en changer et les formaliser. Tolérer l'erreur dans l'apprentissage et l'innovation, et en tirer les leçons.



RESPONSABILITÉ

Respecter et responsabiliser nos collaborateurs. Respecter nos engagements collectifs et individuels. Faire en sorte que chaque engagement individuel favorise la performance collective. Agir avec honnêteté et loyauté. Faire bien du premier coup les tâches quotidiennes.



Seul le respect de ces valeurs donne la légitimité au Groupe d'être exigeant envers ses collaborateurs.

Un pacte social solide

Pour que chaque collaborateur puisse donner le meilleur de lui-même, DELFINGEN Industry partage avec tous sa vision, sa stratégie, établit des objectifs clairs et donne les moyens de les atteindre dans le respect de ses valeurs et convictions : c'est à cette condition que des hommes et des femmes ordinaires peuvent réaliser des choses extraordinaires.

La Charte du travail décent

Respectueux des droits humains, en cohérence avec les valeurs qui l'animent, DELFINGEN Industry offre les mêmes conditions de travail à l'ensemble de ses collaborateurs, quel que soit le pays où ils exercent leur métier. Le Groupe met tout en œuvre pour offrir un cadre de travail dans lequel chacun de ses collaborateurs peut trouver un lieu d'épanouissement professionnel et personnel. Sa « Charte du travail décent », établie voici 13 années trouve son origine dans les principes des Droits de l'Homme, du droit du travail et du respect de l'environnement. Elle s'est enrichie en 2017 de trois nouveaux articles concernant le handicap et la lutte contre la corruption. Ainsi chacun, fort de sa singularité, peut exprimer tous ses talents.

En vigueur sur tous les sites, et traduite dans toutes les langues utilisées par les collaborateurs, elle engage à :

- garantir le même niveau de sécurité dans tous les sites ;
- garantir le même niveau de protection environnementale dans tous les sites ;
- promouvoir l'égalité face à la pénibilité à poste identique ;
- proposer au personnel la vaccination des 5 pandémies (ex : diphtérie, tétanos, poliomyélite...), là où c'est pertinent, la Fondation DELFINGEN prenant en charge les frais non couverts par les assurances sociales locales ;
- pas d'embauche d'enfants de moins de 16 ans dans le Groupe, chez nos sous-traitants et nos fournisseurs ;
- salaire équivalent pour travail équivalent par site sans discrimination ;
- ne pas accepter les comportements qui portent atteinte à la dignité ;
- tolérance zéro pour le harcèlement sexuel ;
- favoriser l'accès à l'information du Groupe dans la langue du pays ;
- veiller continuellement à l'application d'un salaire décent pour nos collaborateurs ;
- éveiller les collaborateurs au respect des traditions, cultures et religions de chaque pays ;
- favoriser le développement personnel de tous nos collaborateurs afin de les rendre tous les jours plus autonomes ;
- privilégier les compétences par rapport au(x) diplôme(s) à l'embauche et lors de promotions ;
- favoriser l'alphabétisation de nos collaborateurs ;
- tout mettre en œuvre pour maintenir dans l'emploi toute personne travaillant dans le Groupe depuis plus d'un an qui se retrouverait porteuse d'un handicap suite à un accident ou une maladie ;
- s'appliquer à aménager les horaires de travail de tout collaborateur ayant à charge un conjoint et/ou enfant(s) porteur(s) de handicap ;
- agir de façon irréprochable avec les parties prenantes afin de respecter l'intégrité des affaires, la réputation du Groupe et lutter contre la corruption et le trafic d'influence.

Actualité 2019

Un film relatant les actions de la Fondation a été réalisé avec des témoignages de bénéficiaires, et sera publié en 2020.

Des améliorations continues des conditions de travail

DELFINGEN Industry mène chaque année depuis 8 ans une enquête auprès de ses collaborateurs pour mesurer la motivation et le climat social dans le Groupe. Des plans d'actions sont ensuite établis sur chaque site pour répondre aux souhaits exprimés. Le baromètre du climat social de fin 2019 a atteint un taux de participation de 84 %, en hausse de 9 %. L'utilisation d'un questionnaire plus ergonomique a permis de collecter 2266 réponses. Le niveau de satisfaction affiché est de 82 %, identique à 2017 et 2018. **94 % des répondants pensent que DELFINGEN est un Groupe où il fait bon travailler.** La qualité des relations avec les collègues est reconnue comme un point fort. L'axe d'amélioration principal reste la reconnaissance.

Sur chaque site, des plans d'actions issus de l'enquête de satisfaction de 2018 ont été conduits en 2019. Grâce notamment à ce fonctionnement à l'écoute du terrain, le dialogue social dans le Groupe est fluide. Lors de leur définition, la cohérence et la faisabilité des actions sont étudiées.

Par exemple, un compte épargne temps (CET) a été mis en place au 1^{er} janvier 2019.

Un engagement éthique partagé

Nous attachons la plus grande importance à agir de façon irréprochable avec nos parties prenantes. DELFINGEN Industry est engagé dans une politique de lutte contre la corruption sous toutes ses formes et s'efforce de la faire appliquer partout dans ses sites.

Cette politique se traduit :

- par la pratique d'une comptabilité rigoureuse respectant les règles comptables et les obligations fiscales dans l'enregistrement de tous les flux financiers ;
- une politique du personnel sans complaisance envers les fraudeurs ;
- la rédaction et la mise en place d'un code anti-corruption propre au Groupe suivant les recommandations de Middlednext et la formation de tous les collaborateurs à ces principes. Ce code est disponible sur le site internet <https://www.delfingen.com/notre-engagement-ethique/> en douze langues.

Un comité d'éthique est en charge d'étudier les remontées d'alerte, en application de la loi Sapin 2 et rend compte à la Direction générale tous les mois, soit plus régulièrement qu'en 2018. En 2019, ses sujets ont été les suivants:

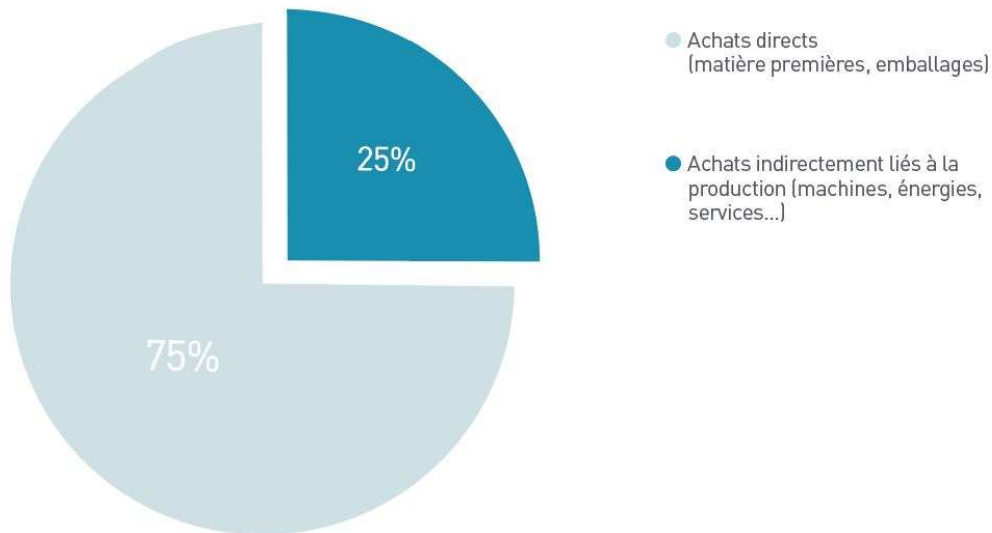
- Création d'une boîte courriel gdp@delingen.com pour les remontées en lien avec le règlement général sur la protection des données, permettant ainsi une autonomie de la boîte courriel compliance@delingen.com (auparavant, les deux sujets étaient traités par cette dernière boîte courriel uniquement). Deux cas ont été remontés et classés après enquête menée par le Comité d'éthique ;
- Audit des processus par un cabinet externe qui a permis d'identifier les axes à travailler : formalisation de procédures, revue des contrats ...
- Cartographie des risques internes et externes et des éventuels effets dominos.

L'ensemble de ses démarches s'est accompagné du recrutement d'un juriste dédié. Sa mission est essentiellement de créer des documents les plus simples possibles pour les dupliquer dans tous les pays avec beaucoup de pédagogie pour que les directions des sites s'approprient la démarche. Les formations sont dorénavant effectuées pour partie sous forme de webinar et répertoriées par des feuilles de présence.

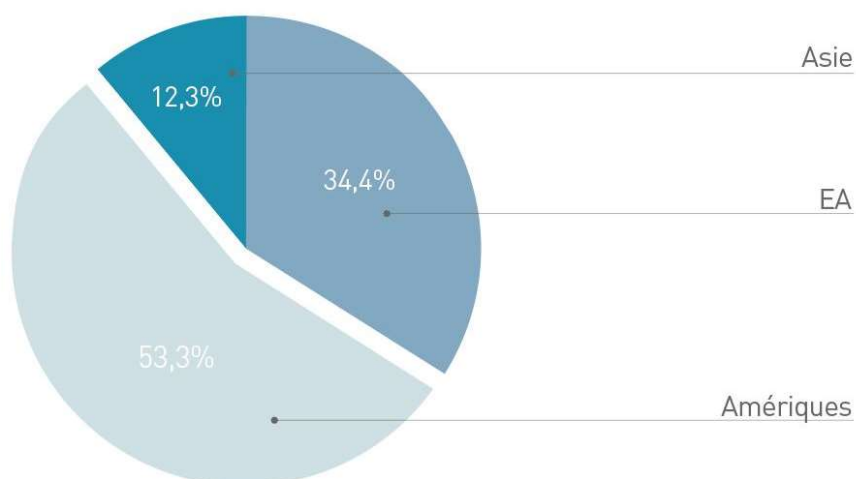
Cette démarche prend tout son sens dans notre politique d'achats, gérée par une équipe de 10 personnes présentes partout dans le monde. Le montant total des achats représente 70 % de notre chiffre d'affaires. Les enjeux sont donc importants. La qualité de nos produits finis destinés à nos clients est intrinsèquement liée à celle des matières premières. Le choix des fournisseurs répond donc à des exigences en termes de qualité, qui doivent perdurer tout au long de la vie des produits. La logistique est également primordiale : Les matières premières doivent être disponibles au bon endroit au bon moment. L'année 2019 a été marquée par des tensions chez certains fournisseurs avec une demande mondiale très forte et en augmentation au premier semestre avec une capacité de production stable. Nos matières premières étaient en concurrence avec des marchés énergétiques tels que les équipements de plateformes pétrolières. De nouvelles usines se sont créées chez les fournisseurs pour sécuriser les approvisionnements au maximum, mais c'était sans compte la crise liée au COVID-19.

Le biosourcing a pris un plus d'importance que les années précédentes. Certaines matières premières sont en phase de référencement. L'optimisation de l'utilisation de plastique recyclé pour des applications sans effets sur les véhicules est également en cours.

RÉPARTITION DES ACHATS



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Pour sélectionner les fournisseurs, nous appliquons un plan de devoir de vigilance, mis en place progressivement. Les fournisseurs signent la Charte du travail décent, puis sont évalués selon un certain nombre de critères (ils doivent à minima être certifiés selon l'ISO 9001) et pour les fournisseurs non imposés par nos clients finaux, une

analyse de risques environnementaux, de dépendance et de transport est effectuée. Elle permet notamment à certains fournisseurs de progresser pour rester en relations d'affaires avec DELFINGEN Industry. Nous avons amélioré fortement la visualisation de nos cartographies fournisseurs afin de les suivre de manière plus aisée et plus lisible et d'être plus réactifs en cas de dérive.

Nous suivons attentivement toutes les évolutions technologiques nous permettant d'améliorer les consommations énergétiques de nos processus industriels. Ainsi, le cahier des charges rédigé par le service Achats a permis lors d'un remplacement de presse à injecter de sélectionner une solution à technologie hybride visant une diminution de la consommation d'électricité de l'ordre de 40 %.

Par ailleurs, 80 % des achats sont réalisés dans des pays à faible corruption (selon le classement de Transparency International 2018, seuil du score fixé à 45). Cette évaluation nous permettra de sélectionner les pays dans lesquels nos contrôles seront effectués de manière plus poussée.

Un paragraphe portant sur la « compliance » a été ajouté dans nos conditions générales d'achats et notre charte éthique est disponible sur notre site internet.

Une formidable aventure humaine

Les hommes et les femmes de DELFINGEN Industry constituant, partout dans le monde, son premier capital, le Groupe accorde une grande importance à la gestion des ressources humaines. Favoriser l'engagement en proposant un cadre de travail plaisant et motivant où les relations humaines tiennent une place primordiale est un défi de tous les jours.

« C'est l'audace, le courage et la détermination des Hommes et des Femmes de DELFINGEN Industry qui ont permis de transformer la petite affaire familiale de sacs plastiques en un équipementier automobile mondial, leader sur son marché. »

La mise en place d'un SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) pour l'ensemble du Groupe, en commençant par la France va rapidement permettre une consolidation plus fine des données sans ressaisies par les équipes. Ce projet ambitieux s'étalera sur deux ans à compter de juillet 2020.

Effectifs

Au 31 décembre 2019, le Groupe emploie 2 488 collaborateurs auxquels viennent s'ajouter 384 intérimaires pour former un total de 2 872 collaborateurs répartis sur les trois régions.

Zones*	2019	2018	2017
EA	1 321	1 163	991
ASIA	648	628	628
AMÉRIQUES	903	739	663
TOTAL GROUPE	2 872	2 530	2 282

* Les sites sont répartis en trois zones géographiques : EA : comprend les pays d'Europe (France, Allemagne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Turquie) et d'Afrique (Tunisie et Maroc) ; ASIE : comprend les Philippines, le Japon, la Chine, l'Inde et la Thaïlande ; AMÉRIQUES : comprend les pays d'Amérique du Nord, d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud : États-Unis, Canada, Mexique, Honduras et Brésil.

2019	EA	ASIA	AMÉRIQUES	TOTAL
Effectif	1 321	648	903	2 872
Répartition par zone	46 %	23 %	31 %	100 %

Les effectifs sont en constante progression depuis 2015 avec une augmentation de plus de 13,5 % en 2019 et de près de 25 % en 2 ans. Cet accroissement résulte de l'augmentation de l'activité du Groupe et de la politique

d'investissement importante en hommes et femmes pour la diversification du portefeuille produits et technologies.

Type de Contrat	2019	2018	2017
CDI	2 478	2 250	2 001
CDD	10	8	8
Intérimaires	384	272	273
TOTAL GROUPE	2 872	2 530	2 282

Les CDD ne concernent que les sociétés françaises. Il s'agit essentiellement de CDD de remplacement et d'alternants. La politique du Groupe consiste en effet à privilégier les contrats en CDI.

2019	EA	ASIA	AMÉRIQUES	TOTAL
Effectif	1 321	648	903	2 872
Répartition par zone	46 %	23 %	31 %	100 %

Le pourcentage de cadres dans l'entreprise a augmenté de 2% pour atteindre environ 18% de l'effectif total en 2019.

Le volume important des effectifs d'Ingénieurs et Cadres démontre l'importance croissante de l'innovation pour favoriser la diversification du portefeuille produits et technologies.

	2019	2018	2017
Dirigeant	1	1	1
Cadres	450	416	322
Collaborateurs	2 037	1 842	1 686
TOTAL GROUPE	2 488	2 258	2 009

Répartition des effectifs par genre

La proportion des femmes dans DELFINGEN Industry a tendance à diminuer par rapport aux années précédentes et s'élève désormais à 38 % en 2019. Au-delà des aspects de sécurité, d'environnement, de pénibilité du travail, de harcèlement ou encore de handicap, DELFINGEN Industry promeut l'égalité entre les femmes et les hommes. Notre index (sur la base du décret n° 2019-15) est de 83/100 pour l'exercice 2019.

Cette note souligne l'investissement continu de DELFINGEN pour mettre en valeur les femmes et les hommes qui, chaque jour, exercent leur métier avec passion au sein des usines du Groupe.

	2019	2018	2017
Hommes	62 %	59 %	58 %
Femmes	38 %	41 %	42 %

Le plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé en juin 2018 sur le périmètre de l'UES (France) se poursuit. Pour rappel, il s'agit entre autres d'améliorer le degré de mixité des recrutements, de vérifier et le cas échéant d'atténuer l'effet de genre éventuel en matière de conditions de travail.

Organisation du travail

La durée du travail dans le Groupe s'établit de 35 heures à 48 heures selon les pays dans lesquels DELFINGEN Industry est implanté ; toutes ces durées respectent les temps de travail en vigueur dans chaque pays. Les horaires de travail sont variables suivant les pays, mais le personnel de production est majoritairement organisé en équipes de 2x8, 3x8 ou 5x8 afin de répondre à la charge de chaque site et d'optimiser le fonctionnement des machines.

La pratique du temps partiel est essentiellement présente en France, où la « Charte de la parentalité » signée en 2009 a concrétisé la volonté de DELFINGEN Industry de permettre une conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Afin de permettre à ses collaborateurs situés en France, de bénéficier d'un mode d'accueil petite enfance, DELFINGEN Industry étudie avec attention les demandes de place en crèche, notamment celles sollicitées dans un réseau de crèches inter-entreprises. DELFINGEN Industry y a jusqu'alors toujours répondu favorablement.

L'accord de Télétravail signé en 2017, renouvelé en 2018 a été résigné avec les partenaires sociaux en 2019 pour une durée de 3 ans avec une possibilité d'un jour de télétravail par semaine. Il vise à prendre en compte la qualité de vie au travail tout en maintenant l'efficacité, la qualité du travail fourni et en intégrant les nécessités opérationnelles, organisationnelles, techniques ou financières. La crise du COVID-19 nous a montré l'intérêt d'un tel dispositif dans notre plan de continuité d'activité.

Un effort de digitalisation a été réalisé dans les ateliers d'Anteuil avec la mise à disposition de scannettes à tous les opérateurs pour plus d'ergonomie, de traçabilité des pannes et défauts et de modernisme. L'objectif est celui d'une transformation digitale inclusive sans fracture numérique.

Santé, sécurité au travail

Chez DELFINGEN Industry, conformément à la « Charte du Travail Décent », tous les collaborateurs ont accès à un environnement de travail sécurisé et faisant l'objet d'une importante attention accordée par la Direction Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) et par la direction de chaque site.

L'analyse des risques sécurité de tous les postes de travail est effectuée et tous les collaborateurs bénéficient des équipements de protection individuelle adaptés.

En 2019, 47 accidents du travail ont eu lieu sur le périmètre du Groupe. 44 incidents ont été reportés l'année dernière.

SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Nombre d'accidents du travail avec arrêt	2019	2018
EA	21	35
ASIA	3	5
AMÉRIQUES	23	16
TOTAL GROUP	47	56

En France, un système de management de la sécurité a été mis en place et étendu sur certains sites en 2019, représentatifs de l'activité du Groupe. Les accidents du travail sont décomptés dès lors qu'un professionnel de santé intervient. Sur chaque site, le risque en matière de sécurité est évalué par la direction. Des revues de

direction annuelles ont lieu. A l'été 2020, les journées annuelles Valeurs auront pour thème la sécurité et seront organisées sur tous les sites, avec des stands ludiques et un arrêt de la production pour que chacun se sente concerné par ce sujet.

Une maladie professionnelle a été recensée en 2019 sur le site d'Anteuil.

Nombre d'accidents du travail avec arrêt	2019	2018
FRANCE - PRODUCTION	3	2
TF	7,20	5,36
TG	0,6	0,3

Rémunération

La masse salariale est stable et maîtrisée, elle reflète la politique d'investissement de DELFINGEN Industry pour accroître la diversification de son portefeuille produits et technologies et accompagner l'expansion du Groupe.

Tous les collaborateurs perçoivent au moins le salaire minimum légal ou conventionnel en vigueur dans chaque pays.

DELFINGEN Industry pratique une politique de rémunération transparente en matière d'augmentation annuelle, tenant compte essentiellement de l'évolution du coût de la vie et du contexte local du marché du travail. Il est à mentionner que lors du calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes, aucune discrimination n'a été observée sur les taux d'augmentations individuelles ni sur les augmentations au retour de congés maternité.

Conséquent, le système d'intéressement permet de partager les bons résultats de l'entreprise et les bénéfices entre tous les collaborateurs :

- l'enveloppe totale de l'intéressement correspond à 20 % du résultat net consolidé de DELFINGEN Industry hors distribution aux actionnaires minoritaires et hors résultat de cession ou d'acquisition d'actifs ;
- cette enveloppe est distribuée selon le poids de la masse salariale de chaque filiale par rapport à la masse salariale totale de DELFINGEN Industry ramenée en équivalent euros sur l'exercice de référence ;
- elle est ensuite répartie entre les collaborateurs proportionnellement au salaire brut perçu par chacun d'eux au cours de l'exercice de référence.

Un accord de participation est en vigueur en France conformément à la loi ainsi qu'un accord d'intéressement. Le montant de l'intéressement et/ou de la participation, au niveau du Groupe, pour 2019, est de 2,0 M€. Les collaborateurs français ont la possibilité de placer leur participation et intéressement sur un Plan Epargne Entreprise (PEE), ou d'affecter tout ou partie de leur participation et intéressement sur un PERCO (Plan Epargne Retraite Collectif, accord signé avec l'UES en janvier 2018) afin de leur permettre de constituer un portefeuille collectif de valeurs mobilières en vue de leur retraite, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

Des avantages en termes de mutuelle et de retraite complémentaire ont été mis en place dans la plupart des pays couvrant ainsi presque la totalité de l'effectif total du Groupe.

Égalité de traitement

- DELFINGEN Industry a signé la charte de l'ONU en 2011. L'égalité hommes/femmes au sein du Groupe peut s'apprécier par la présence de femmes à la tête de plusieurs sites de production (France, Portugal, Maroc, Tunisie, Roumanie, Allemagne, États-Unis et Honduras), ce qui est rare dans une entreprise industrielle ; de même, presque 30 % des managers au sein du Groupe sont des femmes. Certains pays comme les États-Unis ont signé une charte contre les discriminations.
- Des entretiens annuels d'évaluation sont réalisés au moins une fois par an, et ce afin d'assurer une objectivité dans l'appréciation du collaborateur, indépendamment de critères discriminatoires. Dans le cadre de la politique sociale, l'entreprise a étendu cette pratique à l'ensemble du Groupe.

- En, 2019, DELFINGEN Industry emploie dix personnes en situation de handicap sur son site français, et a adapté en conséquence les postes de travail pour que les collaborateurs exercent leur travail quotidien dans les meilleures conditions. En parallèle, DELFINGEN Industry a recours à des ESAT² pour produire certaines pièces.
- Enfin, DELFINGEN Industry, sur le même site de production français, accueille régulièrement une dizaine de jeunes atteints d'un handicap mental, dans le cadre de stages de découverte du monde de l'entreprise.

Le recrutement

Sur l'ensemble du Groupe DELFINGEN, l'embauche en contrat permanent (CDI pour la France) est privilégiée.

Dans certains pays/États, des tensions se font sentir sur le marché du travail : Texas, Roumanie, Slovaquie, Mexique, avec un *turn over* en forte croissance.

En France, le Groupe cherche à faciliter le recrutement de collaborateurs, notamment cadres en communiquant plus sur sa marque employeur, en particulier sur LinkedIn et sur son compte Instagram. Son partenariat avec l'UTBM (Université de Technologie de Belfort-Montbéliard) lui permet de proposer des stages à des étudiants. D'autres relations avec des écoles ont été tissées, par exemple l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries de Roubaix ou d'autres écoles locales.

81 % des périodes d'essai ont été confirmées en 2018 et 76 % des postes ont été pourvus en moins de trois mois, traduisant les efforts réalisés pour trouver la juste adéquation entre les candidats et DELFINGEN Industry.

Dans le cadre de ses opérations de recrutement, DELFINGEN Industry insiste sur sa stratégie digitale et sur les possibilités offertes aux collaborateurs pour exprimer leurs potentiels.

En France, par exemple, les initiatives telles que *The Annex* et le « DELFINGEN Lab » peuvent faire la différence pour un candidat. *The Annex* est un programme qui permet aux collaborateurs de proposer une idée. Dès lors que cette dernière est acceptée par la direction, le collaborateur peut la développer. Ainsi, une prothèse de main réalisée en 3D a bénéficié à un enfant de collaborateur. Un jardin partagé et pédagogique a également été plébiscité.

Le DELFINGEN Lab, quant à lui, permet aux collaborateurs de tester des innovations hors le processus classique du Groupe. Il s'agit d'une vraie démarche d'intrapreneuriat avec ouverture à l'extérieur sur l'écosystème local d'écoles et de start-up.

² ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail permettant à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire.

La formation

Afin d'assurer le haut niveau de qualité de ses produits et l'innovation continue, le développement des compétences est une des priorités du Groupe ; l'effort de formation est conséquent, dans tous les pays.

LA FORMATION

	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION		NOMBRE DE COLLABORATEURS FORMÉS		NOMBRE DE STAGIAIRES		NOMBRE D'HEURES DE FORMATION SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT		NOMBRE DE PERS. FORMÉES À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT	
ANNÉE	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
EA	34 570	15 593	822	843	1 354	1 048	5 737	1 323	319	205
ASIA	16 000	10 635	503	331	1 166	832	864	745	71	91
AMÉRIQUES	8 797	14 497	295	292	686	671	594	1 146	142	147
TOTAL	59 367	40 725	1 620	1 466	3 206	2 551	7 195 ⁽¹⁾	3 214 ⁽²⁾	532	443

(1) soit 12% du temps de formation

(2) soit 8 % du temps de formation

La forte augmentation observée entre 2018 et 2019 sur la zone EA est liée au plan de formation pour le Maroc avec l'intégration de salariés formés pendant un mois et en accord avec notre partenaire local. Les effectifs ont en effet fortement augmenté entre 2018 et 2019 sur notre site de Tanger (+80 %). A contrario, il y a eu moins de formations aux Etats-Unis avec la fin d'un contrat de partenariat avec l'Université d'El Paso (Texas) et des formations annulées en raison du turn-over non prévisible.

Le nombre d'heures de formation dédiées à la sécurité a plus que doublé, en raison des formations obligatoires et des recyclages (SST, Caces...) et avec le déploiement d'un module SSM first aid systématisé en Roumanie, Maroc et Portugal.

La transformation digitale de DELFINGEN Industry s'accompagne également d'une sensibilisation de tous les collaborateurs à la cybersécurité.

DELFINGEN Academy

« Transmettre, c'est valoriser les savoir-faire des collègues experts et c'est permettre aux personnes formées de se développer. »

Créé voici plus de 20 ans, baptisé DELFINGEN ACADEMY en 2017, le centre de formation du Groupe a pour ambition de permettre la transmission des savoir-faire et l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour soutenir la stratégie de l'entreprise.

La DELFINGEN ACADEMY propose un large éventail de formations internes et externes dans des domaines variés : technique, langues, management, culture internationale. Au-delà de la formation, la DELFINGEN ACADEMY favorise la diffusion des bonnes pratiques de transmission et d'acquisition des compétences notamment par la mise en place de l'apprentissage, du tutorat et des partenariats académiques. La digitalisation est un formidable levier pour faciliter et accélérer l'acquisition des connaissances : la DELFINGEN ACADEMY intègre dans ses programmes des webinars, tutoriels, vidéo, *mooc*, *serious games*... et met de plus en plus de modules d'*e-learning* à disposition des collaborateurs qui peuvent ainsi s'auto former. Sa mission est clairement d'assurer que tous les collaborateurs qui travaillent actuellement sont bien formés à leur poste et ce tout au long de leur carrière.

Des journées baptisées "L'Atelier" ont lieu une fois par mois avec des modules de 30 minutes disponibles pour le moment à Anteuil mais qui visent à être déployées dans le monde. Ainsi, chacun peut apprendre un meilleur usage de la suite bureautique, ce qui se cache derrière le terme Industrie 4.0... Ainsi, chacun est associé à la transformation de l'entreprise par petites touches, sans contraintes excessives.

La DELFINGEN ACADEMY a également un programme de « *onboarding* » pour les nouveaux collaborateurs afin qu'ils aient toutes les compétences requises lors de leur prise de poste.

Les managers ne sont pas oubliés avec des promotions de 10 à 15 personnes qui suivent un parcours de 10 sessions une fois par mois. En partant des missions de chacun et des attendus et en les mettant en perspective dans un contexte qui évolue, ils sont accompagnés. Ces sessions sont complétées par du coaching personnalisé.

Des opportunités de carrière variées

Un Groupe qui se développe, qui investit, qui diversifie ses activités, qui innove, permet d'offrir des parcours professionnels riches et variés. Les passerelles métiers, les mobilités géographiques, les responsabilités projets sont autant d'opportunités offertes aux talents.

Une place de choix est faite à la promotion interne lors de l'ouverture de tout nouveau poste. La mobilité interne est un facteur d'attractivité des talents. Ces derniers peuvent ainsi élargir leurs champs de compétences et d'expériences au service de leur développement personnel et du projet d'entreprise.

Quelques beaux exemples de parcours sont à retrouver sur : <https://www.delfingen.com/temoignages/>

Le soutien à l'intraprenariat et l'inscription de l'activité dans son écosystème

Pour soutenir l'esprit d'entreprendre, le Groupe a lancé en France en 2018 « *The Annex* », son programme d'intraprenariat. Véritable accélérateur de projets, il s'agit de lancer des défis d'idéation pour créer de l'émulation autour de la démarche, un DELFINGEN Lab pour modéliser, tester de nouveaux produits ou concepts et un programme d'accompagnement des intrapreneurs pour concrétiser les projets.

The Annex, c'est un lieu et une plateforme digitale pour penser « *out of the box* » sur des thématiques au choix des collaborateurs.

Pour former les collaborateurs aux métiers du futur, des liens se sont instaurés avec le Pôle Véhicule du futur. Ainsi, ils peuvent apprendre à maintenir une imprimante 3D qui demain fera partie de leur quotidien. En réalité virtuelle ou avec des modules de *e-learning*, ils se familiarisent avec l'industrie 4.0 et seront prêts pour appréhender les métiers de demain qui n'existent pas encore.

La Fondation d'entreprise DELFINGEN pour une mondialisation solidaire

« La mondialisation est une chance pour tous dès lors qu'elle est solidaire. »

La Fondation d'entreprise DELFINGEN est née en 2007 de la volonté d'inscrire son action dans les territoires où le Groupe est implanté. Véritable lien entre le Groupe, ses collaborateurs et les territoires, elle vise à développer des solutions pérennes permettant de rendre les individus plus autonomes, de rendre à l'Homme sa dignité et sa capacité à prendre son propre destin en main.

Ses domaines d'intervention sont : **la santé, l'éducation, l'habitat et le handicap.**

En 2017, à l'occasion des 10 ans d'existence de la Fondation, un colloque réunissant 80 bénévoles venus de tous les sites de DELFINGEN Industry a été organisé. Après le bilan des 10 dernières années, le nouveau pilier "handicap" a été introduit et ce fut l'occasion pour les bénévoles de présenter les dossiers identifiés sur les différents sites. Ce sont 26 dossiers concernant 38 personnes qui ont été étudiés et près de 100 K€ qui ont été débloqués pour la mise en place de compensations du handicap.

Bilan des actions de la Fondation pour 2019

- **Santé** : Cette année 192 enfants ont été vaccinés aux Philippines (contre la grippe, l'hépatite A et B, la fièvre typhoïde et le cancer du col de l'utérus). Des campagnes de vaccination pour 25 collègues au Brésil et 410 membres des familles en Inde ont été menées sur les sites de Pune et Chennai. Des tests de vue en partenariat avec la Fondation ESSILOR sur notre site de Chennai en Inde ont permis à 250 personnes d'être testées et de les faire bénéficier de 95 paires de lunettes. En Tunisie, 17 enfants de nos collègues ont eu une visite chez un ophtalmologue et 15 paires de lunettes ont été attribuées. Des aides ponctuelles lors d'opérations chirurgicales, fournitures de médicaments, actes de laboratoire concernant des membres des familles des collaborateurs ont complété le dispositif aux Philippines, en Inde, au Maroc sur le site de Tanger et en Slovaquie ;

- **Éducation** : fourniture de matériel scolaire pour 801 enfants sur 15 sites en Roumanie, Tunisie, Turquie, Maroc, Philippines, Inde, Mexique, Honduras et Brésil ; bourses d'études pour 4 enfants aux Philippines, 7 en Turquie, 3 aux Etats-Unis, 1 en Slovaquie, 1 au Portugal et 1 en Inde ;
- **Habitat** : Aide à l'accession au logement pour une personne aux Philippines, suite à un incendie ;
- **Handicap** : Mise en place de compensations diverses pour 16 personnes (Tunisie, Maroc, Philippines, Brésil, Etats-Unis, Turquie, Portugal, et France) : achats d'appareillages auditifs, orthopédiques ; équipements éducatifs ; aménagements de salle de bain, rampe d'accès ; achats de poussettes, vélo adapté ; cours spécifiques, équithérapie, musicothérapie, orthophoniste ; médication adaptée.

Les ressources de la Fondation

Le Groupe verse 1 % de son résultat net à la Fondation d'entreprise. Des dons de collègues, notamment, permettent d'augmenter ses ressources. Un Fonds de Dotation a été créé afin de compléter le dispositif.

Plus d'informations sur www.delfingen.com/fondation - foundation@delfingen.com

- Ventes diverses : vente du livre historique du Groupe contre un don à la Fondation DELFINGEN ; vente d'ordinateurs et de téléphones obsolètes après remise à blanc ; organisation de tombolas ; recyclage de déchets ...
- Organisation de manifestations : plusieurs soirées organisées en France dont les bénéfices ont été reversés à la Fondation.

Notre responsabilité environnementale : Une volonté de limiter les impacts environnementaux

Politique environnementale de DELFINGEN Industry

Le Groupe, est depuis sa création sensible aux questions environnementales. Il a donc formalisé une politique et des objectifs environnementaux qui visent un objectif de « zéro gaspillage ». Il s'agit de mettre en place des actions sur tous les sites du Groupe pour minimiser l'ensemble des impacts environnementaux du Groupe.

Nos objectifs environnementaux « Objectif : Zéro gaspillage »

POUR LES DÉCHETS, nous visons à :

- réduire nos déchets de 50 % entre 2019 et 2021 ;
- trier à la source et limiter le volume de déchets ultimes ;
- développer la recherche de filières de récupération des déchets triés ;
- concevoir et développer de nouveaux produits et processus respectueux de l'environnement ;
- augmenter l'efficacité de la consommation matière de chaque site.

POUR LES TRANSPORTS, nous visons à :

- réduire nos flux logistiques de 20 % entre 2019 et 2021.

POUR L'EAU, nous visons à :

- maîtriser la consommation d'eau pour tous les sites et limiter le gaspillage.

POUR L'AIR, nous visons à :

- analyser les rejets atmosphériques susceptibles de polluer, selon la réglementation du pays, et mettre en place des actions correctives si nécessaire.

POUR LE SOL, nous visons à :

- protéger le sol de tout risque potentiel de déversement de produits polluants.

POUR L'ÉNERGIE, nous visons à :

- maîtriser la consommation d'énergie (électricité et/ou gaz) ;

- rechercher des moyens pour réduire la consommation (diagnostic énergétique...).

POUR LA SÉCURITÉ, nous visons à :

- informer et former l'ensemble du personnel à la sécurité en accord avec la réglementation du pays.

Management environnemental des sites de DELFINGEN Industry

Tous les sites de production disposent d'un service Qualité et Environnement et sont certifiés IATF 16949 : 2016. La très grande majorité des sites du Groupe sont certifiés ISO 14 001 : 2015. 4 nouveaux sites ont été certifiés en 2018, portant le nombre de sites certifiés à 21. C'est sur ce périmètre que les chiffres sont consolidés pour les indicateurs environnementaux³. Les sites allemands (Marktrodach et Münchberg) disposent également de certificats Oeko-Tex Standard 100 (engagement de respect environnemental des produits textiles), en raison de leur activité.

Le site français est classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) en régime déclaratif.

Les sites respectent l'ensemble des réglementations locales et s'assurent de la réalisation des contrôles périodiques obligatoires de chaque pays. Des audits ont lieu chaque année dans le cadre de notre certification ISO 14 001 sur la pertinence des actions environnementales menées dans le Groupe.

Des audits système internes QSE (Qualité Sécurité Environnement) sont également réalisés pour maintenir à niveau les installations et comportements dans ces 3 domaines.

La performance environnementale est suivie mensuellement dans le cadre d'un reporting QSE par usine qui est consolidé au niveau du Groupe. Elle est de 88 % en 2018 (à l'identique de 2017). Les indicateurs environnementaux soutiennent les objectifs environnementaux et orientés vers les consommations énergétiques, la valorisation des déchets et la maîtrise de notre empreinte carbone dans les transports.

Dans chaque site du groupe, l'outil de veille réglementaire utilisé permet d'être au fait de toutes les nouvelles réglementations émises pour le périmètre HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement).

Des actions de formation et d'information des collaborateurs sont menées en matière de protection de l'environnement à fréquence régulière sur tous les sites. Ces actions sont menées par les responsables QSE des sites, en adéquation avec les impacts environnementaux significatifs identifiés (déversement accidentel, gestion des déchets, tri sélectif, manipulation des produits chimiques et autres).

DELFINGEN Industry ne gère pas de budget de provisions pour risques en matière d'environnement, aucun risque significatif n'étant identifié à ce jour.

Pollution et gestion des déchets

L'activité n'est pas à la source de pollution notable de l'air, de l'eau et du sol, mais le Groupe souhaite réduire le plus possible l'impact sur l'environnement.

L'impact sonore sur l'environnement proche des usines est quasi nul et une surveillance est réalisée par des relevés périodiques effectués par des organismes agréés. À ce jour, aucune usine ne dépasse le seuil réglementaire autorisé.

Les systèmes de refroidissement sont en circuits fermés avec des bacs de rétention. Il en est de même pour les circuits hydrauliques.

Les process de production sont centralisés et standardisés afin que tous les sites bénéficient des dernières avancées technologiques (diminution de consommations énergétiques, réduction des déchets, efficience d'utilisation de la matière plastique).

Tous les sites dans le monde trient leurs déchets et tendent à réduire à la source les DND (Déchets non dangereux) (selon la nouvelle nomenclature relative aux Déchets Industriels Banals) :

- les matières plastiques de composition simple sont recyclées dans les process de fabrication d'extrusion après broyage ;
- des actions d'optimisation permanentes sont en place sur l'ensemble des sites ;
- une recherche systématique de nouvelles filières de retraitement est effectuée (extension à de nouveaux sites et à de nouvelles matières) ;
- des diagnostics sont régulièrement menés avec les agences environnementales locales.

³ Le périmètre de l'analyse n'intègre pas les sites de New York, de Münchberg ni les sites issus de l'acquisition du groupe Drossbach. Le site allemand de Marktrodach, les sites indiens et le site chinois de Hebi sont intégrés à partir de 2018. Le site de Guanajuato (Mexique) est intégré à partir de 2015 et le site de Cavite (Philippines) à compter de 2016. Le site de Bangkok (Thaïlande) est sorti du périmètre en 2015 et celui de Rochester Hills (États-Unis) en 2016.

En 2019, 141,19 tonnes de déchets ont été revalorisés sur le site français, dont 84% de plastiques et 16% de cartons, en hausse de 19,5% par rapport à 2018.

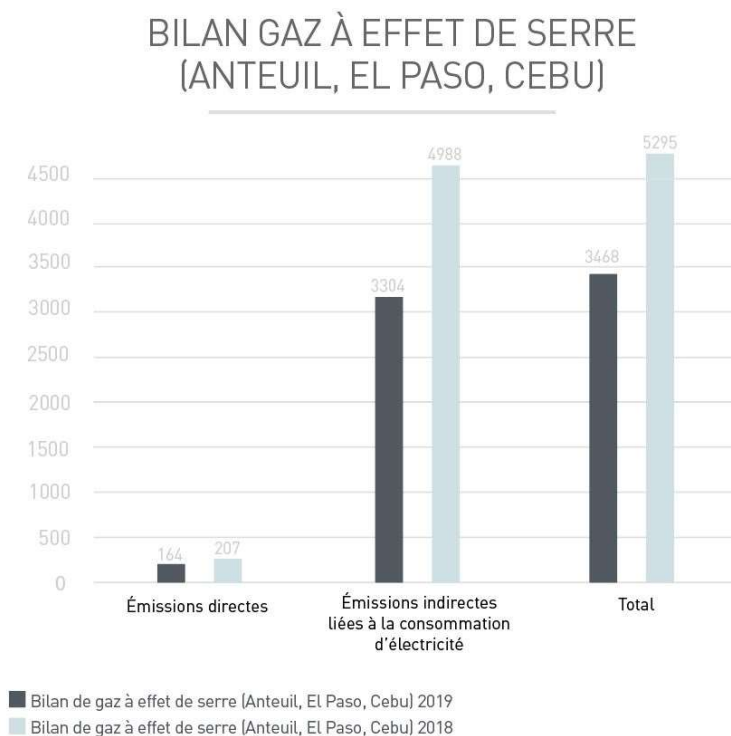
La politique environnementale du Groupe a placé la réduction des déchets comme premier axe. Les déchets sont gérés en utilisant et en recherchant activement des filières de recyclage pour leur valorisation. Les réglementations au niveau des DND sont respectées et les déchets dangereux sont suivis afin qu'ils soient traités par des organismes agréés. Chaque site suit un registre de déchets permettant leur traçabilité (destination des déchets et traitement qu'ils subissent).

Une démarche « *precious plastic* » a été initiée et s'inspire par site, des propositions des collaborateurs. Par exemple, des gourdes ont été mises en place sur 6 sites pour éviter l'utilisation de gobelets.

L'impact des sites sur le sol est inexistant puisque aucun effluent n'est rejeté dans la nature : les systèmes de refroidissement sont en circuit fermé et la consommation domestique et sanitaire de l'eau est branchée sur un réseau d'assainissement géré par les autorités locales. Des contrôles réglementaires imposés par la législation locale sont effectués pour surveiller l'impact sur le réseau d'eau. À ce jour, tous les sites sont conformes à la réglementation.

Émissions de gaz à effet de serre

Sur le périmètre 1 et 2, relatif aux émissions directes (consommation de carburant et de gaz) et aux émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, le bilan en tonnes équivalent CO₂ a été calculé sur un échantillon restreint mais représentatif : Anteuil (France), El Paso (Texas, États-Unis) et Cebu (Philippines). Les facteurs d'émission sont plus élevés aux Philippines qu'en France, compte tenu de la part importante de l'origine nucléaire de l'électricité. En ce qui concerne les États-Unis, nous avons pu obtenir le facteur d'émission du fournisseur du site d'El Paso qui utilise des énergies renouvelables et du nucléaire et présente un FE de 0,246 g CO₂/kWh soit plus favorable que le facteur de l'Ademe pour les USA. Nous avons donc recalculé les émissions liées à l'électricité pour ce site.

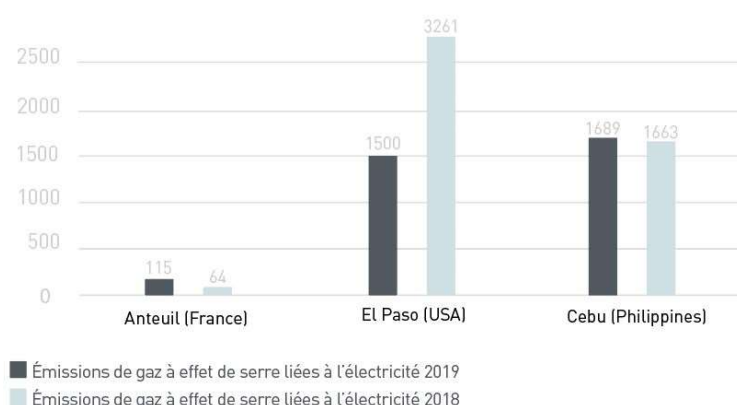


Il est précisé que le graphique ci-dessus ne reprend pas la consommation totale du parc automobile détenu pour 222 litres.

Le bilan à isopérimètre est donc en diminution de 1 % entre 2019 et 2018. Ce qui s'explique par des baisses de consommation de propane en France et par des optimisations de déperdition aux USA. Isopérimètre s'entend sans les sources mobiles de combustion, représentant dans les 200 tonnes équivalent carbone en 2018.

Pour l'année 2020, ce périmètre de l'empreinte carbone du Groupe va être étendu.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES À L'ÉLECTRICITÉ



Des actions de réduction d'impact sur le bilan carbone sont menées :

- En France, les véhicules de fonction sont systématiquement sélectionnés parmi ceux dont le taux d'émission de CO₂ est inférieur à 120g/km ; la moyenne des émissions est de 106 g de CO₂/km avec des véhicules de nouvelle génération émettant moins de 40 g de CO₂ /km. La suppression du diesel est envisagée avant 2023. 8 bornes de recharge vont être installées sur le site d'Anteuil permettant ainsi l'introduction de véhicules hybrides rechargeables dans notre flotte automobile.
- Optimisation des transports (localisation des transporteurs, optimisation des chargements). Ainsi, les sites de production du Groupe sont situés à côté de nos clients pour limiter les transports et donc l'émission de CO₂.
- Dans le même objectif, un travail actif est fait afin de trouver des fournisseurs locaux de matières premières, pour réduire au maximum le transport. Un pilotage des émissions en équivalent CO₂ des transports exceptionnels est fait avec un objectif de les diminuer au maximum. Un objectif a été associé à ce sujet.
- La maîtrise de la consommation électrique est une préoccupation constante.

Les équipes de recherche et développement prennent en considération l'efficacité énergétique lors de la conception et l'amélioration des moyens de production.

En France, sur le site de production, le chauffage des bureaux et locaux sanitaires est produit par une pompe à chaleur qui récupère l'énergie calorifique des extrudeuses pour la convertir en chauffage. Un audit énergétique a été lancé de manière volontaire. Le prestataire a analysé pendant l'hiver les pertes énergétiques à l'aide caméras thermiques. De nombreux gisements de performance existent et des plans d'actions avec les investissements liés vont être lancés. Par ailleurs, un champ de panneaux solaires va être implanté.

En Allemagne, sur notre site de Marktrodach, un audit énergétique va également être mené de manière volontaire.

La transformation digitale de l'entreprise s'accompagne d'une réflexion sur la dimension verte du système d'information. Grâce à la solution choisie, moins de fichiers sont transmis par mail et la messagerie instantanée est privilégiée.

L'utilisation durable des ressources

Concernant les matières premières et les rebuts de matières, ils sont suivis dans une revue d'activités au niveau du Groupe qui consolide les consommations matières. Les machines d'extrusion sont équipées de mélangeurs automatisés qui pèsent et appliquent rigoureusement la recette de chaque produit pour qu'il n'y ait pas de surconsommation matière ni de risque qualité.

Différents systèmes de pesage sont installés pour permettre de suivre les productions de produits finis et de corrélérer la consommation de matières premières avec la production de produits finis pour réagir au plus vite en cas d'écarts.

Des inventaires mensuels sont réalisés dans tous les sites pour valider l'état des stocks et gérer les écarts matières dans le même intervalle de temps.

Le Groupe travaille activement à l'utilisation de matières premières moins polluantes, à base de produits recyclés, et localisées au plus près des sites de production :

- localisation en Europe des sources de multifilament précédemment importés des États-Unis ;
- suppression de toute matière halogénée ou contenant de l'antimoine.

Des matières premières à base d'huile de ricin (*castor oil*), sont également utilisées en réponse à des clients finaux de certains pays, tels que la Corée et le Japon. Il est à noter que ces produits n'utilisent pas une matière première à destination de l'alimentation.

En ce qui concerne l'usage de matières premières issues du recyclage, qui peuvent avoir des propriétés dégradées en raison même du processus de recyclage, leur qualification n'est pas évidente, par exemple pour des questions d'odeur.

Les sites ne sont pas soumis à des contraintes particulières au niveau de la consommation d'eau à destination de la production dans les pays où ils sont implantés.

La protection de la biodiversité

L'implantation des sites se fait à proximité de nos clients. Ils sont localisés dans des zones industrielles existantes ou en création, de façon à bénéficier des infrastructures locales.

Les sites sont tous éloignés de zones environnementales protégées.

Le siège situé à Anteuil est au cœur de la campagne franc-comtoise. Des ruches sont implantées sur le parc de l'entreprise.

Seuls les bâtiments du site d'Anteuil et l'un des bâtiments des Philippines ont été construits par le Groupe. Les bâtiments des sites allemands acquis en 2014 ainsi que le site canadien du groupe Drossbach North America acquis en 2017 sont la propriété du Groupe. Tous les autres bâtiments sont en location et préexistants.

D'autre part, le Groupe est soucieux de limiter son impact sur l'environnement et applique dans tous ses sites des règles d'évacuation des déchets et d'entretien des espaces verts valables jusqu'à la restitution du site.



Accréditation n°3-1081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

DELFINGEN Industry S.A.
Rapport de l'organisme de vérification
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société DELFINGEN Industry (ci-après « entité »), et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 15 mars et le 27 avril 2020 pour une durée d'environ 8 jours/homme.

Nous avons mené 4 entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration aux paragraphes « Pollution et gestion des déchets » et « Émissions de gaz à effet de serre » ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁴ et couvrent entre 28 et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance sélectionnés pour ces tests⁵ ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 27 avril 2020

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

⁴ Social: Delfingen Group, Delfingen Industry, Delfingen FR – Anteuil.

Environnement : Delfingen FR – Anteuil et Delfingen US – Texas

⁵ Des améliorations continues des conditions de travail, Effectifs, Organisation du travail, Santé, sécurité au travail, Egalité de traitement, La formation, Pollution et gestion des déchets, Emissions de gaz à effet de serre, le processus achats fournisseurs,

4

Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

4.1 Présentation de la gouvernance	72
4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise	72
4.1.2 Gouvernance et Conseil d'administration	73
4.1.2.1 L'actionnaire de référence	73
4.1.2.2 Le Président-Directeur Général	73
4.1.2.3 Conseil d'administration, composition et travaux	74
4.1.2.4 Comité de Direction et Comité Exécutif	80
4.1.3 Conflits d'intérêts	82
4.2 Rémunérations et avantages	82
4.2.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	82
4.2.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	83
4.2.3 Autres rémunérations	84
4.2.4 Conventions réglementées	85

4.1 *Présentation de la gouvernance*

4.1.1 **Code de gouvernement d'entreprise**

Liste des services concernés par l'établissement de ce rapport

Afin de se conformer aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers telles que ressortant du paragraphe 1 du « rapport 2009 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne », le Président précise les services ayant contribué à la réalisation du présent rapport, à savoir :

- Direction Générale ;
- Direction Financière ;
- Direction Juridique ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction de la Communication ;
- Directions Opérationnelles.

(Article L.225-37 du code de commerce)

En application des dispositions légales, nous vous rendons compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

La société s'est attachée à respecter l'esprit du cadre de référence complété du guide d'application rédigé par le Groupe de Place créé par l'Autorité des Marchés Financiers pour faire évoluer et améliorer l'organisation et la mise en œuvre de son dispositif de contrôle interne tout en veillant à la bonne adéquation de cette organisation avec ses processus opérationnels et la taille du Groupe.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 avril 2020.

Principes et règles de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Depuis le 5 mars 2010, le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par MIDDLENEXT, est applicable au sein de la Société. Il est à noter que, lors de sa réunion en date du 10 février 2017, le Conseil d'administration a analysé les points de vigilance et les recommandations édictées par ce code. À l'issue de cette analyse, le Conseil a décidé d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT modifié, et de l'appliquer dans son ensemble. Cet engagement annuel a été réitéré lors de sa réunion du 4 décembre 2019.

En conséquence de cette adhésion sans réserve à ces recommandations, la société DELFINGEN Industry déclare se référer plus particulièrement aux stipulations des recommandations dudit code concernant l'information sur les rémunérations versées aux dirigeants (et notamment les rémunérations des administrateurs, tel que stipulé dans l'article 14 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, qui instaure la règle d'attribution suivante : assiduité aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'à tout comité ou commission annexe, apport technique particulier lors d'opérations spécifiques).

Par ailleurs, et afin de se conformer aux recommandations sur le gouvernement d'entreprise pour 2010 de l'Association Française de la Gestion Financière, les informations concernant les rémunérations figurent désormais dans un tableau intégrant ces données sur trois exercices sociaux.

Il est précisé que Monsieur Gérard STREIT n'est lié à la société DELFINGEN Industry (ou d'ailleurs à toute autre société composant le Groupe DELFINGEN Industry, à savoir DELFINGEN Group S.A, DELFINGEN Industry S.A et ses filiales étrangères et françaises) par aucun contrat de travail à quelque titre que ce soit.

Aucun mandataire social dirigeant ou non dirigeant ne perçoit de rémunération au sein de la société DELFINGEN Industry depuis le 1^{er} juillet 2007, date de l'activation de la société DELFINGEN Group. Les personnes concernées sont rémunérées au sein de la société DELFINGEN Group au titre de leur mandat social ou en tant que salarié.

4.1.2 Gouvernance et Conseil d'administration

Entreprise familiale, DELFINGEN Industry s'est dotée des outils de gouvernance de nature à assurer la continuité de l'actionnariat, à partager les décisions au mieux des intérêts de l'entreprise, des actionnaires et des collaborateurs, ainsi qu'à piloter l'entreprise avec efficacité et performance.

4.1.2.1 L'actionnaire de référence

La famille STREIT, fondatrice du Groupe DELFINGEN, est l'actionnaire de référence et détient directement ou indirectement plus de $\frac{3}{4}$ des droits de vote. La pérennité de l'actionnariat familial a été organisée dès 2007. Aujourd'hui, Gérard STREIT, petit-fils du fondateur Emile STREIT, et fils de Bernard STREIT, assure la fonction de Président-Directeur Général.

4.1.2.2 Le Président-Directeur Général

GÉRALD STREIT

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



NATIONALITÉ : Française

BIOGRAPHIE :

- Né le 3 octobre 1976
- Ancien médecin Rhumatologue
- Directeur général, et Président du Conseil d'administration
- Représentant permanent de la société DELFINGEN Group au sein du Conseil d'administration de la société DELFINGEN Industry
- Directeur Général de la société depuis le 3 avril 2015

Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Les statuts de la Société et le Conseil d'administration n'ont fixé aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

4.1.2.3 Conseil d'administration, composition et travaux

A l'introduction en Bourse de DELFINGEN Industry, en 1996, la Famille STREIT a souhaité élargir le Conseil d'administration à des membres indépendants. La diversité des parcours et des expériences contribue à la richesse des débats et des échanges au sein du Conseil.

Le Conseil d'administration est composé de 5 membres, dont 2 représentants de la Famille STREIT, et 3 administrateurs qui sont indépendants au sens défini par le Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT.

Au 31 décembre 2019, la composition du Conseil est la suivante :

- S.A DELFINGEN Group, administrateur, représentée par Monsieur Gérald STREIT, Président du Conseil d'administration ;
- Mme Annie KAHN, administrateur et membre du Comité d'audit ;
- Monsieur Bernard STREIT, administrateur ;
- Monsieur Juan Manuel DIAZ HUDER, administrateur ;
- Monsieur Cataldo MANGIONE, administrateur, Président du Comité d'audit.

Composition du Conseil d'administration et durée des mandats

S.A DELFINGEN GROUP, REPRÉSENTÉE PAR M. GÉRALD STREIT	
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	
	MANDATS & FONCTIONS EXERCÉS
	SOCIÉTÉS FRANÇAISES
	Directeur Général / Administrateur DELFINGEN GROUP
	Représentant permanent DELFINGEN INDUSTRY
	Président Directeur Général DELFINGEN INDUSTRY jusqu'au 6 juin 2018
	Directeur Général / Administrateur DELFINGEN FR-ANTEUIL SA
	SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES
	Gérant DELFINGEN DE MARKTRODACH Verwaltungs
	Gérant DELFINGEN DEUTSCHLAND HOLDING
	Gérant DELFINGEN DE-MARKTRODACH GmbH & Co. KG
	Gérant DELFINGEN DE-Münchberg GmbH
	Président du Conseil / Administrateur DELFINGEN PT-PORTO SA
	Gérant DELFINGEN TN-TUNIS Sarl
	Gérant DELFINGEN SK-NITRA Sro
	Administrateur DELFINGEN RO-TRANSILVANIA Srl
	Administrateur DELFINGEN RO-VALAHIA Srl
	Gérant DELFINGEN MA-CASABLANCA Sarl
	Gérant DELFINGEN MA-TANGER Sarl
	Administrateur DELFINGEN US-HOLDING Inc.
	Administrateur DELFINGEN US-TEXAS Inc.
	Administrateur DELFINGEN US-NEW YORK Inc.
	Administrateur DELFINGEN US Inc.
	Administrateur DELFINGEN US-CENTRAL AMERICA Inc.
	Administrateur DELFINGEN US-MEXICO Inc.
	Administrateur DELFINGEN MX-COAHUILA Srl
	Administrateur COMPANEROS en EXCELENCIA en EXTRUSION S de RL de CV
	Administrateur DELFINGEN HN-CORTES
	Administrateur DELFINGEN US-NICARAGUA Inc.
	Administrateur DELFINGEN INDIA Pvt. Ltd.
	Président du Conseil d'administration Wuhan DELFINGEN Automotive Tubing Co. Ltd.
	Administrateur DELFINGEN (Hebi) Automotive Parts Co., Ltd.
	Administrateur DELFINGEN SIAM Co.
	Administrateur DELFINGEN ROH Co.
	Administrateur DELFINGEN ASIA PACIFIC HOLDING Pte. Ltd.
	Administrateur DELFINGEN SG-FILIPINAS Pte. Ltd.
	Administrateur DELFINGEN PH-CAVITE Inc.
	Administrateur DELFINGEN PH-FILIPINAS Inc.
	Administrateur DELFINGEN JP-TOKYO KK

ANNIE KAHN

ADMINISTRATEUR

NATIONALITÉ : Française

BIOGRAPHIE :

- Née le 4 mai 1950
- Annie Kahn était journaliste au journal « Le Monde » depuis 1987 et en charge du développement et de la diversification du Monde. Annie Kahn tenait également une chronique sur le management et les relations humaines en entreprise. Elle fut précédemment responsable des pages sur le Multimedia, chef adjoint du service Sciences, et co-responsable du Monde Affaires
- Avant d'entrer au journal «Le Monde», Annie KAHN dirigeait la société d'ingénierie médiatique, Annie Kahn Communication, après avoir été rédactrice en chef d'un magazine spécialisé en Informatique
- Administrateur nommée jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, membre du Comité d'audit

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 10 actions

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE :

Madame Annie KAHN n'a fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'aucune condamnation pour fraude, d'aucune procédure collective ou de séquestre, d'aucune incrimination ou sanction publique officielle, ou d'interdiction de gérer toute personne morale

MANDATS & FONCTIONS EXERCÉS

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Administrateur	DELFINGEN INDUSTRY
----------------	--------------------

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant

BERNARD STREIT

ADMINISTRATEUR



NATIONALITÉ : Française

BIOGRAPHIE :

- Né le 12 octobre 1952
- Dirigeant du Groupe depuis le début des années 1980, Monsieur Bernard STREIT a démissionné de son poste de Directeur Général en avril 2015, et de Président du Conseil d'administration le 6 juin 2018
- Administrateur, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 1 458 actions en nom propre et 2 222 actions en commun avec son épouse

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE :

Monsieur Bernard STREIT n'a fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'aucune condamnation pour fraude, d'aucune procédure collective ou de séquestre, d'aucune incrimination ou sanction publique officielle, ou d'interdiction de gérer toute personne morale

MANDATS & FONCTIONS EXERCÉS

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Président du Conseil d'administration	DELFINGEN GROUP
Président du Conseil d'administration	DELFINGEN FR-ANTEUIL
Président	DELFINGEN FR-ANTEUIL SAS
Président	VIPP & Philippe SAS
Président	Association Action Philippe STREIT

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Administrateur	DELFINGEN PT-PORTO SA
Président du Conseil / Administrateur	DELFINGEN US-HOLDING Inc.
Président du Conseil / Administrateur	DELFINGEN US TEXAS Inc.
Président du Conseil / Administrateur	DELFINGEN US-NEW YORK Inc.
Président du Conseil / Administrateur	DELFINGEN US Inc.
Président du Conseil / Administrateur	DELFINGEN US-CENTRAL AMERICA Inc.
Président du Conseil / Administrateur	DELFINGEN US-MEXICO Inc.
Président du Conseil / Administrateur	SOFANOU OF MEXICO LLC
Administrateur	DELFINGEN MX-COAHUILA Srl
Administrateur	COMPAÑEROS en EXCELENCIA en EXTRUSION S de RL de CV
Administrateur	DELFINGEN HN-CORTES
Administrateur	DELFINGEN US-NICARAGUA Inc.
Administrateur	DROSSBACH Inc.
Administrateur	DROSSBACH N.A. Inc.
Administrateur	DELFINGEN INDIA Pvt. Ltd.
Administrateur	DELFINGEN PH-FILIPINAS Inc.
Président du Conseil / Administrateur	DELFINGEN (Hebi) Automotive Parts Co., Ltd.
Administrateur	DELFINGEN SIAM Co.
Administrateur	DELFINGEN ROH Co. Ltd.

CATALDO MANGIONE

ADMINISTRATEUR

NATIONALITÉ : Française

BIOGRAPHIE :

- Né le 19 avril 1953
- Ancien cadre dirigeant du Groupe SCHNEIDER ELECTRIC, Cataldo MANGIONE a évolué dans des fonctions de développement de nouvelles activités
- Administrateur nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, Président du Comité d'audit

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 10 actions

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE :

Monsieur Cataldo MANGIONE n'a fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'aucune condamnation pour fraude, d'aucune procédure collective ou de séquestre, d'aucune incrimination ou sanction publique officielle, ou d'interdiction de gérer toute personne morale

MANDATS & FONCTIONS EXERCÉS

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Administrateur	DELFINGEN INDUSTRY
----------------	--------------------

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant

JUAN MANUEL DIAZ HUDER

ADMINISTRATEUR

NATIONALITÉ : Espagnole

BIOGRAPHIE :

- Né le 25 juillet 1942
- Entre 1986 et 2003, M. DIAZ prend la direction générale (en cumul avec une fonction d'administrateur) de la société Filtrauto Iberica, spécialisée dans la fabrication de filtres automobiles sous la marque PURFLUX. Entre 1988 et 1995, il assume la responsabilité de la société Cablinal Espagne (VIGO), fabricant de câblage pour Citroën et Peugeot et de Labauto Ibérica (Orense), un autre câbleur, en qualité d'administrateur et Directeur Général
- En 1995, il assure la présidence de Cablauto Ibérica SA, filiale du Groupe Labinal (rachetée par Valéo) qui fabrique les câblages électriques pour SEAT (Groupe Volkswagen)
- Administrateur nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES : 1 action

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE :

Monsieur Juan Manuel DIAZ n'a fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'aucune condamnation pour fraude, d'aucune procédure collective ou de séquestre, d'aucune incrimination ou sanction publique officielle, ou d'interdiction de gérer toute personne morale

MANDATS & FONCTIONS EXERCÉS

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Administrateur

DELFINGEN INDUSTRY

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Néant

En vertu des dispositions statutaires, la société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Les administrateurs appartenant à la famille STREIT sont Messieurs Bernard et Gérard STREIT (Monsieur Gérard STREIT est représentant permanent de DELFINGEN Group SA).

Dans le souci de bénéficier d'une vision extérieure et d'avis indépendants, le Conseil d'administration a souhaité s'ouvrir à des personnes extérieures au Groupe. Depuis 2001, il compte parmi ses membres des personnes d'horizons et d'expériences différents, apportant leurs savoir-faire, compétences, et expertises des pratiques managériales, issues des affaires internationales dans le domaine de l'automobile.

Le critère d'indépendance retenu au sein de la société est conforme au Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT. Les administrateurs indépendants sur la base de ce critère sont :

- Madame Annie KAHN
- Monsieur Juan Manuel DIAZ HUDER ;
- Monsieur Cataldo MANGIONE.

Depuis la fin de l'exercice, il est à noter que :

- Monsieur Juan Manuel DIAZ HUDER a annoncé sa démission, pour motif personnel, à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lors du Conseil du 27 mars 2020, il a été décidé de coopter Madame Dinah LOUDA, et de proposer la ratification de cette cooptation à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux

Fonctionnement du conseil d'administration et comités

Le Président établit en fin d'exercice le planning des réunions du Conseil pour l'exercice suivant. Il prépare l'ordre du jour, le communique aux membres du Conseil environ une semaine avant chaque réunion, et convoque le Conseil dans les mêmes délais. Il dirige les débats lors des réunions.

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration s'est réuni aux dates suivantes (Il n'est précisé, ci-dessous, que les réunions du Conseil d'administration).

01 Janvier Autorisation préalable d'une convention réglementée: refacturation de personnel	02 Février • Autorisation de signer une lettre-avenant à contrat de crédits senior • Arrêté du Chiffre d'affaires 2018	03 Mars 2 RÉUNIONS DU CONSEIL • Autorisation préalable d'une convention réglementée: conclusion d'un bail commercial avec la société VIPP & PHILIPPE, puis d'une cession immobilière • Proposition de modification du Règlement intérieur du Conseil d'administration • Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (Rapport du Président du Comité d'audit, projet d'affectation du résultat) • Rémunération des administrateurs, remboursement des frais • Approbation des nouvelles conventions, ainsi que des conventions antérieures, conclues au titre de l'article L.225-38 du Code de commerce • Délégation au Directeur Général en matière d'octroi de garanties bancaires et corporates • Proposition de renouvellement du mandat de l'un des Commissaires aux comptes titulaire et de son suppléant • Autorisation de signer un nouveau contrat de liquidité, et délégations associées • Convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires • Adoption des rapports du Conseil et des projets de résolutions, de Rapport Financier Annuel et examen de la Déclaration de Performance Extra-Financière • Examen et adoption de la Charte du Comité éthique
04 Avril 05 Mai Réunions de travail du CA et réunions mixtes.	06 Juin 07 Juillet	
08 Août Arrêté du chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2019	09 Septembre 2 RÉUNIONS DU CONSEIL • Rapport du Comité d'audit et des Commissaires aux comptes • Arrêté des comptes consolidés du premier semestre 2019 et du rapport d'activité semestriel • Révision du compte de résultat prévisionnel, établissement de la situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du premier semestre • Acompte sur versement des jetons de présence	
10 Octobre 11 Nov. Réunions de travail du CA et réunions mixtes.		
12 Décembre • Budget et calendrier des séances 2020 • Revue du Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT • Auto-évaluation des travaux du Conseil • Décision de la fermeture du site de DELFINGEN TR-Marmara		

Le Conseil d'administration prend toutes les décisions légales et met en œuvre la stratégie définie par le Comité Exécutif, logé dans la société DELFINGEN Group S.A, contribue à son expression et prend connaissance de la vie de la société ainsi que des perspectives envisagées. Le Président du Conseil d'administration est chargé de présenter les dossiers et, le Directeur Général, en sa qualité de mandataire social, est chargé de les appliquer.

Les décisions importantes découlant des orientations stratégiques définies par le Comité Exécutif sont le résultat de réunions, d'entretiens ou de discussions entre le Conseil d'administration, la Direction Générale et les Responsables opérationnels.

Information des Administrateurs

Les membres du Conseil sont informés de manière régulière des affaires courantes. Ils sont informés spécifiquement des événements majeurs de la vie de la société et du Groupe.

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois. Préalablement à la réunion, chacun des membres reçoit les informations détaillées sur lesquelles portera l'ordre du jour.

Le règlement intérieur impose que le Président transmette les informations appropriées aux membres du Conseil d'administration, et ce, en respectant un délai raisonnable.

Réunions du Conseil d'administration

En vertu de l'article 19 des statuts, le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il se réunit au minimum quatre fois par an, afin d'arrêter les comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

Conformément à l'article 19 des statuts, les administrateurs sont convoqués par tous moyens et même verbalement. Aux termes de l'article 19-I des statuts, les réunions du Conseil d'administration peuvent se tenir au siège social ou en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des administrateurs. D'une manière générale, les réunions du Conseil d'administration se tiennent au siège de la société.

Les procès-verbaux des réunions sont établis à l'issue de chaque réunion, sont adressés aux administrateurs et font l'objet de l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante.

Sur les 8 séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, toutes ont été présidées par Monsieur Gérald STREIT.

Le taux moyen de présence effective des membres du Conseil aux réunions est très haut (supérieur à 80 %).

Séances de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, en formation de "Séance de travail", réunit l'ensemble des administrateurs. Ces réunions sont des séances de travail d'analyse et de réflexion portant sur l'évolution de la situation du Groupe, ou sur des événements ou sujets particuliers plus ponctuels, sous l'impulsion du Président.

Réunions mixtes

Des réunions mixtes rassemblent périodiquement les administrateurs et les membres du Comité Exécutif.

Au cours de ces réunions, le Président et les membres du Comité Exécutif présentent un rapport sur l'activité et sur la situation générale du Groupe : ressources humaines, finances, affaires commerciales. Ils soumettent les points sur lesquels le Conseil est amené à débattre, à prendre position et à arrêter les mesures à mettre en œuvre.

Au cours de ces réunions, sont aussi examinées les questions et problématiques posées par le Conseil d'administration. Des experts internes ou externes au Groupe peuvent aussi être invités, afin d'apporter leur expertise en fonction du sujet à traiter.

Le Comité d'audit

En raison de la taille de la société, d'un organigramme juridique très simplifié et de la relation étroitement entretenue entre le Conseil d'administration, le Comité Exécutif et les différentes directions fonctionnelles, le Conseil d'administration ne compte qu'un comité spécialisé.

En effet, la société a décidé de constituer un Comité d'Audit lors du Conseil d'administration en date du 25 juin 2010 en vue de satisfaire aux obligations de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 relative au contrôle légal des comptes imposant aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé d'établir un tel comité.

Le Conseil d'administration a nommé en tant que membres du Comité d'Audit, Madame Annie KAHN, et Monsieur Cataldo Mangione, qui en assure la Présidence.

Il est à noter que, pour s'adapter à la taille du Conseil d'administration, ledit Conseil a décidé, dans sa délibération en date du 15 mars 2019, de modifier le Règlement intérieur afin de réduire de 3 à 2 le nombre de membres du Comité d'audit.

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans son rôle de surveillance afin que celui-ci puisse s'assurer de la qualité de contrôle interne et de la fiabilité des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'aux Marchés Financiers. Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois pendant l'exercice 2019.



4.1.2.4 Comité de Direction et Comité Exécutif

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est composé d'une équipe resserrée (Vice-Présidents Exécutifs) autour du Président-Directeur Général, Gérald STREIT. Il pilote les projets stratégiques, fixe les objectifs financiers et opérationnels, décide les priorités, alloue les moyens nécessaires.



> de gauche à droite

Damien PERSONENI

Executive Vice President, Global Business Development & Asia Director

Marc LEMKE

Executive Vice President, Chief Information Officer

Jean-François REMOND

Executive Vice President, Americas Director

Christophe CLERC

Executive Vice President, Chief Corporate Officer

Hervé COURLET

Executive Vice President, Fluid Transfer Tubing Director

Gérald STREIT

CEO, Chief Executive Officer

Emmanuel KLINKLIN

Executive Vice President, Chief Operating Officer & Europe/Africa Director

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé des membres du Comité Exécutif et des représentants des principales fonctions de l'entreprise.

Le **Comité de Direction** pilote la performance financière et opérationnelle du Groupe, examine la gestion opérationnelle, coordonne la conduite des projets.



> de gauche à droite

Christophe BRASSENX

Vice President, Global Sales & Textile Engineering Protection Systems

Marc LEMKE

Executive Vice President, Chief Information Officer

Laurent PACQUELET

Vice President, Data Management & Organization

Damien PERSONENI

Executive Vice President, Global Business Development & Asia Director

Nathalie TONDO

Vice President, Europe & Africa Sales Protection Systems

Jean-François REMOND

Executive Vice President, Americas Director

Christophe CLERC

Executive Vice President, Chief Corporate Officer

Bernard LEMOINE

Vice President, Industrial Director

Gérald STREIT

CEO, Chief Executive Officer

Hervé COURLET

Executive Vice President, Business Unit Fluid Transfer Tubing

Sébastien ROUX

Vice President, Global Sales Fluid Transfer Tubing

Olivier TROTTIN

Vice President, Chief Purchasing Officer

Emmanuel KLINKLIN

Executive Vice President, Chief Operating Officer & Europe/Africa Director

4.1.3 Conflits d'intérêts

Déclaration d'absence de conflit d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre d'une part, l'un des membres des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale et ses intérêts privés ou tous autres devoirs lui incombant en exercice de cette fonction, et d'autre part, la société.

4.2 Rémunérations et avantages

4.2.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Tableau récapitulatif des rémunérations du Président et Directeur Général

Nom	2019	2018	2017
Gérald STREIT			
Rémunération de l'activité d'administrateur	6 100 €	7 625 €	9 150 €
Rémunération issue d'un contrat de travail	-	-	-
Rémunération variable (bonus)	40 500 €	62 100 €	59 513 €
Avantages en nature	14 653 €	5 553 €	4 839 €
Rémunérations au titre d'un mandat social exercé sur DELFINGEN Group	180 000 €	180 000 €	180 000 €
TOTAL	241 253 €	255 278 €	253 502 €

Contrats de travail, Indemnités, Régimes de retraite complémentaires des mandataires sociaux dirigeants

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Gérald STREIT, Directeur Général Nommé par le Conseil d'Administration du 03/04/2015, et Président et Directeur Général depuis le 6 juin 2018	Non	Non	Non	Non

4.2.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Tableau concernant les rémunérations de l'activité d'administrateur et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants*, au 31 décembre 2019

Nom	2019	2018	2017
Bernard STREIT			
Rémunération de l'activité d'administrateur	-	-	-
Autres rémunérations (Rémunérations au titre d'un mandat social exercé sur DELFINGEN Group et avantage en nature)	78 037 €	76 717 €	74 214 €
Rémunération variable	-	-	-
Total	78 037 €	76 717 €	74 214 €
Juan Manuel DIAZ HUDER			
Rémunération de l'activité d'administrateur	6 100 €	7 625 €	9 150 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	6 100 €	7 625 €	9 150 €
Cataldo MANGIONE			
Rémunération de l'activité d'administrateur	9 150 €	10 675 €	12 200 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	9 150 €	10 675 €	12 200 €
DELFINGEN Group			
Rémunération de l'activité d'administrateur	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	-	-	-
Annie KAHN			
Rémunération de l'activité d'administrateur	9 150 €	10 675 €	12 200 €
Autres rémunérations	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-
Total	9 150 €	10 675 €	12 200 €

*Nous attestons que lesdits tableaux reflètent bien l'intégralité des rémunérations perçues par les mandataires de la part de toutes les sociétés du Groupe ainsi que de DELFINGEN Group, et qu'il n'en existe pas d'autres. Il est rappelé que les charges d'exploitation comprennent des management fees et autres charges refacturées par DELFINGEN Group et qui s'élèvent, pour 2019, à 2,6 M€ (cf. chapitre N des états financiers consolidés).

4.2.3 Autres rémunérations

Options de souscription ou d'achat d'actions attribués durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social – Historique des attributions durant les exercices antérieurs

Néant

Actions de performances attribuées aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants

Néant

Rapport spécial sur le plan d'options d'achats d'actions

Le précédent plan a expiré le 14 février 2014. Depuis cette date, aucune option n'a été attribuée à des mandataires sociaux de la société ou de sociétés contrôlées par DELFINGEN Industry ou contrôlant DELFINGEN Industry.

Options sur actions attribuées aux mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux de la société DELFINGEN Industry ne sont pas titulaires d'options sur actions, de quelque nature que ce soit et ne se sont pas vus attribuer d'options sur actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4.2.4 Conventions réglementées

Conventions réglementées au cours de l'exercice

Parties intéressés	Libellé	Résumé du contenu	Personne(s) intéressée(s)	Date du Conseil
		2019		
DELFINGEN Industry -> VIPP & Philippe	Refacturation de personnel	Mise à disposition de collaborateurs de la Société à VIPP & PHILIPPE	Bernard STREIT	02/01/2019 (Autorisation)
DELFINGEN Industry -> VIPP & Philippe	Bail commercial	Partie 1 a donne à bail à la Partie 2 un bâtiment à compter du 01/09/2018	Bernard STREIT	15/03/2019 (Ratification)
Delfingen Industry	Remboursement des frais	Remboursement des frais de déplacement sur l'exercice 2019	Administrateurs	29/03/2019 (Autorisation)
Delfingen Industry	Jetons de présence	Jetons de présence 2nd semestre 2018	Administrateurs	29/03/2019 (Autorisation)
Delfingen Industry	Conventions L 225-38 Cce	Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, et dont l'exercice s'est poursuivi		29/03/2019 (Autorisation)
Delfingen Industry DELFINGEN Industry -> VIPP & Philippe	Cession d'un bâtiment	Cession de l'un des bâtiments de la Société à VIPP & PHILIPPE	Bernard STREIT	29/03/2019 (Autorisation)
Delfingen Industry	Jetons de présence	Acompte sur jetons de présence 1er S 2019	Administrateurs	06/09/2019 (Autorisation)

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Refacturation de personnel – Conseil d'administration du 2 janvier 2019

Votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion de conventions de mise à disposition de certains collaborateurs à la société VIPP & Philippe. La facturation associée serait réalisée en une seule fois de l'ensemble des coûts et sans marge. Ces conventions auront une durée d'une année à compter de la date du Conseil d'administration.

Au titre de l'exercice 2019, la société Delfingen Industry a enregistré un montant de produits de 168 139 euros pour ces mises à disposition de personnel.

L'administrateur concerné est Monsieur Bernard STREIT.

L'intérêt pour votre Société est double : ne pas supporter le coût salarial des collaborateurs concernés d'une part et voir revenir ces collaborateurs dotés de nouvelles compétences d'autre part.

Cession d'un bâtiment - Conseil d'administration du 23 mars 2019

Votre Conseil d'administration a autorisé la cession de locaux situés à ANTEUIL (Bâtiment 3) à la société VIPP & Philippe ou toute autre structure qui lui serait directement liée (dont l'association « Action Philippe STREIT ») pour un montant de 800 000 euros.

Le bâtiment a été vendu à l'association « Action Philippe STREIT » le 22 août 2019 pour un montant de 800 000 euros.

L'administrateur concerné est Monsieur Bernard STREIT.

L'intérêt pour la Société est la vente d'un bâtiment qui, à ce jour, ne sert pas à l'activité industrielle des filiales de la Société d'une part et dont les fruits de la vente bénéficieront à la Société d'autre part.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Octroi d'un don annuel renouvelable à la Fondation DELFINGEN

Votre Conseil d'administration a autorisé l'octroi d'un don annuel renouvelable à la Fondation DELFINGEN correspondant à un montant de 1 % du résultat net de chaque exercice. Le montant comptabilisé sur l'exercice 2019 s'élève à 79 009 euros. De cette somme, sont déduites les charges prises en compte directement par les filiales du groupe DELFINGEN Industry au profit de la Fondation DELFINGEN pour 2019 soit un montant de 43 204 euros.

L'intérêt pour votre société est le financement de sa Fondation, créée pour venir en aide aux plus démunis.

Nantissement de parts sociales

Votre société a affecté en nantissement 119 978 titres de la société DELFINGEN FR-Anteuil au profit du pool bancaire composé de CIC EST, CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE, BECM, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, SOCIETE GENERALE, BGL, HSBC.

L'intérêt pour votre société est la garantie de prêts souscrits afin de financer son expansion.

Rémunération d'un compte courant d'associé

Le Conseil d'administration du 14 février 2007 a pris acte de la renonciation de Monsieur Bernard STREIT, administrateur, à la rémunération de ses comptes courants d'associés. Ces comptes courants, pour la partie bloquée, sont soldés au 31 décembre 2019 et, pour la partie courante, s'élèvent à 70 879 euros au 31 décembre 2019.

L'intérêt pour votre Société est un financement sans frais à hauteur de cette somme.

Bail commercial

Votre Conseil d'administration du 15 mars 2019 a autorisé rétroactivement la mise en place d'un contrat de bail avec la société VIPP & Philippe SAS pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2018 pour un loyer de 48 000 euros HT par an.

Franchise de loyer : afin de tenir compte des travaux d'importance qui vont être effectués, les loyers suivants seront appliqués :

Du 01/09/2018 au 31/12/2018	0 euro HT par mois
Du 01/01/2019 au 31/12/2019	1 000 euros HT par mois
Du 01/01/2020 au 31/12/2020	2 000 euros HT par mois
Du 01/01/2021 au 31/12/2021	3 000 euros HT par mois
Du 01/01/2022 au 31/12/2022	4 000 euros HT par mois

L'administrateur concerné est Monsieur Bernard STREIT.

Cette convention a pris fin suite à la vente du bâtiment le 22 août 2019.

Au titre de l'exercice 2019, la société DELFINGEN Industry n'a pas enregistré de loyers en raison de la finalisation de la transaction de cession du bâtiment sur 2019, mais a répercuté à VIPP & Philippe des charges de chauffage et d'électricité pour un montant de 19 803 euros HT.

L'intérêt pour la Société est la location d'un bâtiment qui, à ce jour, ne sert pas à l'activité industrielle des filiales de la Société d'une part, et dont les fruits de la location bénéficieront à la Société d'autre part.

Cautions, garanties, lettres de confort et de garantie

Votre Société a donné des engagements de cautions, de garanties et/ou de soutien dans le cadre d'opérations entre des tiers et des sociétés avec qui elle a des dirigeants communs.

La nature de ces engagements, leurs montants et les parties concernées sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Nature de l'engagement	Sociétés ayant des dirigeants communs	Tiers bénéficiaires	Montant de l'engagement
Lettre de confort	DELFINEN PT - PORTO SA	BPI	Maximum 200 K€
Lettre de confort	DELFINEN PT - PORTO SA	DELFINEN PT -PORTO SA	165 K€
Engagement de caution	DELFINEN PT - PORTO SA	VELOX	100 K€
Lettre de garantie	DELFINEN PH-FILIPINAS	FORMOSA	445 K€
Engagement de caution	DELFINEN RO-TRANSILVANIA	SOLVENCY PROJECT	Maximum 53 K€
Engagement de caution	DELFINEN MA TANGER DELFINEN MA CASABLANCA	Fournisseurs d'approvisionnement matières plastiques	530 K€

Les Commissaires aux comptes

Dijon, le 27 avril 2020

AUDITIS

Philippe DANDON
Associé

Montbéliard, le 27 avril 2020

EXCO P2B AUDIT

Pierre BURNEL
Associé

[Page laissée vierge]

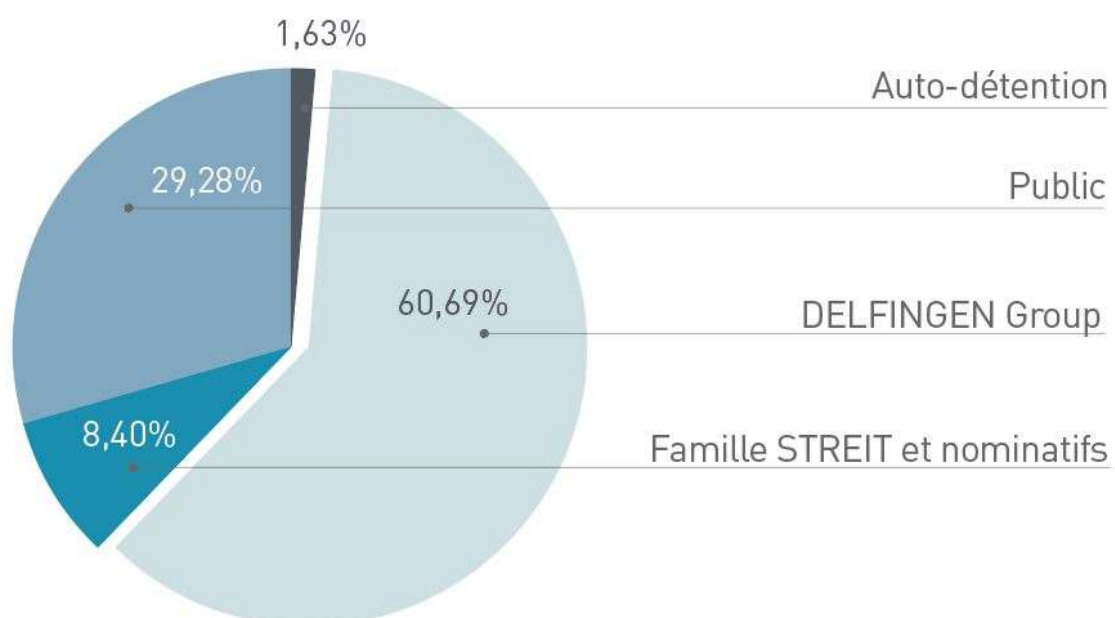
5

Capital et actionnariat

5.1 Actionnariat	91
5.1.1 Répartition du capital et des droits de vote	92
5.1.2 Déclaration de franchissement de seuils reçus par la société	94
5.1.3 Droits de vote	94
5.2 Données boursières	94
5.2.1 Capital	94
5.2.2 Liquidité du titre	95
5.2.3 Contrat de liquidité	96
5.3 Communication avec les actionnaires	97
5.4 Dividendes	97
5.4.1 Politique de distribution de dividendes	97
5.4.2 Montant des trois derniers dividendes	98
5.5 Programme de rachat d'actions	98
5.6 Informations sur le capital	99
5.6.1 Evolution du capital sur les cinq dernières années	99
5.6.2 Capital autorisé non émis	99
5.6.3 Autres informations sur le capital	100

5.1 Actionnnariat

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2019



5.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Situation au 31 décembre 2017

Actionnaires	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote doubles	Nombre réel des droits de vote	% des droits de vote
DELFINGEN Group ^{(2) (3)}	1 473 717	60,30	1 473 182	2 946 899	74,58
Gérald STREIT ^{(1) (2) (3)}	61	NS	61	122	NS
Bernard STREIT ^{(1) (2)}	31 458	1,29	31 458	62 916	1,59
Bernard et Françoise STREIT ^{(1) (2)}	2 222	0,09	2 222	4 444	0,11
Divers (nominatifs et Famille STREIT)	166 501	6,81	622	167 123	4,23
Sous Total Concert	1 673 959	68,49	1 507 545	3 181 504	80,51
Auto-détention	37 430	1,53	Néant	37 430	0,95
Autres Public	732 555	29,97	Néant	732 555	18,54
TOTAL	2 443 944	100,00	1 507 545	3 951 489	100,00

(1) Deux engagements de conservation de titres de la société DELFINGEN Group ont été signés par Monsieur Bernard STREIT, son épouse et leurs deux enfants ; ces engagements ont fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé par les ECHOS-COMFI le 27 juillet 2007. Ces engagements sont arrivés à échéance le 26 juillet 2015.

(2) Deux engagements de conservation de titres de la société DELFINGEN Industry ont été signés par Monsieur Bernard STREIT, son épouse et leurs deux enfants ainsi que la société DELFINGEN Group en date du 6 janvier 2010 ; ces engagements ont fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 24 février 2010 via le diffuseur professionnel Hugin.

(3) Société intégralement détenue par les membres de la famille STREIT, principalement Monsieur Gérald STREIT détenant 12 317 041 actions en pleine propriété et par Monsieur et Madame Bernard STREIT, détenant l'usufruit attaché à 12 037 942 actions détenues en nue-propriété par Monsieur Gérald STREIT.

Situation au 31 décembre 2018

Actionnaires	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote doubles	Nombre réel des droits de vote	% des droits de vote
DELFINGEN Group ^{(1) (2) (3)}	1 485 082	60,77	1 473 182	2 958 264	75,44
dont contrat de liquidité ⁽³⁾	1 900				
Gérald STREIT ⁽¹⁾	61	NS	61	122	NS
Bernard STREIT ⁽¹⁾	1 458	0,06	1 458	2 916	0,07
Bernard et Françoise STREIT ⁽¹⁾	2 222	0,09	2 222	4 444	0,11
Divers (nominatifs et Famille STREIT)	200 426	8,20	622	201 048	5,13
Sous Total Concert	1 689 249	69,12	1 477 545	3 166 794	80,75
Auto-détention	37 430	1,53	Néant	37 430	0,95
Autres Public	717 265	29,35	Néant	717 265	18,29
TOTAL	2 443 944	100,00	1 477 545	3 921 489	100,00

(1) Deux engagements de conservation de titres de la société DELFINGEN Industry ont été signés par Monsieur Bernard STREIT, son épouse et leurs deux enfants ainsi que la société DELFINGEN Group en date du 6 janvier 2010 ; ces engagements ont fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 24 février 2010 via le diffuseur professionnel Hugin.

(2) Société intégralement détenue par les membres de la famille STREIT, principalement Monsieur Gérald STREIT détenant 12 317 041 actions en pleine propriété et par Monsieur et Madame Bernard STREIT, détenant l'usufruit attaché à 12 037 942 actions détenues en nue-propriété par Monsieur Gérald STREIT.

(3) Contrat d'animation du cours de bourse, porté par DELFINGEN Group.

Situation au 31 décembre 2019

Actionnaires	Nbre d'actions	% de capital	Droits de vote doubles	Nombre réel des droits de vote	% des droits de vote
DELFINGEN Group ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾	1 483 182	60,69	1 473 182	2 956 364	75,40
dont contrat de liquidité ⁽³⁾	0				
Gérald STREIT ⁽¹⁾	61	NS	61	122	NS
Bernard STREIT ⁽¹⁾	1 458	0,06	1 458	2 916	0,07
Bernard et Françoise STREIT ⁽¹⁾	2 222	0,09	2 222	4 444	0,11
Divers (nominatifs et Famille STREIT)	201 592	8,25	622	202 214	5,16
Sous Total Concert	1 688 515	69,09	1 477 545	3 166 060	80,74
Auto-détention	37 430	1,53	Néant	37 430	0,95
Contrat de liquidité ⁽³⁾	2 479	0,10	Néant	2 479	0,06
Autres Public	715 520	29,28	Néant	715 520	18,25
TOTAL	2 443 944	100,00	1 477 545	3 921 489	100,00

(1) Deux engagements de conservation de titres de la société DELFINGEN Industry ont été signés par Monsieur Bernard STREIT, son épouse et leurs deux enfants ainsi que la société DELFINGEN Group en date du 6 janvier 2010 ; ces engagements ont fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 24 février 2010 via le diffuseur professionnel Hugin.

(2) Société intégralement détenue par les membres de la famille STREIT, principalement Monsieur Gérald STREIT détenant 12 317 041 actions en pleine propriété et par Monsieur et Madame Bernard STREIT, détenant l'usufruit attaché à 12 037 942 actions détenues en nue-propriété par Monsieur Gérald STREIT.

(3) Le précédent contrat d'animation du cours de bourse, porté par DELFINGEN Group jusqu'au 30 avril 2019, est à présent porté par DELFINGEN Industry S.A (Communiqué de presse du 29 avril 2019 et 5.2.2 ci-dessous).

5.1.2 Déclarations de franchissements de seuils reçus par la société



SEUIL EN CAPITAL

Par courrier en date du 2 septembre 2019 : QUAERO CAPITAL SAS a déclaré à la Société avoir franchi à la hausse : le seuil statutaire de 1 % de détention du capital de la société, en date du 27 août 2019, et détenait à cette date 1,28 % du capital.



SEUIL EN DROIT DE VOTES

Par courrier en date du 30 septembre 2019 : QUAERO CAPITAL SAS a déclaré à la Société avoir franchi à la hausse : le seuil statutaire de 1 % des droits de vote de la société, en date du 18 septembre, et détenait à cette date 1,076 % des droits de vote.

5.1.3 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

L'article 15 des Statuts, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 1995, prévoit que les actions inscrites sous la forme nominative depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double, dans la mesure où l'actionnaire en fait la demande à la société par lettre recommandée.

5.2 Données boursières

5.2.1 Capital

Le capital social s'élève à 3 763 673,76 € (trois millions sept cent soixante-trois mille six cent soixante-treize euros, soixante-seize cents). Il est divisé en 2 443 944 actions d'un euro cinquante-quatre (1,54 €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le titre a été introduit le 8 février 1996 à la cote du Second Marché de la Bourse de Paris (désormais Euronext). Il a été transféré en date du 19 septembre 2013 sur Euronext Growth (anciennement Alternext). Il se négocie en cotation continue sous le code ISIN : FR 0000054132, mnémonique ALDEL.

Le titre est répertorié dans la classification ICB : Industrie 3000, Consumer Goods

SupSecteur 3300, Automobiles & Parts Sector 3350, Automobiles & Parts SousSecteur 3355, Auto Parts

5.2.2 Liquidité du titre

L'ACTION DELFINGEN INDUSTRY AU 31 DÉCEMBRE 2019

Résultat net par action ⁽¹⁾

Cours de l'action

Capitalisation boursière ⁽²⁾

3,49 €

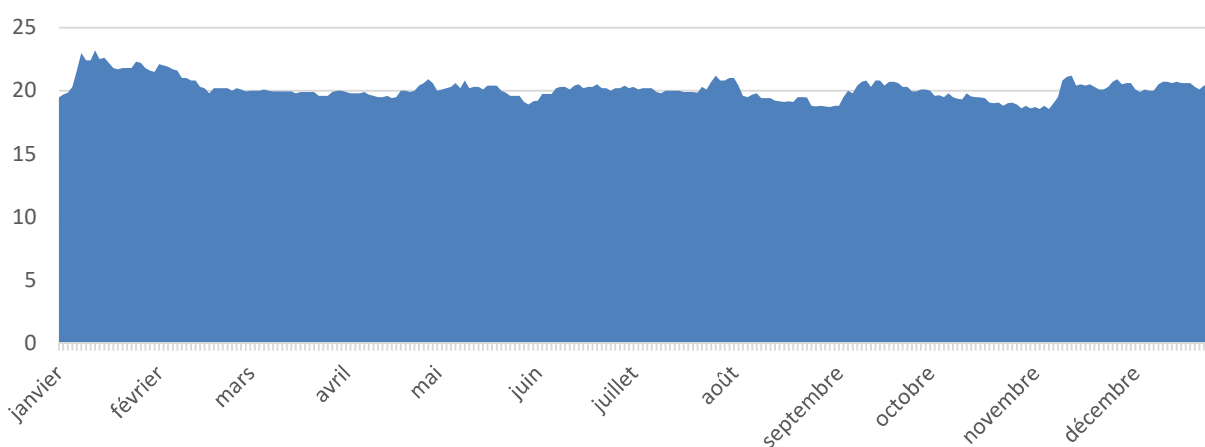
20,10 €

49,1 M€

1. Résultat net dilué, part du Groupe par action

2. Sur nombre d'actions au 31 décembre 2019 : 2 443 944

Cours de clôture - 2019



2017

Mois	Cours de clôture	Cours le + haut	Cours le + bas	Moyenne par séance	Volume de transactions	Titres traités dans le mois
janvier	30,50	32,85	29,75	31,30	435	28 731
février	31,94	32,94	32,65	32,80	356	34 501
mars	32,01	32,97	32,17	32,57	351	17 957
avril	32,30	32,97	32,80	32,89	251	34 439
mai	36,49	37,95	32,39	35,17	479	20 778
juin	42,13	43,79	35,93	39,86	655	31 844
juillet	38,69	42,45	41,21	41,83	605	78 937
août	39,46	42,41	41,30	41,86	260	6 558
septembre	40,00	40,00	39,80	39,90	307	57 568
octobre	44,36	45,25	39,41	42,33	395	24 513
novembre	38,59	44,80	36,20	40,50	720	40 271
décembre	41,37	41,37	40,40	40,89	260	49 094

2018

Mois	Cours de clôture	Cours le + haut	Cours le + bas	Moyenne par séance	Volume de transactions	Titres traités dans le mois
janvier	43,60	44,50	41,10	42,80	406	26 619
février	39,80	43,20	42,70	42,95	330	23 195
mars	40,90	41,50	41,20	41,35	155	12 228
avril	40,10	40,80	40,20	40,50	152	6 715
mai	38,90	40,50	38,60	39,55	264	11 007
juin	32,00	39,00	38,70	38,85	308	14 423
juillet	32,20	33,60	27,00	30,30	422	56 980
août	31,20	31,90	31,90	31,90	148	28 933
septembre	28,80	31,40	31,20	31,30	103	21 394
octobre	23,10	29,80	28,40	29,10	345	25 236
novembre	21,60	24,20	20,50	22,35	336	31 787
décembre	19,30	22,50	22,00	22,25	347	40 611

2019

Mois	Cours de clôture	Cours le + haut	Cours le + bas	Moyenne par séance	Volume de transactions	Titres traités dans le mois
janvier	21,50	23,40	19,30	21,35	156	10 859
février	19,95	22,30	22,00	22,15	196	14 079
mars	20,00	20,10	20,00	20,05	144	10 185
avril	20,60	21,60	20,50	21,05	170	11 724
mai	19,15	21,00	18,90	19,95	207	12 637
juin	20,40	20,50	20,30	20,40	189	41 127
juillet	21,00	21,90	20,80	21,35	259	16 234
août	18,70	21,70	18,70	20,20	185	18 692
septembre	20,10	20,80	20,70	20,75	179	30 552
octobre	18,60	20,30	19,90	20,10	253	19 507
novembre	20,60	22,10	21,20	21,65	591	27 808
décembre	20,10	21,00	19,90	20,45	293	13 891

5.2.3 Contrat de liquidité

En vue d'assurer l'animation du marché de son titre, la société DELFINGEN Group a confié au 1^{er} janvier 2013 à la société CM CIC-Securities, un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) du 14 mars 2005 référencée AFEI/05-20, acceptée par l'AMF (Décision du 22 mars 2005).

La société DELFINGEN Group S.A a mis fin au contrat de liquidité portant sur les titres de DELFINGEN Industry S.A, et jusqu'alors confié à la société CM CIC SECURITIES, avec une date de résiliation effective au 30 avril 2019.

Parallèlement, la société DELFINGEN Industry S.A a confié au Crédit Industriel et Commercial (CIC), à compter du 1^{er} mai 2019, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les titres DELFINGEN Industry.

Ce nouveau contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité, et en particulier la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, et est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

La plateforme de négociation sur laquelle les transactions au titre du contrat de liquidité seront effectuées est Euronext Growth.

Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité sont de 100 000 euros en espèces.

Il est précisé, qu'en application du contrat, les situations ou les conditions conduisant à sa suspension ou à sa cessation sont les suivantes :

"L'exécution du contrat est suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF. Elle est suspendue en outre à la demande de l'Émetteur pour la période qu'il précise.

Le contrat peut également être suspendu par l'animateur lorsque des informations portées à sa connaissance le mettent dans l'impossibilité de continuer à assurer ses obligations".

Le contrat pourra en outre être résilié à tout moment par DELFINGEN Industry ou avec un préavis de 30 jours par CIC, dans les conditions de clôture prévues au contrat.

5.3 *Communication avec les actionnaires*

Les actionnaires de DELFINGEN Industry disposent d'un point d'entrée unique, à travers l'adresse courriel "actionnaires@delfingen.com". Les courriels envoyés à cette adresse sont ensuite relayés aux différents services (Direction Générale, Direction Financière, Direction Juridique, ...) afin d'apporter la réponse la plus précise possible.

Les actionnaires disposent d'un espace dédié sur le site internet de la Société (www.delfingen.com), dans l'onglet "Finance" -> "Espace actionnaires". Cet onglet rassemble l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale, notamment le présent Document d'Enregistrement Universel.

Investisseurs institutionnels

- Des présentations spécifiques sont organisées avec les investisseurs institutionnels, sous la forme de "road-shows" ;
- Deux fois par an, une présentation des comptes annuels/semestriels est organisée dans les locaux de la Société Française des Analystes Financiers, à PARIS. Ces réunions sont l'occasion, pour la Direction, d'aborder la stratégie du Groupe.

Investisseurs individuels

- Historiquement, DELFINGEN Industry invite par courrier personnel tous les actionnaires au porteur, à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle. La Direction y voit en effet l'occasion d'aller à la rencontre de ses actionnaires, et de leur présenter ses activités, sa stratégie, ses axes de développement, et ses actions locales ;
- DELFINGEN Industry compte environ 1 000 actionnaires individuels.

5.4 *Dividendes*

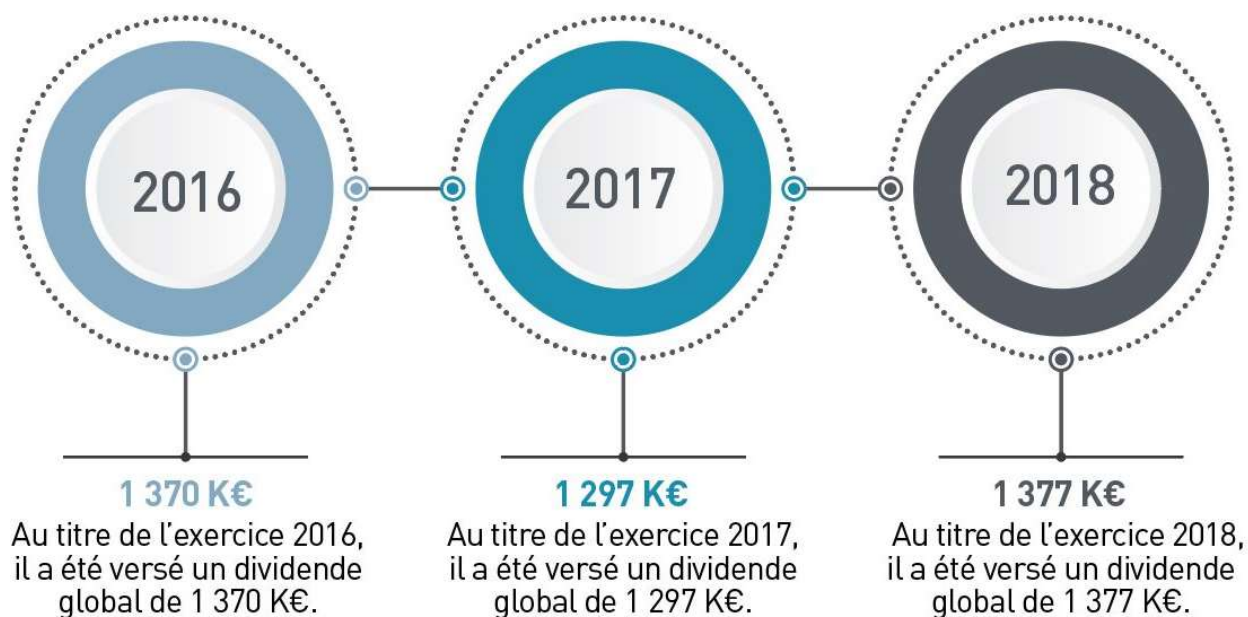
5.4.1 **Politique de distribution des dividendes**

L'Assemblée Générale peut offrir à chaque actionnaire, pour le dividende qui lui revient, un paiement en espèces ou un paiement en actions.

La société ne procède généralement pas à la distribution d'acomptes sur dividendes ; les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et reversés à l'État.

5.4.2 Montant des trois derniers dividendes



5.5 Programme de rachat d'actions

Programme de rachat d'actions

Conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 7 juin 2019 a autorisé le Conseil d'administration à procéder au rachat de ses propres actions à hauteur de 10 % des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats.

Au 31 décembre 2019, la société DELFINGEN Industry détient 37 430 de ses propres actions représentant 1,53 % du nombre total d'actions composant le capital social, et 2 479 actions au titre du contrat de liquidité, représentant 0,1 % du nombre total d'actions composant le capital social.

Annulation

Une autorisation d'annuler des titres de la société donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 est en vigueur au 31 décembre 2019. Elle n'a fait l'objet d'aucune utilisation à ce jour.

5.6 Informations sur le capital

5.6.1 Évolution du capital sur les cinq dernières années

Pour une parfaite compréhension, aucune évolution du capital n'ayant eu lieu sur les cinq dernières années, sont présentées ci-dessous les deux dernières opérations, qui sont intervenues pendant l'exercice 2013.

Date	Nature de l'opération du capital Augmentation	Augmentation	Prime d'émission du rapport	Montant du capital	Nombre d'actions	Nominal
20/12/13	Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	621 951,12 €	4 378 048,08 €	3 739 234,60 €	2 443 944	1,53 €
20/12/13	Augmentation de capital par élévation du nominal de l'action, réalisée par prélèvement sur les réserves	24 439,16 €	-	3 763 673,76 €	2 443 944	1,54 €

5.6.2 Capital autorisé non émis

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 2 juin 2017 :

- le Conseil d'administration s'est vu déléguer la faculté d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le tout dans la limite d'un plafond nominal global de 5 000 000 €, et ce, sur une durée de 26 mois à compter du 2 juin 2017 ;
- le Conseil d'administration s'est vu déléguer la faculté d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le tout dans la limite d'un plafond nominal global de 5 000 000 € (y compris le montant des précédentes délégations ci-dessus mentionnées), et ce, sur une durée de 26 mois à compter du 2 juin 2017 ;
- le Conseil d'administration s'est vu déléguer la faculté d'émettre par offre au public, des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le tout dans la limite d'un plafond nominal global de 5 000 000 € (y compris le montant de la précédente délégation ci-dessus mentionnée), et ce, sur une durée de 26 mois à compter du 2 juin 2017 ;
- le Conseil d'administration s'est vu déléguer la faculté d'émettre par placement privé, des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le tout dans la limite d'un plafond nominal global de 5 000 000 € (y compris le montant des précédentes délégations ci-dessus mentionnées), et ce, sur une durée de 26 mois à compter du 2 juin 2017 ;
- le Conseil d'administration s'est vu déléguer la faculté d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de catégories de bénéficiaires avec détermination de la catégorie des bénéficiaires et des modalités de fixation du prix d'émission, le tout dans la limite d'un plafond nominal global de 5 000 000 € (y compris le montant des précédentes délégations ci-dessus mentionnées), et ce, sur une durée de 26 mois à compter du 2 juin 2017 ;
- le Conseil d'administration s'est vu déléguer la faculté d'ajuster le nombre de titres à émettre en fonction des souscriptions reçues, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de

souscription, le nombre de titres pouvant être augmenté dans la limite de quinze (15 %) de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 7 juin 2019 :

- le Conseil d'administration s'est vu déléguer la faculté d'émettre des actions de la Société au bénéfice des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription, en application de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, le tout dans la limite d'un plafond nominal global de 100 000 €, et ce, sur une durée de 26 mois à compter du 7 juin 2019 ;

Les délégations ci-dessus n'ont donné lieu à aucune utilisation au cours de l'exercice.

5.6.3 Autres informations sur le capital

Existence de seuils statutaires devant être déclarés à la Société (Article 8 des statuts)

En application de l'article 8 des statuts, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions de la société ou de droits de vote égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions ou des droits de vote doit, dans un délai de quinze jours à compter de ce franchissement de seuil de participation, informer la société du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil de 1 % est franchi à la hausse ou à la baisse.

Pour la détermination des seuils, il sera tenu compte également des actions et droits de vote détenus indirectement et des actions et droits de vote assimilés aux actions et droits de vote possédés tels que définis par les dispositions des articles L.233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres et droits de vote détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, l'actionnaire sera privé du droit de vote à hauteur des actions ou droits de vote dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande, conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de l'article L. 233-7 du Code de commerce, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 1 %.

Identification des titres au porteur

Les statuts de la société DELFINGEN Industry l'autorisent à rechercher les renseignements nécessaires à l'identification des actionnaires au porteur, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Actions nominatives

La tenue du registre ainsi que la gestion des comptes des actionnaires au nominatif sont assurées depuis le 1^{er} juin 2004 par :

Société Générale Service Nominatif Division Émetteurs

32 rue du Champ de Tir BP 81236

44312 Nantes cedex 3

Les actionnaires au nominatif peuvent accéder à leur compte en contactant le Service Nominatif au Tel : 0825 820 000 ou encore sur le site Internet : <https://nominet.socgen.com>.

6

Commentaire sur l'exercice

6.1	Rapport de gestion du groupe	102
6.1.1	Activité et compte de résultat.....	102
	Événements marquants de l'exercice	102
	Chiffre d'affaires	103
	Résultats	105
6.1.2	Flux de trésorerie et structure financière.....	106
6.1.3	Investissements	106
6.2	Événements postérieurs à la clôture.....	107
6.3	Évolution et perspectives	107
6.4	Rapport de gestion de la société	108
	Rapport de gestion sur les comptes annuels de la société mère DELFINGEN Industry S.A.	108
	Événements marquants de l'exercice	108
	Activité et résultats 2019	108
	Événements exceptionnels ou litiges.....	109
	Dépenses non déductibles fiscalement.....	110
	Changement de méthode comptable	110
	Échéances des dettes fournisseurs et créances clients	110
	Événements survenus après la clôture de l'exercice	110
6.5	Résultats et autres renseignements au cours des 5 derniers exercices.....	111

6.1 Rapport de gestion du groupe

6.1.1 Activité et compte de résultat

Événements marquants de l'exercice

- **DELFINGEN Industry réalise 81 % de ses ventes sur le marché automobile.**

Selon les données publiées par IHS (Global sales and production forecast – Janvier 2020), la production automobile mondiale est estimée en 2019 à 88,7 millions d'unités contre 94,2 millions d'unités en 2018 soit une baisse de 5,8 %. Les trois principales zones de production automobile ont été touchées (Chine, Amérique du Nord et Europe)

- Chine : après une année 2018 marquée par le retrait de la production de 3,7 %, l'année 2019 confirme cette tendance avec une nouvelle baisse de production de 8,5 %. Les ventes ont été pénalisées en 2019 par le ralentissement de l'économie, le resserrement du crédit et la mise en place de nouvelles normes d'émission.
- Amérique du Nord : la production a baissé de 4,0 % sur la région, impactée principalement par un recul du niveau des ventes de 1,6 % et par un arrêt de la production des usines GM de sept semaines pour cause de grèves des syndicats.
- Europe : la production a baissé de 4,2 % et les incertitudes continuent de peser sur le marché avec les effets de la certification WLTP, du Brexit ou encore une baisse des exportations des constructeurs allemands en raison de la baisse de la demande internationale.
- Inde : après une très bonne dynamique à + 6,7 % en 2018, l'Inde a enregistré une baisse de 13 % en 2019. Le marché doit faire face à des tensions à cause du durcissement des conditions de crédit et est surtout frappé de plein fouet par une augmentation des prix des véhicules.

Dans ce contexte, DELFINGEN Industry a, au cours de l'année 2019, poursuivi son plan de croissance avec un chiffre d'affaires de 230,5 M€ en hausse de 4,4 % (organique) surperformant de 12 points le marché.

- **DELFINGEN Industry réalise environ 60 % de ses ventes en zone dollar**

Le taux moyen de conversion \$/€ ressort à 1,12 à comparer à 1,18 en 2018. Cette appréciation du dollar se traduit par un impact positif sur le chiffre d'affaires de 6,9 M€ et sur le résultat opérationnel de 0,3 M€. Le taux de clôture à fin décembre 2019 s'établit à 1,12 contre 1,15 à fin décembre 2018. Les valeurs extrêmes ont été de 1,1535 (janvier 2019) et 1,0889 (septembre 2019).

- **DELFINGEN Industry est un transformateur de matières plastiques**

Pour une large part de ses activités, DELFINGEN Industry transforme des matières plastiques (polypropylènes, polyéthylènes, polyamides), dont les cours sont plus ou moins impactés par les variations du baril de pétrole. Le cours moyen du baril de Brent a été de 64\$ en 2019, à comparer à 71\$ en 2018 et 54\$ en 2017, avec un point haut à 71\$ en avril/mai 2019. Toutefois, d'autres facteurs interviennent dans la dynamique des prix des matières plastiques tels que le niveau de la consommation mondiale, l'intensité concurrentielle entre les fournisseurs, les conditions climatiques, les capacités de production ou la part de valeur ajoutée dans les produits.

- **Poursuite de la croissance des activités « Tubes techniques pour les fluides » et « Systèmes de protection par des gaines textiles » conformément au plan stratégique**

L'activité « Tubes techniques pour les fluides » a progressé de 29,4 % et justifie ainsi les efforts R&D et commerciaux de ces dernières années. Les produits textiles faisant partie de l'activité « Systèmes de protection » ont quant à eux progressé de 22 %.

- **Rationalisation de son empreinte internationale**

Dans un souci de rationalisation de son empreinte internationale, le Groupe a décidé fin décembre de fermer son usine localisée en Turquie. Cette décision fait suite à la situation économique qui impacte le pays notamment le départ de la plupart des sous-traitants de rang 1. Le site employait 20 personnes pour un Chiffre d'affaires d'environ 3,5 M€. Les actifs industriels ont été transférés vers d'autres usines du Groupe qui continueront ainsi à livrer les clients. Le coût de cette restructuration est estimé à 0,3 M€.

Chiffre d'affaires

Commentaires sur l'activité

En M€	2019	2018	Croissance	Pcc (1)
Chiffre d'affaires	230,5	214,0	7,7 %	4,4 %

En M€	2019	2018	Croissance	Pcc (1)
Automobile	186,8	170,8	9,4 %	6,3 %
Marché Industriel	43,7	43,3	1,0 %	-2,8 %

(1) Périmètre et taux de change constants.

Marché automobile : croissance de 6,3 % sur un marché en recul de 5,8 %

À taux de change constants, le chiffre d'affaires progresse de 6,3 % à fin décembre 2019 (+ 9,4 % en données publiées) alors que la production automobile mondiale est en recul de 5,8 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité « protection des réseaux embarqués » (57,5 % du total des ventes) est stable à taux de change constants (+ 2,7 % en données publiées).

L'activité « tubes techniques pour les transferts de fluides » progresse quant à elle de 29,4 % à taux de change constants (+ 35,1 % en données publiées) avec la montée en cadence de l'usine de Celaya (Mexique).

L'activité « assemblage et services logistiques » progresse de 16,8 % à taux de change constants (+ 17,0 % en données publiées).

L'effet des taux de change sur les ventes - Automobile - à fin décembre est favorable de 5,3 M€ principalement du fait de la parité (€/€).

À taux de change constants, les ventes par région évoluent ainsi de :

- + 4,6 % en Europe-Afrique (34 % des ventes - Automobile) sur un marché en recul de 6,1 % ;
- + 7,8 % en Amériques (51 % des ventes - Automobile) sur un marché en recul de 4,0 % ;
- + 5,5 % en Asie (15 % des ventes - Automobile) dont :
 - + 3,1 % en Inde sur un marché en recul de 12,9 %,
 - + 6,4 % en Chine, sur un marché en recul de 8,5 %.

Marché Industriel

Les ventes du marché industriel reculent de 2,8 % à taux de change constants (+ 1,0 % en données publiées) :

- les ventes à taux de change constants de Drossbach North America progressent de 1,7 % (+ 7,2 % en données publiées) ;
- l'activité « isolation électrique et thermique » hors automobile recule de 5,8 % (- 1,2 % en données publiées) ;
- l'activité « textiles techniques » hors automobile recule de 8,5 %.

L'effet des taux de change sur les ventes - Marché Industriel - à fin décembre est favorable de 1,6 M€ principalement du fait de la parité (€/€).

Répartition du chiffre d'affaires par trimestre

En M€	2019	2018	Variation 2019 vs 2018 en %	
			Croissance	Pcc ⁽¹⁾
Premier trimestre	57,2	53,1	7,8 %	3,7 %
Deuxième trimestre	57,3	55,0	4,1 %	1,1 %
Troisième trimestre	58,4	53,1	10,0 %	6,4 %
Quatrième trimestre	57,6	52,9	8,9 %	6,8 %
TOTAL	230,5	214,0	7,7 %	4,4 %

Répartition du chiffre d'affaires par marchés et zones géographiques

En M€	2019	2018	Variation 2019 vs 2018 en %	
			Croissance	Pcc ⁽¹⁾
Automobile				
Europe – Afrique	63,5	61,0	4,2 %	4,6 %
Amériques	94,6	83,5	13,3 %	7,8 %
Asie	28,7	26,3	9,0 %	5,5 %
TOTAL AUTOMOBILE	186,8	170,8	9,4 %	6,3 %
TOTAL MARCHE INDUSTRIEL	43,7	43,3	1,0 %	-2,8 %

(1) Périmètre et taux de change constants.

Poids du chiffre d'affaires par marché et activité

En M€	2019	%	2018	%
Automobile	186,8	81,0%	170,8	79,8 %
PS - Systèmes de protection	132,4	57,5%	128,9	60,2 %
FTT - Tubes techniques pour les transferts de fluides	38,9	16,9%	28,8	13,4 %
ITF - Fixations pour garnitures d'intérieur	5,4	2,3%	4,4	2,1 %
ALS - Assemblage services logistiques	10,1	4,4%	8,7	4,0 %
Industriel	43,7	19,0%	43,3	20,2 %
MBG - Sangles et ceintures techniques	10,7	4,6%	11,7	5,5 %
ETIS - Gaines d'isolation – Haut Voltage, Haute températures pour l'industrie	9,7	4,2%	9,9	4,6 %
Drossbach – Systèmes de protection	23,2	10,1%	21,7	10,1 %
TOTAL	230,5		214,0	

Résultats

	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	230 473	214 028	203 961
Résultat opérationnel courant	15 152	11 529	14 625
RESULTAT OPERATIONNEL	15 361	11 381	14 573
<i>Résultat opérationnel en % du chiffre d'affaires</i>	<i>6,7%</i>	<i>5,3 %</i>	<i>7,1 %</i>
Coût de l'endettement financier net*	(2 973)	(2 865)	(2 532)
Autres produits et charges financiers*	(788)	(339)	(2 475)
Charges d'impôts sur le résultat	(3 072)	(2 527)	(231)
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSIION	8 528	5 650	9 334
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-
Résultat net consolidé	8 528	5 650	9 334
RESULTAT NET, PART DU GROUPE	8 530	5 766	9 365

* Les rubriques « Coût de l'endettement financier net » et « Autres produits et charges financiers » ont été corrigées pour l'exercice 2017 (467 K€) à la suite d'un reclassement des charges liées au retraitement du TIE (taux d'intérêt effectif).

La marge brute est de 56,3 % des ventes contre 53,8 % en 2018 soit une amélioration de 2,6 points. Ceci s'explique essentiellement par un mix produits favorable notamment avec les ventes des produits textiles (+21,6 % à 29,3 M€) et l'activité Assemblage avec une croissance de 17 % (10,1 M€).

Le taux des charges externes est de 14,8 % des ventes à comparer à 17,1 % en 2018. Cette baisse est due essentiellement à :

- l'impact de l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 (5,2 M€) ;
- et pour rappel, l'exercice 2018 a été impacté par des surcoûts exceptionnels générés par la montée en cadence plus importante que prévue de l'activité de transfert de fluides techniques dans l'usine de Celaya (Mexique).

D'autre part, la majorité des rubriques des autres achats et charges externes est en hausse, justifiée à la fois par l'évolution du prix des énergies et de l'augmentation des surfaces de nos usines pour accompagner la croissance de l'activité.

La masse salariale représente 28,9 % des ventes, en légère augmentation par rapport à 2018 (+ 0,9 point). Les principales raisons sont l'augmentation des effectifs (+ 157 personnes en moyenne entre 2018 et 2019) et les augmentations salariales annuelles.

Le résultat opérationnel courant de la période est un profit de 15,2 M€ soit 6,6 % du chiffre d'affaires contre 5,4 % en 2018.

Le coût de l'endettement financier a atteint 3,0 M€ contre 2,9 M€ en 2018.

Le résultat sur différence de change est négatif de - 0,8 M€ contre - 0,4 M€ en 2018.

Le taux effectif d'impôt est de 26,5 % contre 30,9 % en 2018.

Le résultat net part du Groupe est un profit de 8,5 M€ soit 3,7 % du chiffre d'affaires à comparer à 5,8 M€ en 2018 soit 2,7 % du chiffre d'affaires.

6.1.2 Flux de trésorerie et structure financière

L'EBITDA* progresse de 58,8 % à 28,4 M€ soit 12,3 % des ventes contre 8,4 % en 2018. Après paiement des impôts (2,2 M€) et variation défavorable du besoin en fonds de roulement (0,8 M€), le flux de trésorerie généré par l'activité est de 23,9 M€ à comparer à 10,2 M€ en 2018 soit + 134 %. L'impact de la première application de la norme IFRS 16 sur l'EBITDA* est de 5,2 M€.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements est de 10,1 M€. Il s'agit essentiellement des investissements opérationnels.

L'endettement financier net du Groupe ressort à 69,4 M€ au 31 décembre 2019, contre 55,2 M€ au 31 décembre 2018, et le Gearing est affiché à 91 % contre 81 % en 2018. L'impact de la première application de la norme IFRS 16 sur l'endettement est de 17,9 M€.

Au cours de l'année 2019, les financements suivants ont été mis en place :

- une tranche de 10 M€ amortissable sur 6 ans par échéance constante dans le cadre de la convention de crédit Sénior signée avec les banques françaises en vue de financer les investissements opérationnels ;
- deux nouveaux prêts auprès de la Huntington National Bank (USA) de 0,9 M\$ et 1,4 M\$ amortissables sur 5 ans.

Le montant des capitaux propres augmente de 8,1 M€, il s'établit à 76,1 M€ contre 68 M€ au 31 décembre 2018 du fait notamment :

- du bénéfice de l'exercice de 8,5 M€ ;
- de l'impact favorable des écarts de conversion sur les capitaux propres de 1,1 M€ ;
- d'une distribution de dividendes de 1,4 M€.

6.1.3 Investissements

En M€	2019	2018	2017
Investissements	10,6	9,2	9,3
En % du chiffre d'affaires	4,6 %	4,3 %	4,6 %

L'effort d'investissement 2018 portait sur les capacités de production et le maintien des équipements (marché textile essentiellement) et sur les nouveaux projets transfert de fluide (Mexique).

Les investissements de 2019 sont concentrés sur :

- les capacités de production liées aux nouveaux business : les projets transfert de fluide (Mexique et Asie), textile (Allemagne) et assemblage (Maroc) ;
- le renouvellement des équipements principalement sur les zones Europe et Amériques.

Concernant 2020 la situation est la suivante :

- immobilisations déjà réalisées à fin février : 0,3 M€ ;
- immobilisations programmées et engagées : 1,5 M€.

6.2 Événements postérieurs à la clôture

Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les effets sur l'activité. Le Groupe DELFINGEN met en place les mesures appropriées pour préserver la santé de ses collaborateurs et pour répondre aux besoins de ses clients. L'impact potentiel à venir du fait de la pandémie reste hypothétique au regard de la situation actuelle et aura des conséquences significatives sur l'activité de l'année 2020 du Groupe DELFINGEN.

Depuis la clôture au 31 décembre 2019, il n'est intervenu aucun autre événement marquant qui affecterait à ce stade la performance financière ou commerciale du Groupe.

Le groupe DELFINGEN considère qu'à ce stade la solidité de son bilan lui permet d'assurer sa continuité d'exploitation.

6.3 Évolution et perspectives

La progression des ventes à taux de change constants en 2019 confirme le potentiel de croissance de DELFINGEN Industry, conformément à son plan stratégique : leadership dans le domaine de la protection des réseaux embarqués et diversification dans le domaine des tubes techniques pour les transferts de fluides.

L'augmentation des contenus média et des contraintes de sécurité, le développement des motorisations hybrides et électriques, ainsi que l'apparition des voitures connectées et autonomes, font du câblage électrique le véritable système nerveux du véhicule. La mission de DELFINGEN Industry : le protéger en apportant des solutions toujours plus innovantes et à plus forte valeur ajoutée.

Dans le contexte actuel de la pandémie COVID19 et face aux incertitudes pesant sur son évolution, le Groupe DELFINGEN anticipe une baisse significative de son activité sur 2020 et par conséquent une détérioration de sa performance financière, sans pouvoir être en mesure de l'évaluer à ce jour. Le Groupe DELFINGEN a par ailleurs accès aux ressources financières lui permettant de sécuriser sa position de liquidité.

6.4 Rapport de gestion de la société

Rapport de gestion sur les comptes annuels de la société mère DELFINGEN Industry S.A.

Événements marquants de l'exercice

La société DELFINGEN Industry détient les titres des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation. Aucune opération n'est à signaler sur l'exercice 2019.

Dans le cadre de la revue de la valeur d'utilité des titres de participation et de la capacité de recouvrement des avances en compte courant faites, il a été constaté au cours de l'exercice 2019 une provision nette des reprises sur titres de participation de 123 K€ :

- les titres DELFINGEN PT-Porto, DELFINGEN MA-Tanger et DELFINGEN TN-Tunis font l'objet de reprises de provisions ;
- les titres DELFINGEN TR-Marmara, DELFINGEN RO-Valahia et DELFINGEN BR-Sao Paulo ont été dépréciés.

Des dividendes ont été reçus par DELFINGEN Industry sur la période pour 3,7 M€ provenant de DELFINGEN FR-Anteuil, DELFINGEN MA-Tanger, DELFINGEN MA-Casablanca, DELFINGEN RO-Transilvania, Delfingen RO-Valahia et DELFINGEN US-Holding.

DELFINGEN Industry présente un résultat bénéficiaire de 2 374 K€.

DELFINGEN Industry a poursuivi sa politique d'amélioration de la position de liquidité, tout en renforçant la structure financière, au travers notamment :

- une tranche de 10 M€ amortissable sur 6 ans par échéance constante dans le cadre de la convention de crédit Sénior signée avec les banques françaises en vue de financer les investissements opérationnels.

Delfingen Industry a démarré sur l'exercice 2019 un projet de migration des logiciels comptables dans toutes ses filiales vers une solution unique. Sur 2019 ont été migrés DELFINGEN Industry, DELFINGEN FR-Anteuil, DELFINGEN MA-Casablanca et DELFINGEN TN-Tunis.

Activité et résultats 2019

DELFINGEN Industry fournit à ses différentes filiales des services qui peuvent être regroupés en deux volets : un volet financier (financement des activités d'un grand nombre de filiales, consolidation de la trésorerie) et un volet d'assistance (Direction opérationnelle, administrative, juridique...).

En particulier, DELFINGEN Industry assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- Contrôle financier et audit interne, consolidation financière et fiscale ;
- Optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux ;
- Coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, hygiène sécurité et environnement, ressources humaines et investissements ainsi que des plans de progrès industriels ;
- Pilotage de projets stratégiques.

Le compte de résultat résumé se présente ainsi :

	2019	2018	2017
Produits d'exploitation	18 366	19 350	16 869
Charges d'exploitation	(17 704)	(16 257)	(15 843)
Résultat d'exploitation	662	3 093	1 026
Résultat financier	1 210	1 363	2 326
Résultat courant	1 872	4 457	3 351
Résultat exceptionnel	440	(34)	948
Impôts	(62)	(309)	(38)
Résultat net	2 374	4 731	4 337

Les produits d'exploitation concernent essentiellement des facturations vers les filiales du Groupe. La baisse constatée est liée à une diminution des prestations de services (managements fees) facturées aux filiales par DELFINGEN Industry.

Les charges d'exploitation augmentent de 1 447 K€ (+ 8,9 %) impactées par l'augmentation des coûts informatiques (licences, locations des serveurs en cloud et sous-traitance), des honoraires et de la refacturation des filiales vers DELFINGEN Industry des services centraux et de support.

Le résultat d'exploitation s'établit à 662 K€ en baisse par rapport à 2018 (-2 431 K€).

Le résultat financier comprend :

- des dividendes reçus pour 3 711 K€ ;
- des intérêts et charges financières pour 2 080 K€.

L'économie d'impôt sur les sociétés résultant de l'intégration fiscale des sociétés DELFINGEN Industry, DELFINGEN FR-Anteuil et DELFINGEN FR-Anteuil SAS est de 448 K€ au titre de l'exercice 2019.

DELFINGEN Industry génère un bénéfice net de 2 374 K€.

Le bilan résumé se présente ainsi :

	2019	2018	2017
Immobilisations incorporelles	1 104	741	562
Immobilisations corporelles	2 664	3 039	3 252
Immobilisations financières	90 483	90 397	87 757
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	94 251	94 178	91 571
Actif circulant et comptes de régularisation	11 668	11 774	10 003
TOTAL ACTIF	105 919	105 952	101 574
Capitaux propres	44 756	43 752	41 283
Provisions pour risques et charges	673	491	500
Dettes et comptes de régularisation	60 489	61 709	59 791
TOTAL PASSIF	105 919	105 952	101 574

Événements exceptionnels ou litiges

Il existe des provisions pour risques et charges relatives principalement à des litiges en cours au 31 décembre 2019. Ces provisions constatent les risques pour leur valeur maximale estimée. Le montant des provisions pour risques et charges est repris dans la note n° 9 de l'annexe aux comptes annuels.

Il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter de façon significative l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société mère du Groupe, qui ne soit pas pris en compte dans les états financiers.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 63 197 € correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

Changement de méthode comptable

Néant

Échéances des dettes fournisseurs et créances clients

Délais de paiement des fournisseurs

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Retard HT						
	Total Achats	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total HT échu (1 jour et plus)
Montant (K€)	10 282	387	47	21	9	11	87
% Total Achats HT		3,8 %	0,5 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,8 %

Du total échu de 87 K€ à plus d'un jour, 54 K€ concerne les filiales de DELFINGEN Industry.

Délais de paiement des clients

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Retard HT						
	Total Ventes	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total HT échu (1 jour et plus)
Montant (K€)	17 964	13	250	193	184	1 058	1 684
% Total Ventes HT		0,1 %	1,4 %	1,1 %	1,0 %	5,9 %	9,4 %

La totalité des montants concerne les filiales de DELFINGEN Industry.

Événements survenus après la clôture de l'exercice

Cf. Note 6.2

6.5 Résultats et autres renseignements au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 764	3 764	3 764	3 764	3 764
Nombre des actions ordinaires existantes	2 443 944	2 443 944	2 443 944	2 443 944	2 443 944
Nombre de BSA (bons de souscription autonomes)	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 964	18 947	16 523	15 956	13 951
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	3 915	5 263	4 224	4 474	2 602
Impôts sur les bénéfices	(63)	(309)	(38)	(577)	(204)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	2 374	4 731	4 337	3 494	2 955
Résultat distribué au titre de l'exercice	-	1 377	2 297	1 370	1 231
Résultats par action (y compris BSA)					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,80	2,27	1,76	1,83	1,15
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	0,97	1,94	1,77	1,43	1,21
Dividende attribué à chaque action	-	0,57	0,94	0,59	0,53
Personnel					
Effectif moyen des salariés	75,8	72,6	70,3	57,1	60,9
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 301	4 154	4 127	3 405	3 708
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 842	1 746	1 785	1 541	1 673

7

États financiers

7.1	Comptes consolidés.....	113
7.1.1	État du résultat global consolidé.....	113
7.1.2	État de la situation financière consolidée.....	114
7.1.3	État de variation des flux de trésorerie consolidés.....	116
7.1.4	État de variation des capitaux propres consolidés.....	117
7.1.5	Notes annexes aux états financiers consolidés.....	118
A.	Référentiel et méthodes d'évaluation.....	119
B.	Informations relatives au périmètre de consolidation.....	122
C.	Information sectorielle.....	125
D.	Données opérationnelles.....	127
E.	Charges et avantages au personnel.....	131
F.	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	134
G.	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles.....	140
H.	Autres provisions et passifs éventuels.....	141
I.	Capitaux propres et résultat par action.....	142
J.	Financement et instruments financiers.....	144
K.	Impôts courants et différés.....	151
L.	Autres informations relatives à l'état de variation des flux de trésorerie.....	154
M.	Informations diverses.....	155
N.	Transactions avec les parties liées.....	155
O.	Événements postérieurs à la clôture.....	156
7.1.6	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	157
7.2	Comptes sociaux.....	160
7.2.1	Compte de résultat.....	161
7.2.2	Bilan.....	162
7.2.3	Tableau des flux de trésorerie.....	164
7.2.4	Notes annexes.....	165
A.	Événements marquants de l'exercice.....	166
B.	Principes comptables et méthodes de conversion.....	167
C.	Données opérationnelles.....	167
D.	Charges et avantages du personnel.....	169
E.	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	170
F.	Provisions pour risques et charges.....	172
G.	Financement et instruments financiers.....	172
H.	Impôts sur les bénéfices.....	174
I.	Capital social et titres (actions).....	175
J.	Informations diverses.....	175
K.	Filiales et participations.....	175
7.2.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	179

7.1 Comptes consolidés

Sauf indication contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

7.1.1 État du résultat global consolidé

	2019	2018	2017	Notes explicatives
Chiffre d'affaires net	230 473	214 028	203 961	10
Autres produits de l'activité	390	613	305	
Total produits d'exploitation	230 863	214 640	204 266	
Achats consommés	(105 808)	(103 937)	(94 971)	11
Production stockée, immobilisée	5 118	4 959	4 638	
Autres achats et charges externes	(34 146)	(36 604)	(34 527)	12
Impôts et taxes	(1 438)	(1 464)	(1 290)	
Charges de personnel	(66 556)	(59 860)	(57 122)	18
Dotations nettes aux amortissements	(12 369)	(6 540)	(6 057)	23
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur	(912)	164	(183)	15-3 ; 23 ; 25-2
Autres Produits d'exploitation	980	1 356	647	13
Autres Charges d'exploitation	(582)	(1 186)	(778)	13
Total charges d'exploitation	(215 711)	(203 112)	(189 641)	
Résultat opérationnel courant	15 152	11 529	14 624	
Autres Produits opérationnels	538	22	67	14
Autres Charges opérationnelles	(329)	(169)	(120)	14
Résultat opérationnel	15 361	11 381	14 572	
Produits de trésorerie et équivalents	19	1	3	
Coût de l'endettement financier brut*	(2 991)	(2 866)	(2 534)	36-2
Coût de l'endettement financier net*	(2 973)	(2 865)	(2 532)	
Autres Produits financiers	1 170	3 632	3 066	36-1
Autres Charges financières*	(1 959)	(3 971)	(5 541)	36-1
Résultat avant impôt	11 600	8 177	9 565	
Charge d'impôts sur le résultat	(3 072)	(2 527)	(231)	38
Résultat net des activités poursuivies	8 528	5 650	9 334	
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	7
Résultat net consolidé	8 528	5 650	9 334	
Part revenant aux minoritaires	(1)	(116)	(31)	
Résultat net, part du Groupe	8 530	5 766	9 365	
Résultat par action (en €)	3,49	2,40	3,89	31
Résultat dilué par action (en €)	3,49	2,40	3,89	31
Résultat par action des activités poursuivies (en €)	3,49	2,40	3,89	31
Taux moyen de l'exercice (€/USD)	1,119496	1,179839	1,127341	

* Les rubriques « Coût de l'endettement financier » et « Autres charges financières » ont été corrigées pour l'exercice 2017 (467 K€) à la suite d'un reclassement des charges liées au retraitement du TIE (taux d'intérêt effectif).

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2019	2018	2017
Résultat net	8 528	5 650	9 334
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	1 017	2 406	(7 149)
Écarts de conversion	1 017	2 406	(7 149)
Réévaluation des instruments financiers de couverture	-	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-	-
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	(193)	127	119
Écarts actuariels nets sur les régimes à prestations définies	(193)	127	119
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	824	2 533	(7 030)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	9 352	8 183	2 304
Dont part du Groupe	9 350	8 186	2 321
Dont part des minoritaires	2	(3)	(17)

7.1.2 État de la situation financière consolidée

Actif	2019	2018	2017	Notes explicatives
Actifs non courants				
Écarts d'acquisition	38 040	37 495	36 348	21
Immobilisations incorporelles	8 229	7 545	5 959	21
Immobilisations corporelles	63 324	41 497	39 216	22
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	
Autres actifs financiers non courants	2 388	2 282	2 270	32
Actifs d'impôts différés	1 854	1 787	1 739	39
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	113 835	90 607	85 532	
Actifs courants				
Stocks	25 731	23 429	21 034	15-1
Clients et comptes rattachés	37 321	38 642	33 707	15-2
Autres créances nettes	12 097	9 547	9 091	15-2
Impôts courants	2 336	2 906	2 620	15-2
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 971	9 039	8 532	33
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	-	-	
TOTAL ACTIFS COURANTS	90 456	83 563	74 984	
TOTAL ACTIF	204 291	174 170	160 516	
Taux de change €/USD	1,123400	1,145001	1,199300	

Passif	2019	2018	2017	Notes explicatives
Capitaux propres groupe				
Capital société mère	3 764	3 764	3 764	28
Réserves liées au capital	12 663	12 663	12 663	28
Titres auto-détenus	(745)	(745)	(745)	27
Réserves consolidées	50 554	46 292	39 525	
Écarts de conversion	1 050	33	(2 373)	
Résultat consolidé du Groupe	8 530	5 766	9 365	
TOTAL CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	75 815	67 773	62 198	
Intérêts minoritaires				
Intérêts minoritaires sur réserves	240	356	371	
Intérêts minoritaires sur résultat	(1)	(116)	(31)	
Total intérêts minoritaires	239	239	339	
TOTAL FONDS PROPRES	76 054	68 012	62 538	
Passifs non courants				
Dettes financières à long et moyen terme	58 063	43 157	39 701	34
Autres passifs financiers	(1)	(17)	-	32
Avantage du personnel	1 866	1 358	1 428	17
Provisions non courantes	686	449	870	25
Passif d'impôts différés	6 134	5 806	5 313	39
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	66 748	50 754	47 312	
Passifs courants				
Dettes financières à moins d'1 an ⁽¹⁾	24 336	21 075	19 863	34
Dettes fournisseurs	19 951	19 643	17 096	
Autres passifs courants	16 428	13 931	12 850	15-4
Provisions courantes	-	-	-	
Impôts courants	773	754	857	
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	-	-	
TOTAL PASSIFS COURANTS	61 489	55 404	50 666	
TOTAL PASSIF	204 291	174 170	160 516	
(1) Dont concours bancaires courants	9 409	10 766	6 473	
Dont intérêts courus	57	44	84	
Taux de change €/USD	1,123400	1,145001	1,199300	

7.1.3 État de variation des flux de trésorerie consolidés

	2019	2018	2017	Notes explicatives
Résultat net des sociétés intégrées	8 528	5 650	9 334	
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>				
Amortissements et provisions : dotations	13 107	6 912	6 495	
Amortissements et provisions : reprises	(215)	(603)	(327)	
Plus-values de cessions	(635)	(186)	56	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	20 786	11 774	15 558	
Coût de l'endettement financier*	2 991	2 865	2 532	
Charge d'impôt exigible	2 820	2 336	2 367	38
Variation des impôts différés	252	191	(2 135)	39
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt	26 849	17 166	18 320	41
Impôts versés	(2 230)	(2 757)	(2 988)	
Variation du besoin en fonds de roulement	(755)	(4 217)	(6 716)	15-5
Flux net de trésorerie généré par l'activité	23 865	10 193	8 616	
<i>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 537)	(7 650)	(8 275)	22
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 664)	(1 026)	(639)	21-2
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	630	-	171	
Variation d'immobilisations financières	429	258	199	
Mouvement de périmètre	-	-	(13 364)	6
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(10 142)	(8 430)	(21 908)	
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 370)	(2 262)	(1 400)	29
Augmentation de capital numéraire				
Souscription d'emprunts	12 362	25 275	19 469	
Remboursement d'emprunts	(16 524)	(25 816)	(19 295)	
Intérêts financiers versés*	(2 991)	(2 866)	(2 532)	
Instruments financiers dérivés	16	(17)	(38)	
Titres d'autocontrôle	-	-	3 063	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(8 507)	(5 665)	(733)	
Variation théorique de trésorerie	5 215	(3 902)	(14 025)	
Trésorerie réelle d'ouverture	(1 727)	2 059	16 289	
Incidence des variations de change	74	116	(206)	
Trésorerie réelle de clôture	3 562	(1 727)	2 059	33-2
Variation réelle de trésorerie	5 215	(3 902)	(14 025)	

*Montants corrigés pour l'exercice 2017 (467 K€) à la suite d'un reclassement des charges liées au retraitement du TIE (taux d'intérêt effectif).

7.1.4 État de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Écarts de conversion	Capitaux propres – part du Groupe	Capitaux propres – part des minoritaires	Total des capitaux propres
Au 31/12/2017	3 764	12 663	(745)	48 890	(2 373)	62 198	338	62 538
Augmentation/Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	5 766	-	5 766	(116)	5 650
Dividendes versés	-	-	-	(2 262)	-	(2 262)	-	(2 262)
Variation écarts de conversion	-	-	-	-	1 965	1 965	-	1 965
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels nets sur les régimes à prestations définies	-	-	-	128	-	128	-	128
Titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Mouvements	-	-	-	(464)	441	(23)	17	(6)
Au 31/12/2018	3 764	12 663	(745)	52 058	33	67 773	239	68 012
Augmentation/Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	8 530	-	8 530	(1)	8 528
Dividendes versés	-	-	-	(1 370)	-	(1 370)	-	(1 370)
Variation écarts de conversion	-	-	-	-	1 076	1 076	(1)	1 075
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels nets sur les régimes à prestations définies	-	-	-	(193)	-	(193)	-	(193)
Titres auto-détenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Mouvements	-	-	-	60	(60)	-	2	2
Au 31/12/2019	3 764	12 663	(745)	59 084	1 050	75 815	239	76 054

7.1.5 Notes annexes aux états financiers consolidés

A.	Référentiel et méthodes d'évaluation.....	119
	Note n° 1 Référentiel appliqué et nouvelles normes, amendements et interprétations.....	119
	Note n° 2 Recours à des estimations	122
B.	Informations relatives au périmètre de consolidation.....	122
	Note n° 3 Principes de consolidation.....	122
	Note n° 4 Dates de clôture	123
	Note n° 5 Périmètre de consolidation	124
	Note n° 6 Acquisitions et cessions d'activité.....	125
	Note n° 7 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés	125
	Note n° 8 Informations concernant les entités ad hoc.....	125
C.	Information sectorielle	125
	Note n° 9 Information sectorielle.....	125
D.	Données opérationnelles	127
	Note n° 10 Chiffre d'affaires	127
	Note n° 11 Achats consommés.....	128
	Note n° 12 Autres achats et charges externes.....	128
	Note n° 13 Autres produits et charges d'exploitation.....	128
	Note n° 14 Autres produits et charges opérationnels	129
	Note n° 15 Besoin en fonds de roulement.....	129
E.	Charges et avantages au personnel.....	131
	Note n° 16 Répartition du personnel.....	131
	Note n° 17 Avantages au personnel	132
	Note n° 18 Charges de personnel.....	133
	Note n° 19 Plan d'options d'achats d'actions	133
	Note n° 20 Rémunération des organes de direction	133
F.	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	134
	Note n° 21 Goodwills et autres immobilisations incorporelles	134
	Note n° 22 Immobilisations corporelles.....	138
	Note n° 23 Dotations et reprises sur amortissements et provisions sur actifs incorporels et corporels....	140
G.	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	140
	Note n° 24 Contrats de location	140
H.	Autres provisions et passifs éventuels.....	141
	Note n° 25 Provisions.....	141
	Note n° 26 Passifs éventuels.....	142
I.	Capitaux propres et résultat par action	142
	Note n° 27 Titres d'autocontrôle	142
	Note n° 28 Capital social et primes	142
	Note n° 29 Dividendes versés	143
	Note n° 30 Intérêts minoritaires.....	143
	Note n° 31 Résultat net par action	143
J.	Financement et instruments financiers	144
	Note n° 32 Actifs et passifs financiers.....	144
	Note n° 33 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	144
	Note n° 34 Endettement financier	145
	Note n° 35 Gestion des risques financiers.....	148
	Note n° 36 Produits et charges financiers	150
	Note n° 37 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe	150
K.	Impôts courants et différés.....	151
	Note n° 38 Charge d'impôt.....	152
	Note n° 39 Impôts différés.....	153
	Note n° 40 Périmètre de l'intégration fiscale	154
L.	Autres informations relatives à l'état de variation des flux de trésorerie.....	154
	Note n° 41 Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier net (CAFICE)	154
	Note n° 42 Cash-flow libre	154
M.	Informations diverses.....	155
	Note n° 43 Honoraires des Commissaires aux comptes	155
N.	Transactions avec les parties liées.....	155
O.	Événements postérieurs à la clôture	156

A. Référentiel et méthodes d'évaluation

Note n° 1 Référentiel appliqué et nouvelles normes, amendements et interprétations

1.1 Référentiel appliqué

Les états financiers sont présentés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 et consultable sur le site internet de la Commission Européenne.

Les états financiers sont présentés en euro et arrondis au millier le plus proche. Ils ont été établis selon les principes généraux des normes IFRS :

- image fidèle ;
- continuité d'exploitation ;
- comptabilité d'engagement ;
- permanence de la présentation ;
- importance relative et regroupement.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer de manière anticipée, lorsque les textes en offrent la possibilité, les normes, mises à jour et interprétations publiées mais dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2019. Le Groupe ne pense pas qu'il en résultera des changements significatifs.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers du Groupe sont décrits dans les notes suivantes. Sauf mention particulière, ils ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.

1.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire ou non aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019

Les normes et amendements aux normes suivantes, n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 :

- Amendements à IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises
- Amendements à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation de régime
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017)
- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 impose dans le cadre d'un contrat de location dont les paiements futurs sont fixes, d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'utilisation à l'actif amorti sur la durée du contrat.

Le montant inscrit au passif est sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et du taux d'actualisation.

La durée du contrat retenue pour le calcul du passif et du droit d'utilisation est celle du contrat initialement négocié complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain. Pour les contrats de location ne mentionnant pas d'option d'achat à l'issue des contrats, les durées d'amortissement retenues correspondent à la durée des contrats. Si une option d'achat est contractualisée et avérée pour un contrat, les durées d'amortissements du Groupe seront appliquées.

Le taux d'actualisation retenu est le taux marginal d'endettement de la société mère qui correspond à la marge applicable en 2019 sur le dernier emprunt concédé (conformément aux données contractuelles et au ratio R1 de l'exercice clos au 31 décembre 2018).

Outre la société mère DELFINGEN Industry, seules quatre filiales du Groupe peuvent bénéficier de financement auprès des établissements de crédits locaux. L'endettement de ces entités à la clôture de l'exercice 2019 représente 14 % de l'endettement total du Groupe. Le reste étant supporté par la société mère, le taux d'actualisation retenu pour l'ensemble des entités et des contrats est le taux marginal d'endettement de la société mère.

Cette norme a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2019 selon la méthode prospective. Le Groupe a retenu d'exclure du retraitement les contrats de location d'une durée résiduelle inférieure à douze mois, d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur (inférieurs à 5 000\$) ainsi que les contrats de location de services tels que les contrats d'entretien des bâtiments ou encore les contrats de maintenance de matériel informatique.

Les principaux changements induits par la norme IFRS 16 sont les suivants :

- o comptabilisation à compter du 1^{er} janvier 2019, en immobilisations corporelles, de droits d'utilisation d'actifs au titre de contrats de location remplissant les critères de capitalisation définis par la norme IFRS 16 ;
- o comptabilisation à partir du 1^{er} janvier 2019 d'une dette financière au titre de l'obligation de paiement des loyers durant la durée de ces contrats ;
- o comptabilisation d'une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et d'une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers qui se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers ;
- o amélioration des flux de trésorerie liés à l'activité et détérioration des flux de trésorerie liés aux opérations de financement.

Le montant comptabilisé au 1^{er} janvier 2019 en droits d'utilisation et en dette financière s'élève à 14,2 m€, ce qui représente environ 24 % des immobilisations corporelles du Groupe.

Impacts de la première application de la nouvelle norme IFRS 16 au 31 décembre 2019

Impact Résultat et Cash-flow

en M€	décembre 2019 publié	Impacts IFRS 16	décembre 2019 retraité IFRS 16
Annulation de la charge de loyer		5,2	
EBITDA* Courant	28,4	5,2	23,2
Dotation aux amortissements IFRS 16		-5,0	
EBIT Courant	15,2	0,2	14,9
Charge financière IFRS 16		-0,4	
Résultat net	8,5	-0,1	8,6
Elimination de la dotation aux amortissements IFRS 16		-5,0	
Capacité d'autofinancement	26,8	4,9	22,0
Free Cash-flow	7,7	5,4	2,4

Impact Bilan

en M€	décembre 2019 publié	Impacts IFRS 16	décembre 2019 retraité IFRS 16
ACTIF			
Immobilisation corporelles nettes	63,3	17,7	45,6
PASSIF			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>58,1</i>	<i>13,7</i>	<i>44,3</i>
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>24,3</i>	<i>4,1</i>	<i>20,2</i>
TOTAL Dettes Financières	82,4	17,9	64,5

Ratios

en M€	décembre 2019 publié	Impacts IFRS 16	décembre 2019 retraité IFRS 16
Endettement financier net	69,4	17,9	51,6
Gearing	91,3 %		67,8 %

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019

DELFINGEN Industry n'a pas appliqué par anticipation les principes comptables suivants, adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application n'est pas obligatoire :

- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence.

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union Européenne

Les nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne sont les suivants :

- IFRS 14 – Comptes de report réglementaire ;
- IFRS 17 – Contrats d'assurances ;
- Amendement à IFRS 3 – Regroupements d'entreprise ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative ;
- Amendements au cadre conceptuel des IFRS.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes et amendements de normes sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 ou ultérieurement. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

Note n° 2 Recours à des estimations

L'élaboration des états financiers en application des normes IFRS repose sur des hypothèses et des estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs, des produits et des charges à la clôture de l'exercice. Ces estimations et hypothèses reflètent le jugement raisonnable et prudent de la Direction qui les révise de manière continue, en se basant sur son expérience passée et sur l'ensemble des informations disponibles. Toutefois les résultats réels pourraient s'avérer sensiblement différents de ces estimations.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers pour la période close au 31 décembre 2019 concernent notamment les postes suivants :

- les actifs d'impôts différés ;
- les provisions ;
- les pertes de valeurs sur goodwill.

Les sensibilités recensées et suivies par le management portent principalement sur les données et hypothèses liées à la mise en œuvre des tests de valeur. Ces hypothèses sont consolidées au travers d'une démarche de collecte d'informations prévisionnelles auprès de grands acteurs du secteur automobile (hypothèses de marché) et d'actuaire (taux d'actualisation).

B. Informations relatives au périmètre de consolidation

Note n° 3 Principes de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles DELFINGEN Industry exerce directement ou indirectement le contrôle.

Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Il n'y a pas de société faisant l'objet d'un accord de partenariat ni de société dans laquelle DELFINGEN Industry exerce une influence notable.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

3.2 Méthodes de conversion

3.2.1 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction ou en pratique, au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives de cours. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au taux en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux relatifs à des prêts et emprunts, qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère.

Ceux-ci sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, dans les réserves de conversion incluses dans les capitaux propres consolidés, pour leur montant net d'impôt jusqu'à la date de sortie de l'investissement net où ils seront enregistrés en résultat.

3.2.2 Conversion des états financiers des filiales consolidées

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros.

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change du 31 décembre 2019 pour les postes du bilan et au taux de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat.

Les taux des principales monnaies utilisés pour la consolidation des comptes sont les suivants :

	Taux d'ouverture			Taux moyen			Taux de clôture		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Euro	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000
Dinar tunisien	3,3697	2,94616	2,45695	3,2743	3,09803	2,70493	3,1429	3,36967	2,94616
Dirham marocain	10,9473	11,21579	10,66030	10,7629	11,08023	10,94659	10,7326	10,94727	11,21579
Leu roumain	4,6635	4,65851	4,53900	4,7456	4,65409	4,56879	4,7830	4,66351	4,65851
Lire turque	6,0588	4,54641	3,70721	6,3606	5,56308	4,10942	6,6843	6,05881	4,54641
Réal brésilien	4,4440	3,97291	3,43050	4,4147	4,29302	3,59642	4,5157	4,44399	3,97291
Dollar américain	1,1450	1,19930	1,05410	1,1195	1,17984	1,12734	1,1234	1,14500	1,19930
Yuan chinois	7,8751	7,80439	7,32022	7,7329	7,80377	7,62251	7,8205	7,87507	7,80439
Peso philippin	60,1142	59,79431	52,26845	57,9669	62,15896	56,78413	56,9000	60,11422	59,79431
Yen japonais	125,8495	135,0074	123,39585	122,0522	130,31219	126,47026	121,9400	125,84948	135,0074
Roupie indienne	79,7321	76,60487	71,59221	78,8145	80,62667	73,41262	80,1870	79,73210	76,60487
Baht thaï	37,0521	39,12057	37,72588	34,7642	38,14644	38,27154	33,4150	37,05213	39,12057

Note n° 4 Dates de clôture

À l'exception de DELFINGEN India Private Limited, dont l'exercice social se terminera le 31 mars 2020, toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont un exercice social clos le 31 décembre 2019.

Concernant DELFINGEN India Private Limited, une situation intermédiaire auditée a été effectuée au 31 décembre 2019.

Note n° 5 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, sous filiales et participations de la société DELFINGEN Industry.

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe sont :

Raison sociale	Pays	% de détention			Méthode*
		2019	2018	2017	
DELFINGEN Industry	France	Mère	Mère	Mère	IG
DELFINGEN FR-Anteuil	France	99,98	99,98	99,98	IG
DELFINGEN FR-Anteuil SAS	France	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN DE-Deutschland Holding	Allemagne	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN DE-Marktrodach Verwaltungs	Allemagne	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN DE-Marktrodach	Allemagne	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN DE-Munchberg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN PT-Porto	Portugal	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN SK-Nitra	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN RO-Transilvania	Roumanie	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN RO-Valahia	Roumanie	99,99	99,99	99,99	IG
DELFINGEN TR-Marmara	Turquie	99,99	99,99	99,99	IG
DELFINGEN TN-Tunis	Tunisie	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN MA-Casablanca	Maroc	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN MA-Tanger	Maroc	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN BR-Sao Paulo	Brésil	99,99	99,99	99,99	IG
DELFINGEN US-Holding	États-Unis	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN US	États-Unis	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN US-New York	États-Unis	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN US-Texas	États-Unis	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN US-Mexico	États-Unis	100,00	100,00	100,00	IG
Sofanou of Mexico	États-Unis	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN MX-Coahuila	Mexique	100,00	100,00	100,00	IG
Compañeros en Excelencia en Extrusión	Mexique	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN US-Nicaragua	États-Unis	100,00	100,00	-	IG
DELFINGEN NI-Leon	Nicaragua	100,00	100,00	-	IG
DELFINGEN US-Central America	États-Unis	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN HN-Cortes	Honduras	100,00	100,00	100,00	IG
DROSSBACH NA	Canada	100,00	100,00	100,00	IG
DROSSBACH	États-Unis	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN Asia Pacific Holding	Singapour	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN (Hebi) Automotive Parts	Chine	86,67	86,67	86,67	IG
Wuhan DELFINGEN Automotive Tubing	Chine	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN SG-Filipinas	Singapour	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN PH-Filipinas	Philippines	99,99	99,99	99,99	IG
DELFINGEN PH-Cavite	Philippines	99,99	99,99	99,99	IG
DELFINGEN Japan	Japon	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN India	Inde	100,00	100,00	100,00	IG
DELFINGEN Siam	Thaïlande	99,99	99,99	99,99	IG

DELFINGEN ROH Asia	Thaïlande	99,99	99,99	99,99	IG
DELFINGEN PH-ROHQ	Philippines	100,00	100,00	100,00	IG
* IG : Intégration Globale.					

Note n° 6 Acquisitions et cessions d'activité

Non applicable.

Note n° 7 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

Non applicable.

Note n° 8 Informations concernant les entités ad hoc

Non applicable.

C. Information sectorielle

Note n° 9 Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Ainsi, le Groupe a défini les secteurs à présenter en se basant sur le reporting interne utilisé par la Direction pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

En 2019, les 4 secteurs retenus par le Groupe sont les suivants :

- Automobile – EA : celui-ci regroupe les produits liés au marché Automobile dans la zone Europe et Afrique ;
- Automobile – Amériques (appelé jusqu'en 2017 NCSA) : celui-ci regroupe les produits liés au marché Automobile dans la zone Amérique du Nord, Centrale et du Sud ;
- Automobile – Asie : celui-ci regroupe les produits liés au marché Automobile en Asie ;
- Marché Industriel (appelé jusqu'en 2018 Marchés de spécialités) : ce secteur regroupe tous les produits hors marché automobile liés aux activités gaines d'isolation, sangles et ceintures techniques ainsi que les tubes de protection qui correspondent à l'activité du Groupe Drossbach acquis en janvier 2017.

À ces 4 secteurs s'ajoutent les holdings et les éliminations.

Les indicateurs utilisés pour mesurer la performance des secteurs, et notamment le résultat opérationnel, sont réconciliés avec les états financiers consolidés. Les indicateurs clés sont les suivants :

- le chiffre d'affaires ;
- le résultat opérationnel ;
- les investissements corporels et incorporels ;
- les actifs sectoriels constitués des immobilisations corporelles, incorporelles, des goodwill et des stocks.

La dette financière, les autres revenus et autres charges, les résultats financiers et les impôts sont suivis au niveau du Groupe et ne sont pas alloués aux secteurs.

9.1 Éléments du compte de résultat par secteur

Exercice 2019	Automobile EA	Automobile Amériques	Automobile Asie	Marché Industriel	Holding	Éliminations	Consolidé
Total chiffre d'affaires	85 187	104 376	32 616	43 413	12 009	(47 129)	230 473
dont chiffre d'affaires externe	69 444	103 442	28 658	43 413	-	(14 484)	230 473
dont chiffre d'affaires intra- Groupe	15 743	934	3 958	-	12 009	(32 644)	-
Total charges et produits opérationnels	80 077	87 676	30 828	43 332	10 365	(37 166)	215 112
Résultat opérationnel	5 110	16 700	1 788	81	1 645	(9 963)	15 361

Exercice 2018	Automobile EA	Automobile Amériques	Automobile Asie	Marché Industriel	Holding	Éliminations	Consolidé
Total chiffre d'affaires	77 867	85 021	29 535	42 321	13 620	(34 336)	214 028
dont chiffre d'affaires externe	66 671	83 841	26 297	42 321	(3 049)	(2 054)	214 028
dont chiffre d'affaires intra- Groupe	11 196	1 180	3 237	-	16 669	(32 208)	-
Total charges et produits opérationnels	72 263	81 680	28 678	42 262	9 922	(32 215)	202 589
Résultat opérationnel	5 604	3 341	857	59	3 698	(2 121)	11 439

Exercice 2017	Automobile EA	Automobile Amériques	Automobile Asie	Marché Industriel	Holding	Éliminations	Consolidé
Total chiffre d'affaires	74 704	76 157	29 361	42 790	15 976	(35 027)	203 961
dont chiffre d'affaires externe	60 996	75 058	26 709	41 036	162	-	203 961
dont chiffre d'affaires intra- Groupe	13 708	1 099	2 652	1 754	15 813	(35 027)	-
Total charges et produits opérationnels	68 265	69 557	27 741	41 982	14 573	(32 821)	189 297
Résultat opérationnel	6 439	6 600	1 620	808	1 402	(2 205)	14 664

9.2 Éléments de l'état de situation financière par secteurs

Exercice 2019	Automobile EA	Automobile Amériques	Automobile Asie	Marché Industriel	Holding	Eliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	27 333	32 009	12 263	19 911	27 861	(5 541)	113 835
Acquisition actifs non courants	4 017	5 023	1 689	536	(725)	-	10 571

Exercice 2018	Automobile EA	Automobile Amériques	Automobile Asie	Marché Industriel	Holding	Eliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	24 777	29 238	11 820	19 986	9 456	(4 670)	90 607
Acquisition actifs non courants	4 715	3 586	1 376	344	(846)	-	9 176

Exercice 2017	Automobile EA	Automobile Amériques	Automobile Asie	Marché Industriel	Holding	Eliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	22 429	26 857	11 679	19 434	9 025	(3 892)	85 532
Acquisition actifs non courants	2 958	4 321	953	203	907	-	9 341

D. Données opérationnelles

Note n° 10 Chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction de toute ristourne ou de toute action corrélée aux ventes.

Les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Compte tenu de la nature des produits, des conditions générales de vente, des termes commerciaux de transport et des polices d'assurance, les produits sont généralement enregistrés à la date de facture.

10.1 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

	2019	2018	2017
Europe – Afrique	75 122	73 618	71 713
Amériques	126 697	114 112	105 540
Asie	28 654	26 297	26 709
TOTAL	230 473	214 028	203 961

Il est à noter que toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés américaines, canadienne, philippines, mexicaines, hondurienne, chinoises et indiennes, facturent les clients en fonction de tarifs indexés sur la parité de l'euro.

Les sociétés américaines, philippines, mexicaines et hondurienne facturent leurs clients directement en dollar américain, la société canadienne en dollar canadien, les sociétés chinoises facturent principalement en yuan chinois et la société indienne principalement en roupie indienne.

À parité constante, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se serait élevé à 223,5 M€, impacté principalement par les ventes en USD.

Note n° 11 Achats consommés

	2019	2018	2017
Achats de marchandises	13 913	8 565	9 319
Variation de stocks de marchandises	(851)	188	(91)
Achats de matières premières	93 977	95 777	86 811
Variation de stocks de matières premières	(1 525)	(1 126)	(1 073)
Autres approvisionnements	293	533	5
TOTAL	105 808	103 937	94 971

Le taux des achats consommés (net des variations de productions stockée et immobilisée) est en baisse de 2,6 points en 2019 pour atteindre 43,7 % du chiffre d'affaires, contre 46,2 % en 2018 et 44,3 % en 2017. Ceci s'explique essentiellement par un mix produits favorable notamment avec les ventes des produits textiles (+ 21,6 % à 29,3 M€) et l'activité Assemblage avec une croissance de 17 % (10,1 M€).

Note n° 12 Autres achats et charges externes

	2019	% CA	2018	% CA	2017	% CA
Eau, électricité, gaz	4 738	2,1%	4 211	2,0 %	4 036	2,0 %
Locations et charges locatives	2 009	0,9%	6 224	2,9 %	6 039	3,0 %
Entretiens et réparations	3 961	1,7%	3 841	1,8 %	3 831	1,9 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 469	1,5%	3 115	1,5 %	3 435	1,7 %
Transports sur ventes et transports divers	5 463	2,4%	6 468	3,0 %	4 559	2,2 %
Déplacements, missions, réceptions	3 510	1,5%	3 212	1,5 %	2 999	1,5 %
Autres achats et charges externes	10 996	4,8%	9 533	4,5 %	9 629	4,7 %
TOTAL	34 146	14,8%	36 604	17,1 %	34 527	16,9 %

La majorité des charges externes est soit en diminution soit stable en pourcentage des ventes, à l'exception de l'énergie et des autres achats et charges externes, impactés par l'augmentation quasi générale du prix de l'énergie (+50 % en Turquie, +19 % en Roumanie entre autres) et l'augmentation des surfaces de nos usines pour accompagner la croissance de l'activité.

Notons que les transports sur ventes ont été impactés en 2018 par des transports exceptionnels de l'ordre de 1,1 M€ sur notre site de Celaya suite à la montée en cadence plus rapide et à un niveau plus élevé que celui initialement défini avec le client, ayant généré des difficultés de *supply chain*.

Enfin, la mise en place de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 a eu un impact sur les locations, retraitées pour un montant de 5,2 M€.

Note n° 13 Autres produits et charges d'exploitation

	2019	2018	2017
Autres produits d'exploitation	593	1 062	83
Produits sur opération de gestion	13	5	258
Produits sur cessions d'actifs incorporels et corporels	374	277	306
Produits sur cessions d'actifs financiers	-	12	-
TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	980	1 356	647
Autres charges d'exploitation	(357)	(972)	(323)
Charges sur opération de gestion	(46)	(110)	(133)
Valeur nette comptable immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(180)	(92)	(322)
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	-	(12)	-
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(582)	(1 186)	(778)

Note n° 14 Autres produits et charges opérationnels

	2019	2018	2017
Produits non courants sur exercices antérieurs	-	-	-
Autres produits non courants	538	22	67
TOTAL AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS	538	22	67
Dépréciation des goodwills	-	-	-
Charges non courantes sur exercices antérieurs	(29)	(34)	-
Autres charges non courantes	(300)	(135)	(119)
TOTAL AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	(329)	(169)	(120)

Les autres produits non courants concernent essentiellement la plus-value de cession d'actifs corporels non courants.

Note n° 15 Besoin en fonds de roulement

15.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les produits finis et les en-cours de production sont évalués à leur coût de production qui incorpore, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les stocks de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés au coût moyen pondéré ou au dernier prix d'achat. Les coûts financiers ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure au coût de revient, s'ils sont endommagés ou obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales.

Stocks

Le montant des stocks est réparti de la façon suivante :

	2019	2018	2017
Matières premières et autres approvisionnements	15 135	13 298	13 057
En-cours de production de biens	812	917	348
Produits finis	9 662	9 492	7 719
Marchandises	1 934	1 160	1 413
Stocks bruts	27 544	24 868	22 536
Provisions	(1 812)	(1 438)	(1 503)
Stocks nets	25 731	23 429	21 034

Le montant des provisions pour dépréciation des stocks est, au 31 décembre 2019, de :

- matières premières et autres approvisionnements : 745 K€ ;
- produits finis et en cours de production : 930 K€ ;
- marchandises : 137 K€ ;

Variation des stocks

Stocks bruts à l'ouverture	24 868
Variation de change	189
Variation de stocks	2 913
Autres mouvements	(426)
Variation de périmètre	-
Stocks bruts à la clôture	27 544

Provisions à l'ouverture	1 438
Dotations	904
Reprises	(532)
Autres mouvements	(10)
Variation de change	12
Variation de périmètre	-
Provisions à la clôture	1 812
Stocks nets à la clôture	25 731

Les montants en autres mouvements correspondent à des reclassements entre stocks et immobilisations pour des machines développées en interne mais destinées à être immobilisées.

15.2 Créances clients et autres débiteurs

Ces créances sont comptabilisées à leur juste valeur réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif après déduction des éventuelles pertes de valeur. Lorsque les délais de paiement sont inférieurs à un an, la juste valeur initiale et le coût amorti ultérieur sont égaux au montant nominal.

En cas de risque de non-recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables.

Le tableau des créances et autres actifs circulants se présente comme suit :

	2019			2018	2017
	Brut	Provisions	Net	Net	Net
Clients et comptes rattachés	37 565	(244)	37 321	38 642	33 707
Créances fiscales et sociales	5 064	-	5 064	4 991	5 142
Débiteurs divers	175	-	175	136	167
Avances et acomptes versés	996	-	996	1 030	694
Charges constatées d'avance	5 862	-	5 862	3 389	3 089
Sous-total Autres créances nettes	12 097	-	12 097	9 547	9 091
Impôts courants	2 336	-	2 336	2 906	2 620
TOTAL	51 998	(244)	51 754	51 095	45 418

Les retards de paiement, compte tenu de la qualité des clients, ne constituent pas un risque significatif. Ils résultent généralement de problèmes administratifs.

Au 31 décembre 2019, les retards de paiement supérieurs à un mois représentent 1,0 M€, et la provision pour clients douteux s'élève à 0,2 M€.

Les charges constatées d'avance correspondent à l'activation des coûts associés aux ventes d'outillages dans le cadre de la norme IFRS 15.

Les créances fiscales et sociales sont stables.

Conventions d'affacturage

Au 31 décembre 2019, seules les entités DELFINGEN DE-Marktrodach et DELFINGEN DE-Munchberg sont concernées par ces conventions.

Les conventions respectent les conditions de déconsolidation des créances définies par la norme IAS 39 (transfert du risque de crédit, du risque de retard de paiement et de dilution).

Les sociétés allemandes, DELFINGEN DE-Marktrodach et DELFINGEN DE-Munchberg, ont également des contrats d'affacturage avec subrogation conventionnelle sans recours à hauteur de 90 % des créances cédées. Les contrats prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 1 000 K€ pour DELFINGEN DE-Marktrodach et 1 500 K€ pour DELFINGEN DE-Munchberg. Les comptes clients sont diminués au 31 décembre 2019 de respectivement 861 K€ et 1 010 K€.

La juste valeur des actifs financiers transférés est égale à la valeur nominale de ces mêmes actifs.

15.3 Dotations et reprises de provisions sur actifs circulants

	2019	2018	2017
Dotations aux provisions sur stocks	(904)	(622)	(593)
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	(60)	(105)	(147)
Reprises sur provisions sur stocks	532	641	493
Reprises sur provisions sur autres actifs circulants	63	25	178
TOTAL DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS	(368)	(61)	(68)

15.4 Autres passifs courants

	2019	2018	2017
Dettes fiscales et sociales	10 975	9 997	9 964
Avances et acomptes reçus sur commandes	863	1 237	133
Produits constatés d'avance	4 046	1 804	2 009
Compte-courant d'associés	68	70	69
Dettes diverses	476	824	676
TOTAL	16 428	13 931	12 850

L'augmentation des produits constatés d'avance correspond à l'activation des ventes d'outillages dans le cadre de la norme IFRS 15.

15.5 Variation du besoin en fonds de roulement

	2019	2018	2017
Variation des stocks nets	2 541	2 520	910
Variation des créances clients nettes	(1 522)	4 647	5 476
Variation des dettes fournisseurs	24	(2 327)	(1 023)
Autres variations	(288)	(623)	1 353
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU BESOIN EN FOND DE ROULEMENT	755	4 217	6 716

E. Charges et avantages au personnel

Note n° 16 Répartition du personnel

L'effectif au 31 décembre (y compris intérimaires) se répartit de la manière suivante :

	2019	2018	2017
Dirigeant	1	1	1
Cadres	450	416	322
Collaborateurs	2 421	2 113	1 959
TOTAL GROUPE	2 872	2 530	2 282

Note n° 17 Avantages au personnel

Le montant comptabilisé au titre des avantages au personnel correspond uniquement aux engagements de retraite. Il n'existe pas au sein du Groupe d'autres avantages au personnel susceptibles de faire naître un engagement pour le Groupe.

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent principalement les régimes à prestations définies concernant les indemnités de cessation de services. Les pays concernés par ces provisions sont la France, l'Inde, la Turquie et les Philippines.

Le montant des engagements de retraites et avantages assimilés est peu significatif (1 866 K€) au regard de la situation financière et du patrimoine du Groupe.

L'impact net sur les charges opérationnelles de la période (235 K€) et sur les Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat (écarts actuariels net d'impôts pour 193 K€) étant peu significatif, il n'est pas présenté d'informations complémentaires, notamment de sensibilité.

Les engagements en matière de retraite pour la France, l'Inde, la Turquie et les Philippines sont évalués par un actuaire selon le principe actuariel des unités de crédit projetées avec salaire en fin de carrière conformément à IAS19 révisée. Elles sont inscrites au passif du bilan avec comptabilisation d'un impôt différé actif. Aux États-Unis, les filiales américaines abondent les versements facultatifs de leurs salariés à un fonds privé de retraite (plan 401 K). Les versements effectués par les sociétés américaines sont comptabilisés en charge de personnel.

Les hypothèses retenues pour le calcul des provisions pour indemnités de départ à la retraite des sociétés selon les différents pays sont les suivantes :

France	2019	2018	2017
Âge moyen de départ à la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans	62 à 67 ans
Taux de turn-over Cadres	0,59 % à 3,53 %	0,9 % à 5,5 %	2,4 % à 5,4 %
Taux de turn-over Non-Cadres	0,4 % à 3,13 %	0,4 % à 15,4 %	1,4 % à 2,76 %
Taux d'actualisation	0,56 %	1,60 %	1,30 %
Taux d'augmentation des salaires	1 à 2,25 %	1 à 2,25 %	1 à 2,25 %
Turquie			
Âge moyen de départ à la retraite	60 ans	60 ans	53 ans
Taux de turn-over Cadres	14,04 %	8,3 %	2,7 %
Taux de turn-over Non-Cadres	14,04 %	8,3 %	2,7 %
Taux d'actualisation	4,46 %	4,72 %	11,00 %
Taux d'augmentation des salaires	12,00 %	14,00 %	6,00 %
Philippines			
Âge moyen de départ à la retraite	60 ans	60 ans	60 ans
Taux de turn-over Cadres	0 à 5 %	0 à 5 %	0 à 5 %
Taux de turn-over Non-Cadres	0 à 5 %	0 à 5 %	0 à 5 %
Taux d'actualisation	5,11 %	7,64 %	5,96 %
Taux d'augmentation des salaires	4,00 %	6,00 %	6,00 %
Inde			
Âge moyen de départ à la retraite	58 ans	58 ans	58 ans
Taux de turn-over Cadres	12,00 %	12,00 %	12,00 %
Taux de turn-over Non-Cadres	12,00 %	12,00 %	12,00 %
Taux d'actualisation	6,98 %	7,53 %	7,40 %
Taux d'augmentation des salaires	10,00 %	10,00 %	10,00 %

Variation de la provision pour Avantages au personnel

À l'ouverture	1 358
Augmentation provisions existantes	226
Nouvelles provisions	-
Reprises non utilisées	-
Reprises utilisées	-
Variation de change	9
Autres mouvements	272
Changement de périmètre	-
À la clôture	1 866

La ligne « Autres mouvements » inclut les reclassements des écarts actuariels en Autres éléments du résultat global.

Note n° 18 Charges de personnel

	2019	% CA	2018	% CA	2017	% CA
Salaires	50 366	21,9%	44 905	21,0 %	42 284	20,7 %
Charges sociales	12 501	5,4%	11 162	5,2 %	11 266	5,5 %
Intérimaires	3 688	1,6%	3 793	1,8 %	3 572	1,8 %
TOTAL	66 556	28,9%	59 860	28,0 %	57 122	28,0 %

Les charges de personnel ont augmenté de 0,9 point entre 2018 et 2019. Cette augmentation s'explique par le renforcement des équipes pour faire face aux nouveaux projets (exécuter la croissance) et à la consolidation des services centraux (construire le futur). En moyenne, entre 2018 et 2019, le Groupe a constaté une augmentation de 157 personnes, soit + 6,3 %. Les effectifs à fin décembre 2019 ont augmenté de 342 personnes, comparés à décembre 2018, soit + 14 %.

Note n° 19 Plan d'options d'achats d'actions

Rapport spécial sur le plan d'options d'achats d'actions

Le précédent plan a expiré le 14 février 2014. Depuis cette date, aucune option n'a été attribuée à des mandataires sociaux de la société ou de sociétés contrôlées par DELFINGEN Industry ou contrôlant DELFINGEN Industry.

Options sur actions attribuées aux mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux de la société DELFINGEN Industry ne sont pas titulaires d'options sur actions, de quelque nature que ce soit et ne se sont pas vus attribuer d'options sur actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Note n° 20 Rémunération des organes de direction

La rémunération brute des organes de direction s'est élevée à 384 K€. Ce montant intègre les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration qui se sont élevés à 41 K€ au titre de l'exercice 2019.

F. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note n° 21 Goodwills et autres immobilisations incorporelles

21.1 Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition (IFRS 3 révisée).

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs et passifs à la date de prise de participation.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

Pour ce test, les goodwills sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie indépendants. Selon les dispositions de IFRS 8, les UGT définies par le Groupe ne revêtent pas une taille supérieure à un secteur opérationnel. En cas de perte de valeur estimée à la clôture d'un exercice, la dépréciation est inscrite en résultat dudit exercice.

Les modalités des tests de pertes de valeurs sont détaillées dans la note 21-4.

21.2 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

En application de la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement, découlant de l'application des résultats de la recherche, sont immobilisés dans la mesure où le Groupe peut démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique à mener à bien le projet de développement à son terme ;
- que l'actif générera des avantages économiques futurs ; et
- que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont inscrits à l'actif et sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement et d'acquisition des logiciels informatiques ainsi que des brevets et licences. Ces dépenses sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée.

Il est à noter qu'il ne figure pas dans les actifs du Groupe d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Amortissements

	Durée	Mode
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Droits fongibles (Brevets)	20 ans	Linéaire
Logiciels et Autres immobilisations incorporelles	3 ans	Linéaire

21.3 Variation des goodwills et autres immobilisations incorporelles

	Écarts d'acquisition	Frais de développement (générés en interne)	Droits fongibles	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Valeur brute					
À l'ouverture de l'exercice	59 405	2 094	1 134	9 953	72 585
Augmentations	-	435	6	1 223	1 664
Diminutions	-	-	(2)	(31)	(32)
Variations de change	918	16	-	114	1 048
Autres mouvements	-	-	-	2	2
Changements de périmètre	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	60 322	2 546	1 138	11 260	75 267
Amortissements et pertes de valeur					
À l'ouverture de l'exercice	21 909	1 101	335	4 200	27 545
Augmentations	-	329	16	740	1 080
Diminutions	-	-	-	(30)	(30)
Variations de change	373	5	-	20	398
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Changements de périmètre	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	22 283	1 435	351	4 930	28 998
Valeur nette à la clôture de l'exercice	38 040	1 111	787	6 331	46 269

Les frais de développement concernent des dépenses générées en interne sur des projets éligibles.

Les droits fongibles représentent des brevets internationaux et des modèles de produits développés par les sociétés du Groupe.

21.4 Perte de valeur des goodwills

Principes

Lorsqu'il existe un indice que la valeur recouvrable d'un actif pourrait être inférieure à sa valeur nette comptable, alors la valeur recouvrable de l'actif est évaluée, et le cas échéant, une perte de valeur est constatée.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour déterminer la juste valeur des UGT du Groupe, DELFINGEN Industry utilise la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT.

Pour ce test, les actifs sont regroupés en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Selon les dispositions de la norme IFRS 8, les UGT définies par le Groupe ne revêtent pas une taille supérieure à un secteur opérationnel.

Le Groupe a retenu pour la définition des UGT, le regroupement stratégique des Business Unit (BU) au sein de ses quatre secteurs opérationnels : Automobiles Amériques (Amérique du Nord, Centrale et du Sud), EA (Europe et Afrique), Asie (Asie) et Marché Industriel.

Le secteur opérationnel Automobile EA regroupe les BU suivantes :

- BU Protection des faisceaux et Transfert de fluides EA (UGT 1) ;
- BU Assemblage et services logistiques/Injection (UGT 2) ;
- BU Assemblage de faisceaux (UGT 3) ;
- BU Protection Textile Allemagne (UGT 10).

Le secteur opérationnel Automobile Amériques regroupe les BU suivantes :

- BU Protection des faisceaux Amériques (UGT 4) ;
- BU Transfert de fluides Amériques (UGT 5).

Le secteur opérationnel Asie regroupe les BU suivantes :

- BU Protection des faisceaux et Transfert de fluides Filipinas (UGT 6) ;
- BU Chine (UGT 7) ;
- BU Inde (UGT 8).

Le secteur opérationnel Marché Industriel regroupe les BU suivantes :

- BU Machines et équipement électriques (UGT 9) ;
- BU Textiles Techniques Allemagne (UGT 11) ;
- BU Tubes de protection DROSSBACH (UGT 12).

Les tests de dépréciation ont été effectués selon les règles suivantes :

- les goodwills ont été ventilés entre les différentes UGT ;
- les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an ;
- la valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux de trésorerie nets, actualisés, après impôts, établis à partir d'un plan d'activité à 4 ans arrêté par la Direction du Groupe ;
- les taux d'actualisations sont fournis par un prestataire externe.

Les pertes de valeurs enregistrées au titre des goodwills sont irréversibles.

Tests de dépréciation au 31 décembre 2019

Les tests de dépréciation pratiqués au 31 décembre 2019, au niveau de chacune des UGT, n'ont conduit à aucune dépréciation.

La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie après impôts issus de la construction budgétaire et des plans moyen terme propres à chacune d'entre elles, approuvés par le Conseil d'administration, en intégrant une composante retour sur investissement attendu par les actionnaires et une composante coût du financement externe. Les flux de trésorerie sont projetés sur 4 ans.

Ce plan est en accord avec les dispositions d'IAS 36.44. Le calcul de la valeur d'utilité exclut :

- les entrées ou sorties de flux de trésorerie futurs devant résulter d'une restructuration future dans laquelle l'entreprise n'est pas encore engagée - par exemple, les réductions de coûts de personnel. Concernant les restructurations, seules sont prises en compte dans les flux de trésorerie celles dans lesquelles l'entité est engagée au sens de la norme IAS 37 ;
- les dépenses d'investissement futures qui amélioreront ou accroîtront la performance de l'actif.

Les principales hypothèses affectant la valeur d'utilité sont le niveau de marge opérationnelle retenue dans les flux futurs de trésorerie et le coût moyen pondéré du capital.

Les hypothèses de volumes reprises dans le plan moyen terme sont ajustées avec les dernières hypothèses issues de sources externes. Les prévisions de trésorerie intègrent également l'impact sur les coûts du plan d'excellence opérationnelle. L'extrapolation des prévisions de trésorerie au-delà de la dernière année du plan moyen terme (2023) est déterminée en appliquant un taux de croissance de la zone géographique concernée.

Concernant le coût moyen pondéré du capital à utiliser pour actualiser les flux de trésorerie futurs, sa détermination s'appuie sur une analyse effectuée par un expert indépendant. Le coût moyen utilisé comme taux pour actualiser les flux futurs a été fixé à 10,44 % en 2019 (10,54 % en 2018), intégrant une prime de risque de marché de l'ordre de 7,84 %, un « beta* » sans levier de la dette de 0,96 % et un taux additionnel lié à l'effet taille de 4,00 % (contre une prime de risque de marché de 7,69 % en 2018, un « beta* » sans levier de la dette de 0,88 % et un taux additionnel lié à l'effet de taille de 4,00 %).

La prime de risque de l'activité intègre un spread de 1,39 % en Inde, de 1,68 % au Portugal, de -0,49 % aux Etats-Unis et Allemagne, lié à la situation financière propre de chaque pays.

*Le beta mesure le risque non diversifiable qui exprime la volatilité des actions des entreprises cotées travaillant dans le même secteur d'activité « Auto-parts »

A partir de l'exercice de 2019, le Groupe a décidé d'utiliser des taux d'actualisation différenciés en fonction du marché.

	Marché Automobile					
	Philippines	Amériques	EASA		Inde	Allemagne
	Protection et Transfert	Protection	Protection et Transfert	Assemblage	Protection	Protection
Valeur brute comptable des goodwill	233	36 715	3 075	882	3 879	2 045
Valeur nette comptable des goodwill	233	17 102	1 570	882	3 879	2 045
Méthode utilisée	valeur d'utilité					
Paramètres du modèle :						
Taux de croissance sur 4 ans	suivant Budget 2020 et plan MT 2021/2023					
Taux de croissance sur valeur terminale	6,50 %	1,60 %	1,40 %	1,45 %	6,80 %	1,15 %
Taux d'actualisation	11,83 %	9,95 %	10,44 %	12,12 %	11,83 %	9,95 %
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	0	0	0	0	0	0
Variation du taux d'actualisation amenant à une dépréciation	+32,6 points	+23,4 points	+26,0 points	+7,6 points	+8,1 points	+8,8 points
Variation du taux d'EBITDA* amenant à une dépréciation	-19,7 points	-15,0 points	-9,8 points	-3,3 points	-8,5 points	-7,1 points
Variation des investissements annuels amenant à une dépréciation	11,9 M€	56,0 M€	14,7 M€	0,7 M€	7,6 M€	4,7 M€

	Marché Industriel	
	États-Unis	
	Equipement Electrique	Tubes de Protection – Drossbach
Valeur brute comptable des goodwills	6 088	6 398
Valeur nette comptable des goodwills	5 931	6 398
Méthode utilisée	valeur d'utilité	
Paramètres du modèle :		
Taux de croissance sur 4 ans	suivant Budget 2020 et plan MT 2021/2023	
Taux de croissance sur valeur terminale	1,60 %	1,60 %
Taux d'actualisation	8,39 %	8,39 %
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	0	0
Variation du taux d'actualisation amenant à une dépréciation	+21,4 points	+17,8 points
Variation du taux d'EBITDA* amenant à une dépréciation	-15,8 points	-17,1 points
Variation des investissements annuels amenant à une dépréciation	11,2 M€	27,4 M€

Il est à noter que les UGT suivantes : transfert de fluides Amériques (UGT 5) et Chine (UGT 7), n'ont pas de goodwill associés et n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.

Également les BU Assemblage de faisceaux (UGT 3) et Textiles Techniques Allemagne (UGT 11) ne sont pas présentées en raison de la dépréciation totale des goodwills associés.

Note n° 22 Immobilisations corporelles

Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations.

Dès lors que des composants d'une immobilisation corporelle sont identifiables, ils sont immobilisés en tant qu'immobilisation corporelle distincte.

Cette valeur brute intègre les actifs éligibles à la norme IFRS 16.

Coûts ultérieurs

S'il s'agit du remplacement d'un composant ou d'une dépense qui concourt à une prolongation significative de la durée de vie de l'immobilisation, le coût est enregistré à l'actif.

Dans le cas de dépenses de maintenance, d'entretien et de réparation courante participant à la bonne utilisation de l'immobilisation, le coût est enregistré en charges.

Amortissements

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

	Durée	Mode
Agencements, aménagements terrains et constructions	8 à 10 ans	Linéaire
Constructions	Gros Œuvres	30 ans
	Lots techniques	20 ans
	Second œuvre	15 ans
Matériel et outillage	5 à 12 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier/matériel de bureau/informatique	10 ans/3 ans	Linéaire

Variation des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel, outillage	Autres immob. corporelles	Immob. corporelles en cours	Avances et acomptes versés sur commande	TOTAL
Valeur brute							
À l'ouverture de l'exercice	1 302	16 591	73 014	9 551	2 703	142	103 304
Augmentations	-	456	4 484	829	3 539	163	9 472
Diminutions	(182)	(1 308)	(374)	(223)	(188)	-	(2 275)
Variations de change	4	175	500	125	(6)	-	798
Autres mouvements	-	72	4 245	(741)	(3 207)	(158)	210
1 ^{ère} application IFRS 16	-	19 926	27	1 127	-	-	21 080
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	1 124	35 912	81 896	10 668	2 842	147	132 589

Amortissements et pertes de valeur

À l'ouverture de l'exercice	168	9 243	45 853	6 311	232	-	61 807
Augmentations	8	772	4 854	745	-	-	6 378
Diminutions	(97)	(1 208)	(292)	(173)	(1)	-	(1 771)
Variations de change	-	70	331	93	-	-	495
Autres mouvements	-	(377)	(83)	(529)	-	-	(989)
1 ^{ère} application IFRS 16	-	3 034	6	305	-	-	3 345
Changements de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
À la clôture de l'exercice	79	11 535	50 669	6 752	231	-	69 265
Valeur nette à la clôture de l'exercice	1 045	24 377	31 227	3 916	2 612	147	63 324

L'augmentation des installations techniques, matériels et outillages concerne essentiellement les sites :

- DE-Marktrodach : 1,7 M€ ;
- MX-Celaya : 1,4 M€ ;
- FR-Anteuil : 0,7 M€.

Les autres mouvements correspondent essentiellement au reclassement des immobilisations en cours et au reclassement entre stocks et immobilisations pour des machines développées en interne mais destinées à être immobilisées

Note n° 23 Dotations et reprises sur amortissements et provisions sur actifs incorporels et corporels

	2019	2018	2017
Dotations aux provisions pour immobilisations incorporelles	-	-	-
Dotations aux provisions pour immobilisations corporelles	(95)	(113)	(80)
Reprises pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-
Reprises pour dépréciation des immobilisations corporelles	20	30	39
Total Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur	(75)	(83)	(41)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(1 085)	(745)	(787)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(11 284)	(5 794)	(5 280)
Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles	-	-	-
Reprises sur amortissements des immobilisations corporelles	-	-	10
Total Dotations nettes aux amortissements	(12 369)	(6 540)	(6 057)

G. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Note n° 24 Contrats de location

Le montant des paiements minimaux futurs non résiliables au titre des contrats de location simples, permet de connaître la charge annuelle des locations immobilières sans tenir compte d'un taux d'actualisation et non retraités selon la norme IFRS 16.

Répartition des paiements minimaux futurs non - résiliables au titre des contrats de location simple

Le montant des paiements minimaux futurs non résiliables au titre des contrats de location simple est réparti selon les échéances suivantes :

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Paiements minimaux futurs	320	0	0	320

Répartition des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location – financement

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Paiements minimaux futurs	371	974	-	1 346

H. Autres provisions et passifs éventuels

Note n° 25 Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources futures nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les risques et charges provisionnés au bilan consolidé sont tous nettement précisés quant à leur objet et rendus probables par des événements survenus ou en cours.

Les provisions ne font l'objet d'aucune actualisation.

25.1 Variation des provisions pour autres passifs

Les variations du poste « Provisions non courantes » se présentent ainsi :

	Litiges	Autres risques et charges	Total des provisions non courantes
À l'ouverture	-	449	449
Augmentation provisions existantes	-	417	417
Nouvelles provisions	-	-	-
Reprises non utilisées	-	-	-
Reprises utilisées	-	(175)	(175)
Variation de change	-	(6)	(6)
Autres mouvements	-	-	-
Changement de périmètre	-	-	-
À la clôture	-	686	686

Les provisions pour autres risques et charges concernent essentiellement des risques fiscaux pour 357 K€ et une provision de 250 K€ pour les coûts de fermeture de notre site en Turquie.

Au regard de l'implantation internationale, de flux intra-groupe importants et de son organisation avec une concentration sur les entités françaises des services dits « de groupe », les principales zones de risques identifiées au cours des vérifications fiscales concernent :

- la politique de prix de transfert ;
- la déductibilité du résultat imposable des prestations de service et management fees fournis par la société mère ;
- l'assujettissement aux retenues à la source et à la TVA des prestations de service fournies par des entités non-résidentes ;
- les transactions douanières.

La sensibilité de ces zones de risque a amené le Groupe à se faire accompagner pour recenser et réduire son exposition.

La direction financière, sur la base des lettres de notification reçues et/ou des relations avec les administrations concernées, estime que la meilleure appréciation du risque et de la situation du Groupe nécessite, dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, une provision de 686 K€.

25.2 Dotations et reprises sur provisions pour risques et charges

	2019	2018	2017
Dotations aux provisions pour risques et charges	(644)	(259)	(347)
Reprises sur provisions pour risques et charges	175	568	274
TOTAL DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES*	(469)	308	(73)

* Y compris dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel (cf. note n°17 de la présente annexe).

Note n° 26 Passifs éventuels

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des litiges survenus dans le cadre habituel de ses activités. Pour chacun des litiges connus, dans lesquels le Groupe est impliqué, il a été procédé à une revue à la date d'arrêté des comptes. Les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés (cf. note 25- 1).

Bien que l'issue de l'ensemble des procédures existantes ne soit pas prévisible, DELFINGEN Industry estime à ce jour qu'elles n'auront pas d'impact significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

I. Capitaux propres et résultat par action

Note n° 27 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Note n° 28 Capital social et primes

Le capital est composé de 2 443 944 actions de 1,54 € de valeur nominale. DELFINGEN Industry détient, au 31 décembre 2019, 37 430 titres d'autocontrôle ainsi que 2 479 titres via son contrat de liquidité.

En €	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserve légale	Total
Titres en fin d'exercice 2017	2 443 944	3 763 674	12 286 349	376 367	16 426 390
Titres en fin d'exercice 2018	2 443 944	3 763 674	12 286 349	376 367	16 426 390
Titres en fin d'exercice 2019	2 443 944	3 763 674	12 286 349	376 367	16 426 390

Suite à la conclusion de deux prêts entre deux partenaires bancaires et la société DELFINGEN Group, il a été donné en garantie auxdits partenaires bancaires 200 000 actions que DELFINGEN Group détient au capital de DELFINGEN Industry, pendant toute la durée des prêts.

Répartition du capital social de DELFINGEN Industry au 31 décembre 2019

DELFINGEN Group	60,69 %
Gérald STREIT	NS
Bernard STREIT	0,06 %
Françoise et Bernard STREIT	0,09 %
Divers (nominatifs et Famille STREIT)	8,25 %
Auto-détention	1,63 %
Public	29,28 %
Total	100,00 %

Note n° 29 Dividendes versés

Les dividendes versés aux actionnaires de la société mère au cours des trois derniers exercices se sont élevés à :

- 2017 : 1 400 K€ ;
- 2018 : 2 262 K€ ;
- 2019 : 1 370 K€.

Le Conseil d'administration propose, au titre des résultats de l'exercice 2019, de ne distribuer aucun dividende, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire COVID-19.

Note n° 30 Intérêts minoritaires

La rationalisation des intérêts minoritaires n'appelle pas de commentaires particuliers.

Note n° 31 Résultat net par action

Le résultat par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat de l'exercice part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors action d'autocontrôle) au cours de l'exercice.

Le résultat 2019 dilué par action est identique à celui avant dilution.

En €	2019	2018	2017
Résultat net, Part du Groupe	8 529 781	5 766 253	9 365 194
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 406 514	2 406 514	2 406 514
Nombre moyen pondéré d'actions émises	2 443 944	2 443 944	2 443 944
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	2 406 514	2 406 514	2 406 514
Résultat par action attribuable aux actionnaires			
De base	3,49	2,40	3,89
Dilué	3,49	2,40	3,89

J. Financement et instruments financiers

Note n° 32 Actifs et passifs financiers

32.1 Actifs financiers non courants

Sont classés dans cette catégorie principalement les dépôts et cautionnements versés dans le cadre de baux pour les locaux dont le Groupe n'est pas propriétaire, les titres non consolidés ainsi que les cautions versées en garantie de prêts bancaires.

Les autres actifs financiers non courants comprennent des titres non consolidés pour 830 K€ de valeur brute et 780 K€ de valeur nette, ainsi que des cautions sur la France de 120 K€ en garantie du prêt OSEO, 168 K€ en garantie de l'emprunt obligataire du GIAC et 300 K€ en garantie des prêts Bpifrance.

32.2 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE) et retraités des coûts de transaction attribuables.

La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat et étalée sur la durée des passifs financiers.

32.3 Ventilation des actifs et passifs par catégorie d'instruments financiers

	Ventilation par catégorie d'instruments financiers					
	Total à la clôture	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	2 388	-	-	2 388	-	-
Clients	37 321	-	-	37 321	-	-
Autres débiteurs (hors impôts courants)	12 097	-	-	12 097	-	-
Équivalents de trésorerie	97	97	-	-	-	-
Trésorerie	12 873	12 873	-	-	-	-
ACTIFS	64 776	12 971	-	51 805	-	-
Dettes financières	82 398	-	-	-	82 398	-
Autres passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs	19 951	-	-	19 951	-	-
Autres passifs courants	16 428	-	-	16 428	-	-
PASSIFS	118 778	-	-	36 380	82 398	-

Note n° 33 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisses, les comptes courants bancaires ainsi que les OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous ces éléments sont évalués à leur juste valeur, les éventuels ajustements sont enregistrés en résultat.

33.1 Décomposition du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019	2018	2017
Valeurs mobilières de placement	100	-	-
Disponibilités	12 873	9 039	8 532
TOTAL BRUT	12 973	9 039	8 532
Provisions	(3)	-	-
TOTAL NET	12 971	9 039	8 532

33.2 Trésorerie présentée dans l'état de variation des flux de trésorerie

	2019	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 971	9 039	8 532
Concours bancaires courants	(9 409)	(10 766)	(6 473)
TRESORERIE PRESENTEE DANS L'ETAT DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE	3 562	(1 727)	2 059

Note n° 34 Endettement financier

34.1 Dettes financières courantes et non courantes

Les contrats de financement bancaire mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière consolidée soit au niveau du Groupe DELFINGEN, soit au niveau de la région Amériques pour les prêts de DELFINGEN US-Holding. Ces « covenants financiers » sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs. Leur respect s'apprécie à chaque clôture annuelle et/ou semestrielle pour les prêts en France et chaque trimestre pour les prêts aux États-Unis.

Le non-respect de ces ratios autorise l'organisme prêteur à prononcer l'exigibilité (totale ou partielle) du financement concerné.

A la date de clôture des comptes, DELFINGEN Industry respecte tous les covenants.

34.2 Endettement financier net

L'endettement financier net est défini de la manière suivante : il comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et les découverts bancaires, diminués des prêts et autres actifs financiers à long terme et de la trésorerie et équivalent de trésorerie.

Les dettes financières à moins d'un an intègrent des découverts et concours bancaires courants renouvelables pour un montant de 9 409 K€.

34.3 Ratio de Gearing

	2019	2018	2017
Endettement financier net	69 428	55 176	51 032
Total Capitaux Propres	76 054	68 012	62 539
Ratio de Gearing	91,3%	81,1 %	81,6 %

34.4 Ventilation par nature

	2019	2018	2017
Part non courante			
Emprunts obligataires	18 508	18 920	20 146
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 639	23 522	19 295
Retraitement des crédits baux	1 171	716	260
Retraitement IFRS 16	13 744	-	-
Emprunts et dettes diverses	-	-	-
Sous-total dettes financières non courantes	58 063	43 157	39 701
Part courante			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 583	10 088	13 048
Soldes créditeurs de banque	9 409	10 766	6 473
Intérêts courus sur emprunts	57	44	84
Retraitement des crédits baux	177	177	258
Retraitement IFRS 16	4 110	-	-
Emprunts et dettes diverses	-	-	-
Sous-total dettes financières courantes	24 336	21 075	19 863
Total dettes financières	82 399	64 232	59 564

Les soldes créditeurs de banques correspondent à la partie utilisée des lignes de crédit bancaires court terme.

La variation des passifs inclus dans les activités de financement s'explique comme suit :

Solde à l'ouverture	64 232
Émissions d'emprunts	12 362
Remboursement d'emprunts	(11 653)
Variation découlant de l'obtention ou de la perte de contrôle de filiales ou d'autres entreprises	-
Effet de variation des cours des devises étrangères	79
Variation des justes valeurs	455
Mise en place IFRS 16 au 1 ^{er} janvier 2019	17 854
Autres - dont variation des soldes créditeurs de banque	(929)
Solde à la clôture	82 399

34.5 Ventilation par échéance (hors IFRS 16)

Ventilation par échéance des dettes financières non courantes

	Total	2021	2022	2023	2024	> 5 ans
Dettes financières*	44 325	9 266	13 541	4 742	14 366	2 410

* y compris dettes de crédit-bail, rentes viagères et autres dettes financières

Ventilation par échéance des dettes financières à plus d'un an à l'origine, souscrites auprès des établissements de crédit

Date souscription	Total	2020	2021	2022	2023	2024	Au-delà
Antérieur 2019	42 537	8 690	6 887	11 353	2 587	12 299	722
2019	11 194	1 893	1 939	1 949	1 955	1 881	1 576
TOTAL	53 731	10 583	8 825	13 302	4 543	14 180	2 298

La maturité de la dette passe de 3,01 à 2,68 après l'obtention des nouveaux financements en 2019 :

- une tranche de 10 M€ amortissable sur 6 ans par échéance constante dans le cadre de la convention de crédit Sénior signée avec les banques françaises en vue de financer les investissements opérationnels ;
- un nouveau prêt en juin 2019 auprès de la Huntington National Bank (USA) de 0,9 M\$ amortissable sur 5 ans ;
- un nouveau prêt en décembre 2019 auprès de la Huntington National Bank (USA) de 1,4 M\$ amortissable sur 5 ans.

34.6 Ventilation par devise

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit est libellé en euros (48,8 M€) ou en dollars (5,0 M€) pour les sociétés américaines.

34.7 Ventilation par nature de taux

Le tableau ci-après recense les encours les plus significatifs des crédits moyens termes, répartis en taux fixes et taux variables (en millions d'euros).

Nature du crédit	Taux fixe	Taux variable	Montant global des lignes	Capital restant dû au 31/12/19	Échéances	Existence ou non de couvertures
Crédit classique		E3M + marge	5,0	0,3	2020	Couverture de Taux
		E3M + marge	7,5	1,9	2021	Couverture de Taux
		E3M + marge	7,5	3,4	2022	Couverture de Taux
		E3M + marge	3,0	2,0	2021	
		E3M + marge	10,0	7,7	2024	
		E3M + marge	10,0	9,1	2025	
		E3M + marge	0,3	0,2	2027	
	T.Fixe		0,4	0,1	2021	
	T.Fixe		1,4	0,9	2026	
	T.Fixe		1,1	0,7	2027	
Contrat de Développement Participatif	2,68 %		2,4	0,1	2020	Gage espèces
Emprunt Obligataire	4,70 %		7,5	7,4	2022	
Emprunt Obligataire	3,90 %		10,0	9,9	2024	
Contrat de Prêt pour l'Innovation	0,00 %		0,2	0,04	2020	

Contrat de Prêt pour l'Innovation	0,00 %	0,7	0,7	2026	
Contrat de Prêt pour l'Innovation	0,00 %	0,1	0,1	2026	
Prêt Export	3,30 %	2,0	0,6	2021	Gage espèces
Prêt d'Avenir	4,86 %	4,0	2,6	2024	Gage espèces
Contrat d'Émission d'Obligations	E3M + marge	2,4	1,2	2022	
Crédit classique	Libor USD 1M+marge	3,1	2,1	2022	
Crédit classique	Libor USD 1M+marge	1,0	0,8	2023	
Crédit classique	Libor USD 1M+marge	0,8	0,7	2024	
Crédit classique	Libor USD 1M+marge	1,2	1,2	2025	
TOTAL			53,7		

Afin de gérer le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêts sur les emprunts à taux variables, le Groupe a conclu des contrats de CAP et CAP+FLOOR de taux d'intérêts dont les caractéristiques sont décrites dans la note 35 - 3.

Note n° 35 Gestion des risques financiers

35.1 Liquidités

Positions de liquidité

Au 31 décembre 2019, DELFINGEN Industry dispose d'une trésorerie nette positive de 3 562 K€ (- 1 727 K€ au 31 décembre 2018).

Les sources supplémentaires d'accès à la liquidité en 2019 sont les suivantes :

- des lignes de crédit bancaire court terme pour un total de 15 637 K€, utilisées à hauteur de 8 850 K€ ;
- des lignes de crédit bancaire court terme classique pour un total de 1 314 K€, utilisées à hauteur de 558 K€ ;
- une ligne de crédit bancaire moyen terme pour un total de 4 451 K€, non utilisée.

Conventions d'affacturage

Se reporter à la note 15 - 2 de la présente annexe.

Prêts à l'entité DELFINGEN US-Holding

Huntington National Bank a confirmé son soutien à DELFINGEN US-Holding, au travers de l'octroi de 2 contrats de prêt d'équipement moyen terme pour 2 038 K\$ (1 959 K€).

Du fait du support de DELFINGEN Industry par la politique de gestion de la liquidité au niveau Groupe (centralisation de la trésorerie), l'exposition au risque de liquidité au niveau de DELFINGEN US-Holding est limitée.

Covenants

	2019
Endettement financier lié à covenants A	43 723
Endettement financier lié à covenants B	4 958
Endettement financier non lié à des covenants	5 050
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	53 731

L'ensemble des prêts et lignes de crédit, soumis à covenants, fait l'objet d'une clause de remboursement anticipé liée :

Pour les covenants A (calculés sur les données consolidées du Groupe) :

- Au ratio d'EFN*/EBITDA* courant qui doit être inférieur à 3 ;
- Au ratio d'EFN*/Fonds propres qui doit être inférieur à 1.

Pour les covenants B (calculés sur les données consolidées au niveau de DELFINGEN US-Holding) :

- Au ratio d'EBITDA* (retraité des dividendes)/(service de la dette + impôt sur les sociétés payé + investissements non financés) qui doit être supérieur à 1,1 au 31 décembre 2019 ;
- Au ratio de Dettes (retraitées de la dette subordonnée)/EBITDA* qui ne doit pas être supérieur à 2,5.

À la date de clôture des comptes, DELFINGEN Industry respecte tous les ratios.

35.2 Gestion des risques de change

Les couvertures de change concernent essentiellement les risques sur des avances et/ou prêts accordés aux filiales de DELFINGEN Industry ainsi que sur les flux de trésorerie entre la société DELFINGEN Industry et ses filiales américaines et asiatiques.

Au 31 décembre 2019, aucune couverture de change n'était souscrite.

L'exposition nette du Groupe se concentre principalement sur le dollar (hors devise fonctionnelle des entités). Au 31 décembre 2019, les créances nettes en dollars étaient de 17,4 M\$ dont 13,1 M\$ à moins d'un an.

Sensibilité aux variations du dollar

Impact de la variation du dollar sur la base des comptes 2019

	USD
Hypothèse de variation par rapport à l'euro	10 %
Impact sur le résultat avant impôt	673 K€
Impact sur les capitaux propres	6 470 K€

35.3 Gestion des risques de taux financiers

Ces couvertures concernent les risques d'évolution des taux financiers sur des emprunts moyen terme de la société DELFINGEN Industry.

Taux	1 ^{re} échéance	Dernière échéance	Milliers d'euros au 31/12/19
Cap de Taux Plafond 0 % Euribor 3 mois	31/03/2018	31/03/2021	789
Cap de Taux Plafond 0 % Euribor 3 mois	31/03/2018	31/03/2020	125
Cap de Taux Plafond 0 % Euribor 3 mois	31/03/2018	31/03/2021	1 875
Cap de Taux Plafond 1,25 % Libor USD 3 mois	30/06/2017	30/06/2020	190
Cap de Taux Plafond 1,25 % Libor USD 3 mois	30/06/2017	30/06/2020	190

A noter que les intérêts attachés aux dettes auprès des établissements de crédit sont majoritairement indexés sur l'Euribor 3 mois ou sur le Libor 1 mois ; seuls 23,0 M€ sont en taux fixes.

À noter également qu'une variation de + ou - 0,5 point des taux d'intérêt aurait un impact de + ou - 409 K€ sur les charges d'intérêts financiers de l'exercice.

35.4 Contreparties

Dans le cadre de ses opérations d'accès aux financements, DELFINGEN Industry est exposé au risque de contrepartie. Toutefois ce risque est limité du fait que ces opérations de financement sont réalisées avec une dizaine d'intervenants :

- en France : Banque Populaire de Franche-Comté, Crédit Agricole de Franche-Comté, BECM, CIC-Est, Société Générale, Bpifrance/OSEO, Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, ainsi que le Fonds Micado, le GIAC et Tikehau Investment Management ;
- aux États-Unis : Huntington National Bank ;
- en Allemagne : Kulmbacher Bank.

Note n° 36 Produits et charges financiers

36.1 Autres produits et charges financiers

	2019	2018	2017
Gains de change	1 100	3 520	2 964
Autres produits financiers	70	109	101
Reprises sur provisions et amortissements financiers	-	3	-
TOTAL AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 170	3 632	3 066
Dotations aux provisions et amortissements financiers	(3)	-	-
Pertes de change	(1 915)	(3 910)	(5 524)
Autres charges financières*	(40)	(61)	(17)
TOTAL AUTRES CHARGES FINANCIERES	(1 959)	(3 971)	(5 541)

* La rubrique « Autres charges financières » a été corrigée pour l'exercice 2017 (- 467 K€) suite à un reclassement des charges liées au retraitement du TIE (taux d'intérêt effectif).

Au 31 décembre 2019, les états financiers consolidés enregistrent un solde d'écart de change négatif de - 0,8 M€.

36.2 Coût de l'endettement financier brut

	2019	2018	2017
Charges d'intérêts financiers*	2 991	2 866	2 534
Coût de l'endettement brut	2 991	2 866	2 534

* Montant corrigé pour l'exercice 2017 (+ 467 K€) suite à un reclassement des charges liées au retraitement du TIE (taux d'intérêt effectif).

Le coût moyen de l'endettement financier brut (hors couverture des taux) est de 3,7 %. Il était de 4,4 % en 2018 après reclassement des charges liées au retraitement du TIE.

Note n° 37 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Les engagements hors bilan (covenants) liés au financement du Groupe sont détaillés dans la note 35 - 1 de la présente annexe sur la gestion du risque de liquidité.

37.1 Avals, engagements et cautions donnés

Ce poste se répartit de la manière suivante :

	2019	2018	2017
Nantissements et hypothèques	6 383	5 560	10 489
Cautions	1 484	1 583	1 826
TOTAL	7 867	7 142	12 315

37.2 Avals, engagements et cautions reçus

Ce poste se répartit de la manière suivante :

	2019	2018	2017
Ouverture de crédit non tirée	4 451	4 367	6 254
Autorisations facilités caisse	7 542	8 669	5 539
Cautions et autres	1 263	1 830	2 153
TOTAL	13 256	14 867	13 952

La caution de 1 263 K€ est une caution solidaire donnée par DELFINGEN Group en garantie de l'emprunt du GIAC.

K. Impôts courants et différés

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impôts différés.

L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales et intègre les éventuels ajustements au titre des exercices précédents.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur figurant dans les états financiers consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables.

Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les perspectives de récupération des impôts différés sont revues périodiquement par entité fiscale. Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où ils existent des impôts différés passifs d'un montant au moins équivalent ou lorsqu'un bénéfice imposable futur est probable à court ou moyen terme.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La loi de Finance pour 2019 a supprimé le CICE et l'a remplacé par un allègement de cotisations patronales. Il a été comptabilisé en diminution des charges de personnel :

- (242 K€) en 2018 ;
- (282 K€) en 2017.

Aux États-Unis, la loi de Finance pour 2018 a instauré une baisse du taux d'impôts sur les sociétés qui passe de 34 % à 21 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'impact de cette mesure a été constaté sur l'exercice de 2017 par une réduction des impôts différés passifs de 2,3 M\$.

Note n° 38 Charge d'impôt

38.1 Ventilation de la charge d'impôt

L'imposition de la période se présente ainsi :

	2019	2018	2017
Impôts exigibles	2 820	2 336	2 367
Impôts différés	252	191	(2 135)
TOTAL	3 072	2 527	231

38.2 Analyse de la charge d'impôt

	Total	Pourcentage
Résultat avant impôt	11 600	-
Impôt théorique	3 248	28,0 %
Impôt sociétés sur différences permanentes	1 650	14,2 %
Impôt sociétés sur différences temporelles non comptabilisées	-	-
Changement de taux	13	0,1 %
Écart taux local/taux français	(1 667)	(14,4 %)
Crédit d'impôt, régularisation d'impôt et/ou impôt forfaitaire	(143)	(1,2 %)
Non activation de déficits reportables	261	2,2 %
Imputation des pertes antérieures et régul s/activation des déficits	(293)	(2,6 %)
Autres	3	0,0 %
Impôt sociétés effectif	3 072	26,5 %

Les écarts liés aux différences de taux d'impôt appliqués dans les filiales et le taux d'impôt de la société mère (1,667 K€) concernent principalement :

- les États-Unis : - 530 K€ ;
- le Maroc : - 269 K€ ;
- la Roumanie : - 207 K€ ;
- les Philippines : - 194 K€ ;
- l'Allemagne : - 190 K€ ;
- Singapour : - 187 K€.

Note n° 39 Impôts différés

	2019		2018		Variation des impôts différés	Dont OCI*	Dont variation change	Dont impact résultat
	Base	Impôt	Base	Impôt				
Retraitement plus ou moins-values de cessions internes	1 068	332	1 100	327	6		(1)	6
Retraitement des marges en stocks	1 211	273	1 005	214	60		2	58
Homogénéisation des amortissements et dépréciation des immobilisations	1 333	318	686	179	139		2	138
Déficits fiscaux reportables	1 857	485	2 712	724	(239)		(2)	(204)
Provision pour retraite	1 895	441	1 429	323	118	79	1	39
Autres actifs d'impôts différés	3 887	900	2 760	632	268		9	259
Impôts différés actifs	11 252	2 749	9 694	2 398	351	79	11	297
Homogénéisation des amortissements et dépréciation des immobilisations	5 736	1 125	6 274	1 258	(142)		20	(159)
Retraitement crédit-bail	570	159	559	156	3			3
Retraitement intérêts d'emprunts selon le TIE	99	28	216	61	(33)			(33)
Provision Goodwill	12 559	2 656	11 891	2 520	136		47	100
Elimination des provisions intra-Groupes déductibles fiscalement	614	172	808	226	(54)			(54)
Changement périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs d'impôts différés	13 203	2 889	10 134	2 197	700		41	677
Impôts différés passifs	32 782	7 029	29 882	6 418	610		108	535
Impôts différés nets	21 530	4 280	20 189	4 020	260		97	238

*OCI : Other comprehensive income (Autres éléments du résultat global)

Le stock de déficits reportables sur l'ensemble des sociétés du Groupe s'élève à 8 895 K€ au 31 décembre 2019. Seuls 1 857 K€ ont été activés par mesure de prudence. Ces déficits concernent principalement :

- l'intégration fiscale de DELFINGEN Industry et DELFINGEN FR-Anteuil et correspondent en totalité à des provisions intra-groupes (hors intégration fiscale) déductibles fiscalement au 31 décembre 2019 ;
- le report déficitaire des sociétés indiennes car il a été généré par des coûts de restructuration sur les 4 dernières années, suite à la relocalisation des outils de production sur la nouvelle usine de Pune. Les 2 sites sont en phase de croissance, ce qui permettra l'absorption de ce déficit dans les années à venir.

Les autres passifs d'impôts différés concernent essentiellement :

- le montant présenté en 2017 en changement de périmètre suite à l'acquisition du Groupe Drossbach : 4 069 K€
- l'activation R&D et stocks études aux US : 1 674 K€
- la réévaluation des immobilisations : 3 886 K€

La provision des goodwills correspond à l'amortissement fiscal des goodwills, constatée sur DELFINGEN US-Holding (12 559 K€).

Note n° 40 Périmètre de l'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été signée entre DELFINGEN Industry, société mère et la société DELFINGEN FR-Anteuil.

De même, une convention d'intégration fiscale a été signée entre DELFINGEN Industry et la société DELFINGEN FR-Anteuil SAS à effet au 1^{er} janvier 2015.

DELFINGEN Industry, société mère, bénéficie du report d'imposition résultant de l'application de la convention d'intégration fiscale.

L. Autres informations relatives à l'état de variation des flux de trésorerie

Note n° 41 Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier net (CAFICE)

	2019	2018	2017
CAFICE*	26 849	17 166	18 280
dont : Résultat net	8 528	5 650	9 335
Dotations amortissements & provisions	12 892	6 309	6 168
Plus (moins) value de cession d'immobilisation	(635)	(186)	56
Intérêts financiers versés*	2 991	2 865	2 532
Impôts	3 072	2 527	231

* Montant corrigé pour l'exercice 2017 (+ 467 K€) suite à un reclassement des charges liées au retraitement du TIE (taux d'intérêt effectif).

Note n° 42 Cash-flow libre

	2019	2018	2017
CAFICE*	26 849	17 166	18 280
Variation du BFR	(755)	(4 217)	(6 716)
Impôts versés	(2 230)	(2 757)	(2 988)
Cash-flow libre (avant Investissements)*	23 865	10 193	8 576
Investissements (nets des cessions d'immobilisations)	(10 142)	(8 418)	(8 544)
Cash-flow libre net (après Investissements)*	13 722	1 775	32

* Montant corrigé pour l'exercice 2017 (+ 467 K€) suite à un reclassement des charges liées au retraitement du TIE (taux d'intérêt effectif).

M. Informations diverses

Note n° 43 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires versés au cours de l'exercice 2019 aux deux Commissaires aux comptes de la société-mère DELFINGEN Industry pour procéder à l'audit des comptes annuels et des états financiers consolidés sont les suivants :

	EXCO P2B AUDIT				AUDITIS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▪ Émetteur	92,8	78,4	82 %	80 %	92,8	78,4	82 %	80 %
▪ Filiales intégrées globalement	20,3	20,0	18 %	20 %	20,3	20,0	18 %	20 %
Services autres que la certification des comptes								
▪ Émetteur								
▪ Filiales intégrées globalement								
Sous-total	113,2	98,4	100 %	100 %	113,2	98,4	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
▪ Juridique, fiscal, social								
▪ Autres (à préciser si >10 % des honoraires d'audit)								
▪ Sous-total								
TOTAL	113,2	98,4	100 %	100 %	113,2	98,4	100 %	100 %

L'audit des comptes des différentes filiales du Groupe par des cabinets d'audit locaux ou internationaux a généré le versement des honoraires pour un montant de 470 K€.

N. Transactions avec les parties liées

Conformément à la norme IAS 24 révisée, les transactions avec DELFINGEN Group, société mère du Groupe et les autres filiales de DELFINGEN Industry sont considérées comme des transactions avec des parties liées.

Total parties liées	2019	2018	2017
Comptes clients	21	24	32
Comptes courants débiteurs	-	-	-
Dettes financières diverses	-	-	-
Comptes fournisseurs	361	495	341
Comptes courants créditeurs	-	-	-
Produits d'exploitation (Refacturations)	114	470	151
Charges d'exploitation (Management Fees et autres)	(2 634)	(2 439)	(2 544)
Produits et charges financiers	-	-	-

La société DELFINGEN Group héberge les membres du Comité Exécutif dont les prestations sont refacturées à DELFINGEN Industry sur la base du « Cost + » incluant une marge de 5 % sur la masse salariale.

O. Événements postérieurs à la clôture

Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les effets sur l'activité. Le Groupe DELFINGEN met en place les mesures appropriées pour préserver la santé de ses collaborateurs et pour répondre aux besoins de ses clients. L'impact potentiel à venir du fait de la pandémie reste hypothétique au regard de la situation actuelle et aura des conséquences significatives sur l'activité de l'année 2020 du Groupe DELFINGEN.

Depuis la clôture au 31 décembre 2019, il n'est intervenu aucun autre événement marquant qui affecterait à ce stade la performance financière ou commerciale du Groupe.

Le groupe DELFINGEN considère qu'à ce stade la solidité de son bilan lui permet d'assurer sa continuité d'exploitation.

7.1.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société « DELFINGEN INDUSTRY » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par les conseils d'administration les 27 mars et 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à ces dates dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 paragraphe 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les impacts de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

La direction de DELFINGEN INDUSTRY est amenée à retenir des jugements et estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs, les provisions et les impôts différés, exposées dans les notes 21, 25 et du paragraphe K de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, revu par sondages les calculs effectués par la société, examiné la documentation disponible et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 21 aux états financiers.

Concernant les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, nous avons :

- examiné, par sondages, les flux futurs de trésorerie retenus, au regard des données budgétaires validées par le Conseil d'Administration, des résultats historiques ainsi que du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le groupe ;
- vérifié, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la direction ;
- évalué si les informations données dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés, notamment en ce qui concerne les hypothèses clés et les analyses de sensibilité réalisées, sont présentées de manière adéquate.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, arrêté le 27 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et font l'objet d'un rapport par un Organisme Tiers Indépendant.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Dijon, le 27 avril 2020

Montbéliard, le 27 avril 2020

AUDITIS

EXCO P2B AUDIT

Philippe DANDON
Associé

Pierre BURNEL
Associé

7.2 Comptes sociaux

Informations générales

La société DELFINGEN Industry est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé : Rue Emile Streit – 25340 Anteuil, France.

Les états financiers au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par les Conseils d'administration du 27 mars 2020 et du 27 avril 2020 et seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

La société est cotée sur Euronext Growth Paris.

Sauf indications contraires, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Les termes suivis d'un* sont définis dans le glossaire.

7.2.1 Compte de résultat

	2019	2018	2017	Notes
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue services France	2 301	2 227	2 143	
Export	15 663	16 720	14 389	
Chiffre d'affaires net	17 964	18 947	16 523	C
Subventions d'exploitation	(1)	4	1	
Production immobilisée	298	214	171	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	24	78	173	
Autres produits	82	108	1	
Total produits d'exploitation (I)	18 366	19 350	16 869	
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	10 282	8 944	8 808	
Impôts, taxes et versements assimilés	255	457	359	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	736	771	678	
Dotations aux provisions pour risques et charges	217	58	-	
Charges de personnel	6 142	5 900	5 913	
Autres charges	71	128	85	
Total charges d'exploitation (II)	17 704	16 257	15 843	
Résultat d'exploitation (I-II)	662	3 093	1 026	
Produits financiers				
Produits financiers de participations ⁽²⁾	3 711	3 439	3 811	
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾	245	262	804	
Reprises sur provisions et transfert de charges	994	575	1 023	
Différences positives de change	24	126	898	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	
Total produits financiers (III)	4 975	4 402	6 536	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissement et provisions	1 114	631	364	
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾	2 080	2 182	1 971	
Différences de change	571	226	1 875	
Total charges financières (IV)	3 765	3 038	4 210	
Résultat financier (III-IV)	1 210	1 363	2 326	
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	1 872	4 457	3 352	
Produits exceptionnels (V)	786	13	3 537	C
Charges exceptionnelles (VI)	346	47	2 590	C
Résultat exceptionnel (V-VI)	440	(34)	948	
Impôts sur les bénéfices (VII)	(62)	(309)	38	H
Total des produits (I+III+V)	24 127	23 765	26 942	
Total des charges (II+IV+VI+VII)	21 753	19 034	22 605	
Bénéfice ou perte	2 374	4 731	4 337	
(1) Dont crédit-bail immobilier	-	-	-	
(2) Dont produits concernant les entreprises liées	3 682	3 385	4 630	K
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées	23	8	27	

7.2.2 Bilan

ACTIF	Montants Bruts	2019 Amortissements et provisions	Montants nets	2018 Montants nets	2017 Montants nets	Notes
Actif immobilisé						
Capital souscrit non appelé (O)						
Immobilisations incorporelles	2 703	1 599	1 104	741	562	E
Immobilisations corporelles						
Terrains	199	47	153	245	254	E
Constructions	5 908	4 286	1 622	1 732	1 953	E
Autres immobilisations corporelles	1 323	611	712	893	964	E
Immobilisation en cours	30	-	30	31	-	E
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	147		147	138	80	
Immobilisations financières						
Actions propres	741	100	641	633	741	G
Autres participations	95 159	11 415	83 744	83 868	82 309	G
Créances rattachées à des participations	5 439	-	5 439	5 237	4 059	G
Autres immobilisations financières	659	-	659	659	648	G
TOTAL (I)	112 308	18 057	94 251	94 178	91 571	
Actif circulant						
Stocks	-	-	-	-	-	
Avances et acomptes versés sur commandes	61	-	61	4	-	
Créances						
Clients et comptes rattachés	4 453	19	4 434	4 489	3 722	C
Autres créances	4 002	-	4 002	3 763	5 485	C
Divers						
Valeurs mobilières de placement	100	3	97	-	-	
Disponibilités	2 198	-	2 198	2 650	145	
Charges constatées d'avance	724	-	724	679	275	
TOTAL (II)	11 538	22	11 517	11 585	9 628	
Comptes de régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	123	-	123	168	301	
Primes de remboursement des obligations (V)	4	-	4	5	7	
Écarts de conversion actif (VI)	25	-	25	16	67	
TOTAL ACTIF (O A VI)	123 997	18 079	105 919	105 952	101 574	

PASSIF	2019	2018	2017	Notes
Capitaux propres				
Capital social	3 764	3 764	3 764	I
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 286	12 286	12 286	I
Réserve légale	376	376	376	I
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	
Réserves réglementées	-	-	-	
Autres réserves	25 956	22 595	20 520	I
Provisions réglementées	-	-	-	
Résultat de l'exercice	2 374	4 731	4 337	I
TOTAL (I)	44 756	43 752	41 283	
Autres fonds propres				
Produit des émissions de titres participatifs	-	-	-	
Avances conditionnées	-	-	-	
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	35	45	67	F
Provisions pour charges	638	446	433	F
TOTAL (III)	673	491	500	F
Dettes ⁽¹⁾				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	
Autres emprunts obligataires	18 820	19 300	20 780	G
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	37 681	37 450	32 720	G
Emprunts et dettes financières divers	131	1 486	3 012	G
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 919	1 571	1 350	C
Dettes fiscales et sociales	1 912	1 751	1 852	C
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	141	48	C
Autres dettes	-	-	-	C
Produits constatés d'avance (compte de régularisation)	-	-	-	
TOTAL (IV)	60 463	61 699	59 763	
Écarts de conversion passif (V)	27	10	27	
TOTAL PASSIF (I A V)	105 919	105 952	101 574	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	22 794	14 164	24 809	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	9 845	10 562	6 445	

7.2.3 Tableau des flux de trésorerie

	2019	2018	2017
Résultat net	2 374	4 731	4 337
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Amortissements et provisions : dotations	2 067	1 460	1 042
Amortissements et provisions : reprises	(1 029)	(575)	(1 118)
Plus-values de cessions	(440)	-	(732)
Autres	(29)	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	2 943	5 615	3 529
Coût de l'endettement financier net	2 080	2 182	1 876
Charge d'impôt exigible	(27)	(273)	(15)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 996	7 524	5 390
Impôts versés	(25)	(116)	(792)
Variation du besoin en fonds de roulement	(556)	(874)	(4 813)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4 415	6 534	(215)
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(474)	(393)	(458)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(672)	(90)	(179)
Variation des immobilisations financières	(759)	(782)	(12 433)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	786	-	-
Créances rattachées à des participations	-	(1 585)	4 485
Décassements des sociétés acquises	-	-	(1 504)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 119)	(2 850)	(10 089)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 370)	(2 262)	(1 400)
Augmentation de capital numéraire	-	-	-
Souscription d'emprunts	10 000	23 000	16 279
Remboursement d'emprunts	(9 545)	(23 810)	(16 797)
Intérêts financiers versés	(2 080)	(2 182)	(1 971)
Variation des dettes financières diverses	-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(2 995)	(5 254)	(3 889)
Variation théorique de trésorerie	363	(1 599)	(14 193)
Trésorerie réelle d'ouverture	(7 919)	(6 319)	7 874
Reclassement de trésorerie			
Trésorerie réelle de clôture	(7 556)	(7 919)	(6 319)
Variation réelle de trésorerie	363	(1 599)	(14 193)

7.2.4 Notes annexes

A.	Événements marquants de l'exercice.....	166
B.	Principes comptables et méthodes de conversion.....	167
	Note n° 1 Principes et méthodes comptables.....	167
	Note n° 2 Changement de méthode comptable.....	167
	Note n° 3 Conversion des transactions en devises.....	167
C.	Données opérationnelles.....	167
	Note n° 4 Ventilation du chiffre d'affaires par activité.....	167
	Note n° 5 Créances clients et autres débiteurs.....	168
	Note n° 6 Tableau de variations des provisions pour dépréciation.....	168
	Note n° 7 Dettes courantes.....	168
	Note n° 8 Comptes de régularisation passifs.....	168
	Note n° 9 Produits exceptionnels.....	169
	Note n° 10 Charges exceptionnelles.....	169
D.	Charges et avantages du personnel.....	169
	Note n° 11 Répartition du personnel.....	169
	Note n° 12 Avantage au personnel.....	169
	Note n° 13 Rémunération des organes de direction.....	170
E.	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	170
	Note n° 14 Immobilisations incorporelles.....	170
	Note n° 15 Immobilisations corporelles.....	171
F.	Provisions pour risques et charges.....	172
G.	Financement et instruments financiers.....	172
	Note n° 16 Immobilisations financières.....	172
	Note n° 17 Tableau de variations des provisions pour dépréciation.....	173
	Note n° 18 Valeurs mobilières.....	173
	Note n° 19 Dettes financières.....	173
	Note n° 20 Engagements hors bilan.....	173
H.	Impôts sur les bénéfices.....	174
I.	Capital social et titres (actions).....	175
J.	Informations diverses.....	175
	Note n° 21 Honoraires des Commissaires aux comptes.....	175
K.	Filiales et participations.....	175
	Note n° 22 Informations concernant les entreprises liées.....	175
	Note n° 23 Consolidation.....	176
	Note n° 24 Tableau des filiales.....	177

A. Événements marquants de l'exercice

La société DELFINGEN Industry détient les titres des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation. Aucune opération n'est à signaler sur l'exercice 2019.

Dans le cadre de la revue de la valeur d'utilité des titres de participation et de la capacité de recouvrement des avances en compte courant faites, il a été constaté au cours de l'exercice 2019 une provision nette de reprises sur titres de participation de 123 K€ :

- les titres DELFINGEN PT-Porto, DELFINGEN MA-Tanger et DELFINGEN TN-Tunis font l'objet de reprises de provisions ;
- les titres DELFINGEN TR-Marmara, DELFINGEN RO-Valahia et DELFINGEN BR-Sao Paulo ont été dépréciés.

Des dividendes ont été reçus par DELFINGEN Industry sur la période pour 3,7 M€ provenant de DELFINGEN FR-Anteuil, DELFINGEN MA-Tanger, DELFINGEN MA-Casablanca, DELFINGEN RO-Transilvania, Delfingen RO-Valahia et DELFINGEN US-Holding.

DELFINGEN Industry présente un résultat bénéficiaire de 2 374 K€.

DELFINGEN Industry a poursuivi sa politique d'amélioration de la position de liquidité, tout en renforçant la structure financière, au travers notamment d'une tranche de 10 M€ amortissable sur 6 ans par échéance constante dans le cadre de la convention de crédit Sénior signée avec les banques françaises en vue de financer les investissements opérationnels ;

B. Principes comptables et méthodes de conversion

Note n° 1 Principes et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables en France. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Note n° 2 Changement de méthode comptable

Néant

Note n° 3 Conversion des transactions en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture.

Les cours des devises utilisés sont :	Taux d'ouverture			Taux de clôture		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
Euro	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000
Dinar tunisien	3,36967	2,94616	2,45695	3,14294	3,36967	2,94616
Dirham marocain	10,94727	11,21579	10,66030	10,73258	10,94727	11,21579
Leu roumain	4,66351	4,65851	4,53900	4,78300	4,66351	4,65851
Lire turque	6,05881	4,54641	3,70721	6,68430	6,05881	4,54641
Réal brésilien	4,44399	3,97291	3,43050	4,51570	4,44399	3,97291
Dollar américain	1,14500	1,19930	1,05410	1,12340	1,14500	1,19930
Yuan chinois	7,87507	7,80439	7,32022	7,82050	7,87507	7,80439
Peso philippin	60,11422	59,79431	52,26845	56,90000	60,11422	59,79431
Yen japonais	125,84948	135,0074	123,39585	121,94000	125,84948	135,0074
Roupie indienne	79,73210	76,60487	71,59221	80,18700	79,73210	76,60487
Baht thaï	37,05213	39,12057	37,72588	33,41500	37,05213	39,12057

C. Données opérationnelles

Note n° 4 Ventilation du chiffre d'affaires par activité

	2019	2018	2017
Locations	459	480	575
Autres activités (prestations de services)	17 505	18 467	15 948
TOTAL	17 964	18 947	16 523

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des facturations vers les filiales du Groupe. La baisse constatée est liée à une diminution des prestations de services (managements fees) facturés aux filiales par DELFINGEN Industry.

Note n° 5 Créances clients et autres débiteurs

Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque les délais de paiement sont inférieurs à un an, la juste valeur initiale et le coût amorti ultérieur sont égaux au montant nominal.

En cas de risque de non-recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables.

Le poste « Autres créances » se décompose de la manière suivante :

	Montants bruts	À 1 an au plus	À plus de 1 an
État et collectivités publiques	2 476	2 476	-
Groupe et associés (entreprises liées)	1 492	-	1 492
Débiteurs divers	34	34	-
TOTAL	4 002	2 510	1 492

Note n° 6 Tableau de variations des provisions pour dépréciation

	Montants cumulés 2018	Dotations	Reprises	Montants cumulés 2019	Dont entreprises liées
Comptes clients	-	19	-	19	-
Comptes courants débiteurs	-	-	-	-	-
TOTAL	-	19	-	19	-

Note n° 7 Dettes courantes

Ce poste se décompose de la manière suivante :

	Total au 31/12/19	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Fournisseurs	1 919	1 919	-
Avances et acomptes sur commandes en cours	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 171	1 171	-
Organismes sociaux	627	627	-
État			
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	11	11	-
Autres	102	102	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-
Autres dettes	131	92	39
TOTAL	3 962	3 922	39

Note n° 8 Comptes de régularisation passifs

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

	2019	2018	2017
Emprunts et dettes établissements de crédit	44	31	75
Fournisseurs	396	262	290
Dettes fiscales et sociales	1 353	1 228	1 207
TOTAL	1 793	1 521	1 572

Note n° 9 Produits exceptionnels

Ce poste se répartit de la manière suivante :

	2019	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	226
Reprise provision exceptionnelle	-	-	-
Produits exceptionnels divers	786	13	3 311
TOTAL	786	13	3 537

Le montant des produits exceptionnels divers correspond :

- en 2017 à la vente des actions propres ;
- en 2019 à la vente d'actifs corporels non courants.

Note n° 10 Charges exceptionnelles

Ce poste se répartit de la manière suivante :

	2019	2018	2017
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-	33	1
Valeur nette comptable immobilisations corporelles cédées	346	-	-
Valeur nette comptable immobilisations financières cédées	-	12	2 589
Dotation aux provisions à caractère exceptionnel	-	2	-
TOTAL	346	47	2 590

Le montant de la valeur nette comptable des immobilisations financières cédées en 2017 correspond à la vente des actions propres. Le montant de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées en 2019 correspond à la vente d'actifs corporels non courants.

D. Charges et avantages du personnel

Note n° 11 Répartition du personnel

	2019	2018	2017
Dirigeant	1	1	1
Cadres	61	61	56
Collaborateurs	30	30	27
TOTAL	92	92	85

Ces effectifs comprennent le personnel refacturé par DELFINGEN Group.

Note n° 12 Avantage au personnel

Le montant comptabilisé au titre des avantages au personnel correspond uniquement aux engagements de retraite. Les engagements en matière de retraite font l'objet d'une évaluation externe par un cabinet spécialisé.

Le montant des engagements de retraites et avantages assimilés est peu significatif (638 K€) au regard de la situation financière et du patrimoine de la société.

L'impact net sur les charges de la période (-193 K€) est lié principalement à la mise à jour du taux d'actualisation qui passe de 1,60 % en 2018 à 0,56 % en 2019.

Les hypothèses retenues pour le calcul des provisions pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

France	2019	2018	2017
Âge moyen de départ à la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans	62 à 67 ans
Taux de turn-over Cadres	0,59 % à 3,53 %	0,9 % à 5,5 %	2,4 % à 5,4 %
Taux de turn-over Non-Cadres	1,56 % à 3,13 %	0,4 % à 15,4 %	1,4 % à 2,76 %
Taux d'actualisation	0,56 %	1,60 %	1,30 %
Taux d'augmentation des salaires	1 à 2,25 %	1 à 2,25 %	1 à 2,25 %

Note n° 13 Rémunération des organes de direction

La rémunération brute des organes de direction s'est élevée à 384 K€. Ce montant intègre la rémunération des membres du Conseil d'administration qui s'est élevée à 41 K€ au titre de l'exercice 2019.

E. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note n° 14 Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement, découlant de l'application des résultats de la recherche, sont immobilisés dans la mesure où la société peut démontrer :

- son intention ainsi que sa capacité financière et technique à mener à bien le projet de développement à son terme ;
- que l'actif générera des avantages économiques futurs ;
- et que le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont inscrits à l'actif et sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement et d'acquisition des logiciels informatiques ainsi que des brevets et licences. Ces dépenses sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée.

Il est à noter qu'il ne figure pas dans les actifs de la société d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Amortissements

	Durée	Mode
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Droits fongibles (Brevets)	20 ans	Linéaire
Logiciels et Autres immobilisations incorporelles	3 ans	Linéaire

Les variations du poste « Immobilisations incorporelles » sont les suivantes :

Montants bruts

	2018	Augmentation	Diminution	Autres Mvts	2019
Immobilisations incorporelles	2 031	900	-	(228)	2 703
TOTAL	2 031	900	-	(228)	2 703

Les variations des amortissements sur « Immobilisations incorporelles » sont les suivantes :

Amortissements cumulés

	2018	Augmentation	Diminution	2019
Immobilisations incorporelles	1 290	309	-	1 599
TOTAL	1 290	309	-	1 599

Note n° 15 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction des durées moyennes suivantes :

	Durée	Mode
Agencements, aménagements terrains et constructions	8 à 10 ans	Linéaire
Constructions	Gros œuvre	30 ans Linéaire
	Lots techniques	20 ans Linéaire
	Second œuvre	15 ans Linéaire
Matériel et outillage	5 à 12 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier/matériel de bureau/informatique	10 ans/3 ans	Linéaire

Les variations du poste « Immobilisations corporelles » sont les suivantes :

Montants bruts

	2018	Augmentation	Diminution	Autres Mvts	2019
Terrains	381	-	(182)	-	199
Constructions	7 009	206	(1 308)	-	5 908
Autres immobilisations corporelles	1 424	81	(182)	-	1 323
Immobilisations en cours	31	30	-	(31)	30
TOTAL	8 845	317	(1 672)	(31)	7 460

Les variations des amortissements du poste « Immobilisations corporelles » sont les suivantes :

Amortissements cumulés

	2018	Augmentation	Diminution	Autres Mvts	2019
Terrains	136	8	(97)	-	47
Constructions	5 277	217	(1 208)	-	4 286
Autres immobilisations corporelles	531	138	(58)	-	611
TOTAL	5 944	363	(1 363)	-	4 943

F. Provisions pour risques et charges

Les variations du poste « Provisions pour risques et charges » se présentent ainsi :

	2018	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2019
Provisions pour perte de change	16	25	-	(16)	25
Provisions pour risques et charges	475	193	-	(19)	649
TOTAL	491	217	-	(35)	673

Les provisions pour risques et charges correspondent :

- à la provision pour indemnités de départ à la retraite pour 638 K€ ;
- à la provision pour risques salariaux 10 K€.

G. Financement et instruments financiers

Note n° 16 Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition selon la méthode du « 1^{er} entré – 1^{er} sorti ».

Ils font l'objet d'une provision lorsque la valeur d'utilité des titres des sociétés concernées est inférieure au coût d'acquisition. Cette valeur d'utilité est basée essentiellement sur la situation nette de la société concernée et en tenant compte des perspectives de développement. Dans le cas où une société correspond à une UGT pour laquelle un test de dépréciation des goodwill a été effectué, la valeur d'utilité retenue est identique à celle calculée dans le cadre de ces tests.

Les créances et prêts aux sociétés dans lesquelles DELFINGEN Industry possède une participation sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

Les actions propres de la société figurent au bilan à leur prix d'achat. Lorsque le prix de marché à la date de clôture de l'exercice est inférieur au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

Les variations du poste « Immobilisations financières » sont les suivantes :

Montants bruts

	2018	Augmentation	Diminution	Autres Mvts	2019
Actions propres	741	-	-	-	741
Titres de participation	95 159	-	-	-	95 159
Créances rattachées à des participations	5 237	1 882	(1 681)	-	5 439
Prêts et autres immobilisations financières	659	-	-	-	659
TOTAL	101 796	1 882	(1 681)	-	101 998

L'évolution des créances rattachées à des participations est due essentiellement aux variations nettes des prêts suivants :

- DELFINGEN DE-Marktrodach pour + 843 K€ ;
- DELFINGEN DE-Munchberg pour + 500 K€ ;
- DELFINGEN BR-Sao Paulo pour + 327 K€ ;
- DELFINGEN MA-Tanger pour - 601 K€ ;
- DELFINGEN SK-Nitra pour - 427 K€ ;
- DELFINGEN PT-Porto pour - 259 K€ ;
- DELFINGEN Asia Pacific Holding - 225 K€.

Note n° 17 Tableau de variations des provisions pour dépréciation

Montants cumulés

	2018	Dotations	Reprises	2019	Dont entreprises liés
Titres de participation	11 292	1 010	(887)	11 415	11 415
Actions propres	108	100	(108)	100	100
Autres	-	22	-	22	
TOTAL	11 399	1 132	(994)	11 537	11 515

La dotation aux provisions sur titres de participation concerne :

- DELFINGEN TR-Marmara : 714 K€ ;
- DELFINGEN RO-Valahia : 178 K€ ;
- DELFINGEN BR-Sao Paulo : 118 K€.

Les reprises de provisions sur titres de participation concernent :

- DELFINGEN PT-Porto : 739 K€ ;
- DELFINGEN MA-Tanger : 81 K€ ;
- DELFINGEN TN-Tunis : 66 K€.

Note n° 18 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de la société figurent au bilan à leur prix d'achat. Lorsque le prix de marché à la date de clôture de l'exercice est inférieur au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

Note n° 19 Dettes financières

Les dettes financières sont réparties de la manière suivante :

	Total au 31/12/19	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Autres emprunts obligataires	18 820	480	18 340
Établissements de crédit			
à 1 an au maximum à l'origine	9 850	9 850	-
à plus d'1 an à l'origine	27 830	8 540	19 290
Groupe et associés (entreprises liées)	92	92	-
TOTAL	56 592	18 962	37 630

Note n° 20 Engagements hors bilan

Engagements, avals et cautions donnés

Ce poste se répartit de la manière suivante :

	2019	2018	2017
Nantissement et hypothèques	-	-	5 145
Autres engagements ⁽¹⁾	883	522	610
TOTAL	883	522	5 755

(1) Dont caution au profit des fournisseurs : 683 K€.

Engagements, avals et cautions reçus

	2019	2018	2017
Ouverture de crédit et facilités de caisse non utilisées	6 786	7 546	4 056
Cautions banques et personnes physiques	1 263	1 703	2 153
TOTAL	8 049	9 249	6 209

La caution de 1 263 K€ est une caution solidaire donnée par DELFINGEN Group en garantie de l'emprunt du GIAC.

Instruments Financiers : Règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture

Le règlement ANC 2015-05 entré en vigueur au 01/01/2017 s'applique aux instruments financiers à terme, impose au niveau des opérations de couverture la reconnaissance symétrique dans le compte de résultat du risque couvert et des effets de la couverture, et la prise en compte de la juste valeur des dérivés non comptabilisée au bilan, sauf lorsque cela s'avère nécessaire pour assurer la symétrie des opérations ou traduire un risque pris par l'entreprise. Ainsi, les règles de reconnaissance symétrique au compte de résultat des effets de la couverture et du risque couvert restent inchangées pour les opérations simples non spéculatives.

Au niveau des règles comptables françaises, il existe une présomption selon laquelle les dérivés sont souscrits à des fins de couverture. La comptabilisation de la juste valeur des dérivés n'est donc pas nécessaire, sauf pour permettre la reconnaissance symétrique des impacts du risque couvert et des effets de la couverture ou traduire l'effet négatif des risques pris par l'entreprise.

Au niveau des comptes de la société DELFINGEN Industry, ce règlement n'a pas d'impact car DELFINGEN Industry ne souscrit pas d'instruments spéculatifs et n'a pas de contrat de couverture ayant une symétrie dans le compte de résultat.

H. Impôts sur les bénéfices

Il existe une convention d'intégration fiscale (Art. 223 A du CGI) entre la société DELFINGEN Industry et les sociétés DELFINGEN FR-Anteuil et DELFINGEN FR-Anteuil SAS.

La filiale comptabilise en charges l'impôt qu'elle aurait payé si elle n'était pas intégrée et le règle à la société mère, qui est l'unique redevable auprès du Comptable du Trésor Public.

Dans le cas où une filiale est déficitaire, elle conserve l'usage de son déficit reportable. La société mère bénéficie du report d'imposition et règle l'impôt en lieu et place de la filiale lorsque celle-ci revient en position bénéficiaire. La société mère constate dans le compte de résultat l'impôt à payer ou le crédit d'impôt découlant de son propre résultat fiscal ainsi que celui découlant des retraitements engendrés par l'intégration fiscale (quelle que soit la société concernée).

L'économie d'impôt sur les sociétés résultant de l'intégration fiscale des sociétés DELFINGEN Industry, DELFINGEN FR-Anteuil et DELFINGEN FR-Anteuil SAS est de 448 K€ au titre de l'exercice 2019.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant (en €)
Accroissement	0
Allègement - provisions diverses	0
Amortissements réputés différés	0
Déficits reportables	3 459 979
Moins-values long terme	0

I. Capital social et titres (actions)

En €	Nombre	Valeur nominale	Total
Titres en fin d'exercice	2 443 944	1,54	3 763 673
Titres remboursés ou annulés	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-
Titres en fin d'exercice	2 443 944	1,54	3 763 673
Réserves, prime d'émission, report à nouveau...	-	-	38 618 816
Résultat de l'exercice	-	-	2 373 649
Provisions réglementées	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-	-	44 756 139

J. Informations diverses

Note n° 21 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires versés au cours de l'exercice 2019 aux deux Commissaires aux comptes de la société mère DELFINGEN Industry et les temps passés pour procéder à l'audit des comptes annuels et des états financiers consolidés sont les suivants :

	Temps passé (en heures)	Honoraires (en €)
EXCO P2B AUDIT	830	92 839
AUDITIS	830	92 839
Sous-total	1 660	185 678
Autres diligences et prestations		
EXCO P2B AUDIT	0	0
AUDITIS	0	0
Sous-total	0	0
TOTAL	1 660	185 678

K. Filiales et participations

Note n° 22 Informations concernant les entreprises liées

	2019
Créances rattachées à des participations	5 439
Autres créances	0
Créances clients	4 429
Comptes courants débiteurs	2 140
Dettes fournisseurs	620
Comptes courants créditeurs	669
Total des charges	5 402
Total des produits	21 695

Le total des charges intègre essentiellement :

- des prestations et management fees facturés par la holding familiale DELFINGEN Group pour 2 411 K€ ;
- des refacturations de frais de personnel par les filiales pour 2 092 K€.

Le total des produits intègre essentiellement :

- des dividendes reçus pour 3 681 K€ ;
- des managements fees, licences des systèmes d'informations et commissions commerciales facturés aux différentes filiales du Groupe pour un total de 16 025 K€ ;
- des prestations de service aux filiales pour 1 417 K€.

Note n° 23 Consolidation

La société DELFINGEN Industry établit des états financiers consolidés avec les sociétés qu'elle contrôle au 31 décembre 2019.

La société et ses filiales sont elles-mêmes consolidées par la holding familiale : DELFINGEN Group – Rue Emile Streit – 25340 Anteuil (Siret B 425 123 437).

Note n° 24 Tableau des filiales

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Informations financières filiales et participations (capital détenu à plus de 50 %)	Pays	Capital	Devise	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (M€)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus (M€)		
						Valeur brute	Provisions	Valeur nette
DELFINGEN FR-ANTEUIL	France	1 829 389	EUR	9 140	99,98 %	6 326		6 326
DELFINGEN PT-PORTO SA	Portugal	804 000	EUR	80	100,00 %	8 115	(4 353)	3 763
DELFINGEN TR-MARMARA	Turquie	980 000	TRY	935	99,99 %	1 742	(714)	1 028
DELFINGEN US-HOLDING	États-Unis	44 247 578	USD	16 877	100,00 %	46 451		46 451
DELFINGEN TN-TUNIS	Tunisie	1 849 454	TND	12	100,00 %	1 431	(806)	625
DELFINGEN MA-CASABLANCA	Maroc	10 000 000	MAD	141	100,00 %	897		897
DELFINGEN MA-TANGER	Maroc	20 704 200	MAD	360	100,00 %	2 551		2 551
DELFINGEN SK-NITRA	Slovaquie	6 639	EUR	1 524	100,00 %	5		5
DELFINGEN RO-TRANSILVANIA	Roumanie	18 000	RON	2 371	100,00 %	5		5
DELFINGEN BR-SAO PAULO	Brésil	12 003 574	BRL	(1 298)	99,99 %	6 607	(5 282)	1 325
DELFINGEN RO-VALAHIA	Roumanie	540 000	RON	467	99,99 %	740	(210)	529
DELFINGEN DEUTSCHLAND HOLDING	Allemagne	5 025 000	EUR	573	100,00 %	5 025		5 025
DELFINGEN ASIA PACIFIC HOLDING	Singapour	15 141 730	USD	1 295	100,00 %	14 433		14 433

Renseignements concernant les éléments financiers

Informations financières filiales et participations (capital détenu à plus de 50 %)	Pays	Prêts consentis par Delfingen Industry et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par Delfingen Industry	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice (bénéfice ou perte)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
DELFINGEN FR-ANTEUIL	France			32 203	1 222	1 000	
DELFINGEN PT-PORTO SA	Portugal	750		7 822	331		
DELFINGEN TR-MARMARA	Turquie			3 650	221		
DELFINGEN US HOLDING	États-Unis			127 174	3 355	1 081	Chiffres consolidés
DELFINGEN TN-TUNIS	Tunisie			1 749	25		
DELFINGEN MA-CASABLANCA	Maroc			8 686	840	400	
DELFINGEN MA-TANGER	Maroc			12 480	576	100	
DELFINGEN SK-NITRA	Slovaquie	384		7 421	(309)		
DELFINGEN RO-TRANSILVANIA	Roumanie			10 466	1 487	1 000	
DELFINGEN BR-SAO PAULO	Brésil	327		2 937	(89)		
DELFINGEN RO-VALAHIA	Roumanie			2 093	(52)	100	
DELFINGEN DEUTSCHLAND HOLDING	Allemagne			24 347	1 058		Chiffres consolidés
DELFINGEN ASIA PACIFIC HOLDING	Singapour	1 775		35 577	1 747		Chiffres consolidés

7.2.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « DELFINGEN INDUSTRY », tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par les conseils d'administration les 27 mars et 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à ces dates dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées aux titres de participation, des comptes courants groupe et la dépréciation de ces actifs. Ces derniers sont indiqués au paragraphe G de l'annexe aux comptes annuels relative au « Financement et Instruments financiers » note n°16 « Immobilisations financières ».

Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, des créances rattachées aux titres de participation et des comptes courants groupe, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :

- analyser, que l'estimation de ces valeurs déterminée par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;

- comparer les données utilisées ; dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation et des créances rattachées avec les données source par entité ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 27 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Dijon, le 27 avril 2020

Montbéliard, le 27 avril 2020

AUDITIS

EXCO P2B AUDIT

Philippe DANDON
Associé

Pierre BURNEL
Associé

8

Assemblée générale

8.1	Ordre du jour	183
8.2	Texte des résolutions	184

8.1 Ordre du jour

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE RÉUNIE LE 5 JUIN 2020

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; rapport spécial du Président afférent aux opérations réalisées par la Société au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ;
- Rapport du Conseil d'administration concernant le plan de rachat d'actions ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation du montant global des rémunérations à allouer aux Administrateurs ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Annie KAHN ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Cataldo MANGIONE ;
- Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de la S.A. DELFINGEN Group ;
- Proposition de ratification de la cooptation en tant qu'administrateur de Madame Dinah LOUDA ;
- Autorisation au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation d'acheter ou faire acheter des actions de la Société en conformité avec les dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre, par offre au public, des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre, par placement privé, des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ; détermination de la catégorie de bénéficiaires et des modalités de fixation du prix d'émission ;
- Autorisation consentie au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10% du capital de la Société ;
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue de l'ajustement éventuel d'une émission de titres ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;

- Délégation de compétence au Conseil d'administration d'émettre des actions de la Société au bénéfice des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

8.2 *Texte des résolutions*

PROJET DE RÉOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE RÉUNIE LE 5 JUIN 2020

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes annuels de l'exercice 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration, ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le bilan, le compte de résultat et son annexe, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 63 197 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les états financiers consolidés dudit exercice, comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et son annexe, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 2 737 648,97 €, comme suit, à savoir :

- A la réserve légale : 0 €
- En dividende à verser : 0 €
- En report à nouveau : 2 373 648,97 €

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale rappelle en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice 2016 : 0,59 € par action ;
 Exercice 2017 : 0,94 € par action ;
 Exercice 2018 : 0,57 € par action.

Quatrième résolution (Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont relatées et prend acte en tant que de besoin de la continuation, au cours de l'exercice, des conventions antérieurement autorisées.

Cinquième résolution (Fixation du montant global des rémunérations à allouer aux Administrateurs)

Après lecture du rapport du Conseil d'administration, et sur proposition de ce dernier, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, fixe à la somme de cent-dix mille euros (110 000 €) le montant global maximal des rémunérations que le Conseil d'administration est autorisé à répartir entre ses membres au titre de l'exercice 2020.

Sixième résolution (Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Annie KAHN)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat en tant qu'administrateur de Madame Annie KAHN pour une durée de 6 exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Septième résolution (Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Cataldo MANGIONE)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur Cataldo MANGIONE pour une durée de 6 exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Huitième résolution (Proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de la S.A DELFINGEN Group)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de renouveler le mandat en tant qu'administrateur de la S.A DELFINGEN Group pour une durée de 6 exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Neuvième résolution (Proposition de ratification de la cooptation en tant qu'administrateur de Madame Dinah LOUDA)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de ratifier la cooptation en tant qu'administrateur de Madame Dinah LOUDA, de nationalité franco-américaine, née le 16 avril 1955 à New-York (USA), demeurant 5 rue Antoine Arnauld, 75016 Paris, pour une durée de 6 exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dixième résolution (Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue :

- De la mise en œuvre de tout plan d'option d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- De l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions définies par la loi ; ou
- De la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- De l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou

- De la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- De l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; ou
- De la réalisation d'opérations d'achats, ventes ou transferts par tous moyens par un prestataire de services d'investissement, notamment dans le cadre de transactions hors marché.

Cette autorisation permettrait également à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses Actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- Le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée de cette autorisation n'excède pas dix pour cent (10 %) des actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder cinq pour cent (5 %) de son capital ;
- Le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas dix pour cent (10 %) des actions composant le capital social de la Société à la date considérée.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment (y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation applicable) et par tous moyens, sur le marché de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché organisé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de cinquante euros (50,00 €) par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), ce prix maximum étant applicable tant aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente Assemblée qu'aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente Assemblée Générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente Assemblée.

Cette autorisation est donnée pour une durée maximum de dix-huit (18) mois. Elle annule et remplace la précédente autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 dans sa septième résolution.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1 du Code de commerce, le Comité d'entreprise sera informé de la présente résolution.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, effectuer toute publication requise par la loi ou les règlements, réaliser le programme d'achat et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toute déclaration auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Onzième résolution (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général ou toute autre personne qu'ils auront entendu se substituer, et porteur d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder à toutes formalités légales nécessaires.

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Douzième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des Actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à une ou plusieurs augmentations du capital social par l'émission, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèce ou par compensation de créances ;

- Décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de cinq millions d'euros (5 000 000,00 €), le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global fixé aux treizième, quatorzième et quinzième résolutions de la présente Assemblée Générale, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- Décide que les Actionnaires pourront, dans les conditions prévues par la loi, exercer leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux Actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

- Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée,

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

- Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,

- d'arrêter les prix et conditions des émissions,

- de fixer les montants à émettre,

- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois,

- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions,
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth de NYSE Euronext Paris, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Treizième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre, par offre au public, des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social par voie d'une offre au public, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;
- Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de cinq millions d'euros (5 000 000,00 €), le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global fixé aux douzième, quatorzième et quinzième résolutions de la présente Assemblée Générale, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant à l'attribution de titres de créance de la Société, à émettre et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des Actionnaires un délai de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;
- Décide que si les souscriptions du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

- Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;

- d'arrêter, les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des titres et des demandes de souscription émises par le public, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;

- de fixer les montants à émettre ;

- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;

- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;

- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth de NYSE Euronext Paris, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Quatorzième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre, par placement privé, des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, et de l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier :

- Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social par voie de placement privé, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à

l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

- Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de cinq millions d'euros (5 000 000,00 €), le tout (i) sous la réserve du respect de la limite d'émissions fixée à vingt pour cent (20 %) du capital social par période de douze (12) mois, telle que prévue par l'article L. 225-136, 3° du Code de commerce, (ii) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global fixé aux douzième, treizième et quinzième résolutions de la présente Assemblée Générale, et (iii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant à l'attribution de titres de créance de la Société, à émettre au profit des personnes visées à l'article L. 411-2, II, du Code Monétaire et Financier et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des Actionnaires un délai de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;

- Décide que si les souscriptions des personnes visées à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

- Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;

- d'arrêter, les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission d'une action nouvelle sera égal à la moyenne des cours de clôture des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission avec une décote maximale de cinq pour cent (5 %), en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance et étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, émises en vertu de la présente délégation, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini ci-dessus ;

- de fixer les montants à émettre ;

- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;

- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;

- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à

l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth de NYSE Euronext Paris, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Quinzième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration de procéder à l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ; détermination de la catégorie de bénéficiaires et des modalités de fixation du prix d'émission)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce, et de l'article L. 411-2, I du Code monétaire et financier :

- Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social par voie de placement privé dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

- Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal global de cinq millions d'euros (5 000 000,00 €), le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global fixé aux douzième, treizième et quatorzième résolutions de la présente Assemblée Générale, et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant à l'attribution de titres de créance de la société, à émettre, au profit de sociétés et fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros (1 000 000 000,00 €)), dans le secteur industriel et/ou technologique, et participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à cent mille euros (100 000,00 €) (prime d'émission incluse) et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des Actionnaires un délai de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce ;

- Décide que si les souscriptions des personnes visées ci-dessus n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

- Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, renonciation des

Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou aux titres de créance auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

- Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;

- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission d'une action nouvelle sera égal à la moyenne des cours de clôture des vingt (20) dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission avec une décote maximale de cinq pour cent (5 %), en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance et étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, émises en vertu de la présente délégation, sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égal au prix d'émission défini ci-dessus ;

- de fixer les montants à émettre ;

- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;

- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;

- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth de NYSE Euronext Paris, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Seizième résolution (Autorisation consentie au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, délègue sa compétence au Conseil d'administration de déroger aux conditions de fixation de prix prévues aux treizième et quatorzième résolutions de la présente Assemblée Générale et à le fixer selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des actions ordinaires de la Société ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ne pourra être inférieur à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximum de vingt pour cent (20 %) ;

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa précédent ;

Le montant nominal des actions émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution, ne pourra excéder dix pour cent (10 %) du capital social par période de douze (12) mois, ainsi que les plafonds fixés par les aux treizième et quatorzième résolutions ci-dessus sur lesquels il s'impute.

L'Assemblée Générale décide en outre que la présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Dix-septième résolution (Délégation à donner au Conseil d'administration en vue de l'ajustement éventuel d'une émission de titres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Délégué au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le nombre de titres à émettre en fonction des souscriptions reçues, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce ; en application de cet article, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, le nombre de titres pourrait être augmenté dans la limite de quinze pour cent (15 %) de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;

- Décide que pour chacune des émissions réalisées dans le cadre de chacune des délégations proposées dans le cadre de la présente Assemblée Générale, le Conseil d'administration aura la compétence de décider, s'il constate une demande excédentaire, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu pour chacune des délégations de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Dix-huitième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

- Délégué au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital de la Société par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible, sous la forme d'actions nouvelles attribuées

gratuitement ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;

- Décide, en cas d'émission d'actions nouvelles attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double et/ou d'un droit particulier, ces actions nouvelles bénéficieront de ce droit dès leur attribution ;

- Décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;

- Décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente résolution ne pourra être supérieur à cinq millions d'euros (5 000 000,00 €), compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, et que ce plafond est indépendant du plafond du montant nominal d'augmentation de capital résultant des émissions de titres de capital et d'autres valeurs mobilières autorisées par d'autres résolutions de la présente Assemblée Générale ;

- Décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Dix-neuvième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre des actions de la Société au bénéfice des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- Délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur ses seules décisions, le capital social de la Société, à concurrence d'un montant nominal maximal de quarante-mille euros (40 000,00 €) par émissions d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, réservées aux adhérents (i) à un plan d'épargne d'entreprise, (ii) de groupe, salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise française ou étrangère qui lui est liée dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, et qui est détenue majoritairement directement ou indirectement par la Société ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital fixé par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions soumises à la présente Assemblée Générale ;

- Décide que le Conseil d'administration pourra également procéder au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus à l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement ou, le cas échéant, de la décote, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires ;

- Décide que les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;

- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux actions et aux valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre qui peuvent être émises en application de la présente résolution ;

- Constate, en tant que besoin, que cette délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation des Actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour :

- fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ;
- fixer, avec sa justification, le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-10 du Code du travail ;
- fixer le montant proposé à la souscription et les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, les dates de jouissance et les modalités de chaque émission ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre, les délais de libération des valeurs mobilières et ;
- fixer en cas d'attribution gratuite de titres, les modalités de l'attribution et le cas échéant, le montant, la nature des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des valeurs mobilières qui seront effectivement souscrites ;
- procéder, à tout ajustement afin de prendre en compte l'incidence de l'opération sur le capital de la Société ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre dans les cas et limites prévues par les dispositions réglementaires et contractuelles ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social ;
- apporter les modifications nécessaires aux statuts ;
- demander leur admission à la cotation en Bourse partout où il en avisera ;
- et sur sa seule décision et, s'il juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes les opérations et formalités ;
- effectuer toutes les déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui serait nécessaire.

La présente délégation est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 juin 2019, dans sa dixième résolution.

Vingtième résolution (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général ou toute autre personne qu'ils auront entendus se substituer, et porteurs d'un original ou d'une copie des présentes, à l'effet de procéder à toutes formalités légales nécessaires.

9

Informations complémentaires

9.1 Renseignements sur la Société	197
9.2 Contrôleurs légaux des comptes	198
9.3 Documents accessibles au public	198
9.4 Personnes responsables	198
9.5 Attestation du responsable	199
9.6 Glossaire	200
9.7 Tables de concordances	200

9.1 Renseignements sur la Société



RENSEIGNEMENTS

Dénomination sociale	DELFINGEN Industry
Siège social	Rue Emile Streit 25340 Anteuil
Coordonnées du siège	Tel : 03 81 90 73 00 Fax : 03 81 90 73 19 delfingen@delfingen.com
Forme juridique et législation applicable	DELFINGEN Industry est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, régie par le Code de commerce et par ses statuts.
Registre du commerce et des sociétés	La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANÇON sous le numéro : B 354 013 575. Son code d'activité principale, selon la nomenclature d'activité française, est : 7010Z – Activités des sièges sociaux.
Date de constitution	28 mars 1990
Durée de vie	99 ans



OBJET SOCIAL

L'article 2 des statuts à jour au 22 mai 2015 stipule que la société a pour objet, directement ou indirectement en tous pays :

- La souscription et l'acquisition de titres de participation et de filiales en vue de leur gestion ;
- Tous travaux d'études, de conseils de formation et d'assistance de nature pluridisciplinaire au profit des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaire ou dans lesquelles elle détient une participation en capital ;
- Toutes opérations de location ou sous-location d'immeubles destinées à faciliter le fonctionnement de la société ou de toutes filiales ou sociétés apparentées ;
- L'assistance en matière de gestion, technique, financière, informatique, documentaire et administrative et, plus généralement, toutes actions financières, de direction, de gestion, d'études et de recherches, d'accords commerciaux en vue de favoriser et d'accroître le rendement du capital, la politique d'investissements et les opérations du Groupe ;
- Plus généralement, toutes opérations financières, immobilières ou mobilières, civiles, commerciales, industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, qui seraient de nature à favoriser ou développer l'activité sociale.

9.2 *Contrôleurs légaux des comptes*

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont actuellement les suivants (au 31 décembre 2019) :

Co-Commissaires aux comptes titulaires :

- La société EXCO P2B AUDIT, représentée par Monsieur Pierre BURNEL, domiciliée à MONTBÉLIARD (25), 16 rue Frédéric Japy.
- La société AUDITIS, représentée par Monsieur Philippe DANDON, domiciliée à DIJON (21), 5 rue René Char.

Co-Commissaires aux comptes suppléants :

- VERDIER François, domicilié à CLERMONT-FERRAND (63), 9 avenue Léonard de Vinci.
- DUMAS Thierry, domicilié à MÂCON (71), 113 rue des Grands Crus.

Il est précisé que :

- la société EXCO P2B AUDIT, ainsi que Monsieur François VERDIER, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux comptes suppléant, sont en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- la société AUDITIS ainsi que Monsieur Thierry DUMAS, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux comptes suppléant, sont en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

9.3 *Documents accessibles au public*

Monsieur Gérald STREIT, agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la société DELFINGEN Industry, atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les documents suivants ou leur copie peuvent être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la société DELFINGEN Industry ;
- tous rapports, courriers et autres documents et informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Ces consultations peuvent être réalisées sur support physique et/ou électronique au siège social de la société situé à ANTEUIL (25340), Rue Emile Streit.

9.4 *Personnes responsables*

Responsable du Document d'Enregistrement Universel contenant le Rapport Financier Annuel

M. Gérald STREIT – Président-Directeur Général

9.5 Attestation du responsable

Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel contenant le Rapport Financier Annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les Rapports de Gestion figurant en pages 102 à 106 et 108 à 110 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

À Anteuil, le 27 avril 2020, Gérald STREIT, Président-Directeur Général

En application de l'article 19 du Règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel :

- Les comptes consolidés établis en norme IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le Document De Référence n° D.19-0452 déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2019 ;
- Les comptes consolidés établis en norme IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents sont contenus dans le Document De Référence n° D.18-0445 déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2018.

9.6 Glossaire

BFR : Besoin en Fonds de Roulement.

CAFICE : Capacité d'Autofinancement avant Impôts et Coût de l'Endettement Financier Net.

Cash flow libre : CAFICE (Capacité d'Autofinancement avant Impôts et Coût de l'Endettement Financier Net) diminué de la variation du BFR, des impôts versés et des investissements nets.

Dettes subordonnées : Dette due par DELFINGEN US-Holding à DELFINGEN Industry considérée comme un quasi fond propre dans le cadre des covenants.

EBITDA : Excédent brut avant intérêts, impôts et dotation nette aux amortissements.

EBE (Excédent Brut d'Exploitation) : Résultat opérationnel courant + dotation nette aux amortissements, provisions et dépréciations.

EFN : Endettement Financier Net.

Loyers : Loyers des bâtiments et leasing.

Marge Brute : Chiffre d'affaires diminué des achats consommés et augmenté de la production stockée et immobilisée

Waiver : Renonciation des banques à l'exigibilité anticipée de la dette en cas de bris de covenant.

9.7 Tables de concordance

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL		N° de pages
1.	Personnes responsables	199
2.	Contrôleurs légaux des comptes	198
3.	Facteurs de risques	35 - 46
4.	Informations concernant la Société	5 - 8
5.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	24 - 30
6.2.	Principaux marchés	24 - 30
6.3.	Evénements exceptionnels	109
6.4.	Dépendances éventuelles	N/A
6.5.	Investissements	106
6.	Organigrammes	
7.1.	Description sommaire du Groupe	33
7.2.	Liste des filiales importantes et participations	124 - 125 ; 177 - 178
7.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	9 - 10 ; 102 - 106
9.2.	Résultat d'exploitation	102 - 106
8.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux	106 ; 117 ; 142 - 143
10.2.	Flux de trésorerie	106 ; 116 ; 154
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	144 - 148
10.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5.	Sources de financement attendues	N/A
9.	Informations réglementaires	9 - 10 ; 91 - 100 ; 197
10.	Informations sur les tendances	122
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	105 - 107
12.	Organes d'administration, de Direction et Direction Générale	
12.1.	Composition des organes d'administration, de Direction et de Direction Générale	73 - 81
12.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de Direction Générale	82
13.	Rémunérations et avantages des Dirigeants et mandataires sociaux	
13.1.	Rémunérations et avances en nature	82 - 83
13.2.	Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	82 - 83
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
14.1.	Dates d'expiration des mandats actuels	74 - 77
14.2.	Contrats de services	N/A
14.3.	Comités	73 - 80
14.4.	Gouvernement d'entreprise	72 - 73

15.	Salariés	
15.1.	Nombre de salariés et répartition des effectifs	57 – 58 ; 131 – 133 ; 169 - 170
15.2.	Participation en stock-options	N/A
15.3.	Participation des salariés dans le capital	N/A
16.	Principaux actionnaires	
16.1.	Franchissements de seuils	94 ; 100
16.2.	Existence de droits de vote différents	92 - 93
16.3.	Contrôle de l'émetteur	92 - 93
16.4.	Changement de contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	85 - 88
18.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	
18.1.	Historique	102 - 110
18.2.	Informations pro forma	N/A
18.3.	États financiers	113 – 117 ; 161 - 164
18.4.	Vérification des informations historiques sur les états financiers consolidés et annuels	157 – 159 ; 179 - 181
18.5.	Informations intermédiaires et autres	N/A
18.6.	Politique de distribution des dividendes	97 - 98
18.7.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A
18.8.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	102 - 111
19.	Informations complémentaires	
19.1.	Capital social	94 ; 142 – 143 ; 175
19.2.	Actes constitutifs et statuts	198
20.	Contrats importants	N/A
21.	Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	69 - 70
22.	Documents accessibles au public	198
23.	Informations sur les participations	33 ; 124 – 125 ; 177 - 178

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	N° de pages
Modèle d'affaires	48
Description des principaux risques	35 - 46
Lutte contre la corruption	55 – 57
Lutte contre l'évasion fiscale	N/A
Respect des droits de l'homme	52 ; 54 ; 63 - 64
Changement climatique	64 - 68
Engagements sociétaux	49 - 51
Economie circulaire	68
Accords collectifs	52 - 54
Lutte contre les discriminations et promotion des diversités	57 - 59
Lutte contre le gaspillage alimentaire, précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable	68



DELFINGEN Industry S.A.

Siège social

Rue Emile Streit

25340 Anteuil

France

Tel : +33 (0)3 81 90 73 00

www.delfingen.com

delfingen@delfingen.com